



Université de Strasbourg
Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

Enjeux et apports théoriques des
monnaies locales complémentaires.
Un exemple avec le Stück à Strasbourg.

Margot DEFOORT LEVKOV

Mémoire de 4^{ème} année de l'IEP

Direction du mémoire : Julien PENIN

Co-jury : Anaïs HAMELIN

Juin 2016

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire Monsieur Julien Pénin, qui m'a épaulé durant ce travail de recherche et dont les conseils ont su orienter mon travail.

Je remercie Madame Françoise Bernon et Monsieur Philippe Derruder pour le temps précieux qu'ils m'ont accordé et pour toutes les informations essentielles qu'ils ont bien voulu partager avec moi.

Je remercie ma famille et mon entourage proche, pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apporté au cours des différentes étapes de ce travail, ainsi que pour leurs précieux conseils et leur relecture attentive.

Table des matières

Introduction	6
---------------------------	----------

PARTIE 1 : THÉORIES CLASSIQUES DE LA MONNAIE : LE POSTULAT DE NEUTRALITÉ ET SA REMISE EN CAUSE..... 11

SECTION 1. Théorie classique de la monnaie : les théories quantitatives.....	11
I. Lien entre monnaie et prix	12
A. <i>Formulation de la théorie quantitative.....</i>	<i>12</i>
B. <i>Le postulat de la neutralité.....</i>	<i>13</i>
II. Evolutions de la théorie classique de la monnaie.....	14
A. <i>Reformulation de la théorie quantitative par l'école de Cambridge.....</i>	<i>15</i>
B. <i>L'effet d'encaisses réelles : de la richesse totale au revenu permanent</i>	<i>16</i>
SECTION 2. La remise en question du postulat de neutralité : l'approche keynésienne des théories de la monnaie.....	18
I. L'approche keynésienne de la théorie monétaire	18
A. <i>Théorie générale de Keynes et impact sur la demande de monnaie.....</i>	<i>18</i>
B. <i>Le modèle IS-LM.....</i>	<i>20</i>
II. La monnaie au cœur du réel	23
A. <i>Remise en question des théories classiques et keynésiennes de la monnaie</i>	<i>24</i>
B. <i>Les banques commerciales et la création monétaire dans un contexte de crise.....</i>	<i>25</i>
SECTION 3. Monnaie et citoyenneté : de la neutralité de la monnaie à l'interrogation de son rôle et de sa place dans l'économie	28
I. Le questionnement du système monétaire supranational.....	28
A. <i>Le principe de confiance dans la monnaie et sa remise en question.....</i>	<i>29</i>
B. <i>La théorie de la complexité, une théorie applicable à la monnaie.....</i>	<i>30</i>
II. La monnaie comme « réalité sociale »	33
A. <i>Les portées sociologiques de la monnaie : les aspects non économiques de la monnaie</i>	<i>33</i>
B. <i>Se réapproprier la monnaie : la monnaie locale complémentaire dans un contexte global, quelles implications ?.....</i>	<i>34</i>

PARTIE 2 : APPORTS DES MONNAIES COMPLÉMENTAIRES DANS L'ÉCONOMIE LOCALE 37

SECTION 1. Les enjeux de la mise en place d'une monnaie complémentaire en France	38
I. Le fonctionnement et la circulation de la monnaie dans un système de MLC.....	39
A. <i>La monnaie complémentaire : principes généraux</i>	<i>39</i>
B. <i>Règles du jeu et cadre légal.....</i>	<i>44</i>
II. Une initiative citoyenne	47
A. <i>Des acteurs qui s'inscrivent dans un territoire précis.....</i>	<i>47</i>

<i>B. Le réseau et la charte de valeurs</i>	49
SECTION 2. Les apports économiques supposés à la mise en place d'une MLC ...	51
I. Gains économiques ressentis par les différents acteurs de l'économie.....	52
A. <i>Gains directs liés à l'accroissement des échanges : producteurs & consommateurs</i>	52
B. <i>Gains indirects : système financier & pouvoirs publics</i>	55
1. <i>Système financier</i>	55
2. <i>Pouvoirs publics</i>	57
II. Gains économiques liés à la localisation des échanges : le réemploi des ressources	58
A. <i>Les ressources matérielles du territoire réemployées</i>	59
B. <i>L'optimisation des ressources favorisée : le maillage des réseaux d'acteurs</i>	60
SECTION 3. Le lien social remis au cœur des échanges avec la mise en place d'une MLC	63
I. Initiative citoyenne : l'implication de tous dans l'échange.....	63
A. <i>L'origine citoyenne de l'initiative : la recréation du lien social</i>	64
B. <i>L'implication des collectivités territoriales et la pérennisation de l'initiative</i>	66
II. La prise de conscience et en compte des externalités des activités.....	69
A. <i>La prise en compte des ressources humaines</i>	70
B. <i>La portée environnementale via l'impact territorial</i>	71
PARTIE 3 : L'EXEMPLE DU STÜCK	74
SECTION 1. Enjeux du Stück à l'échelle de la CUS	74
I. Développement d'un réseau d'acteurs engagés	75
II. « Reconsidérer la place de l'argent dans les systèmes d'échange » : vers plus de solidarité	76
III. Des « comportements économiques de production et de consommation plus cohérents ».....	77
SECTION 2. Fonctionnement du Stück.....	78
I. La monnaie le Stück : caractéristiques et fonctionnement.....	79
II. Développement du réseau et premier aperçu du maillage d'acteurs	80
III. La notion de collégialité et de lien à travers l'organisation en association.....	81
Conclusion	83
Bibliographie	86
Annexe 1	91
Annexe 2	92
Annexe 3	95

Introduction

Le concept de monnaies locales complémentaires (MLC) est un phénomène historique dans le sens où régulièrement au cours des siècles, ce procédé a été utilisé, souvent en réponse aux crises monétaires et systémiques qui ont frappé l'histoire. Pourtant, les MLC n'ont pas trouvé un écho retentissant dans la littérature contemporaine ou plus ancienne, alors qu'elles ont parfois permis des « miracles économiques » comme la reprise d'une activité globale et la fin de la misère sociale.

Le mot monnaie trouve ses origines en Grèce antique, la déesse Moneta, du temple de Junon, était celle qui avertissait et par extension, qui donnait son avis. C'est dans son temple qu'étaient frappées les premières pièces en métaux de valeur, comme l'or ou l'argent. La monnaie était alors inséparable des événements politiques et sociaux : la monnaie a souvent changé de forme, dès 1700 avant Jésus-Christ on observait des monnaies sous forme de biens, comme des coquillages ou des petits objets qui présentaient les caractéristiques d'être rares et/ou précieux. Les monnaies métalliques sont apparues comme ayant une valeur intrinsèque, s'exprimant alors comme une marchandise en elle-même.

La monnaie est définie par tout actif généralement accepté en paiement de biens et services. Cette définition est large, et comprend plusieurs agrégats monétaires comme la monnaie fiduciaire et les dépôts à vue, la monnaie scripturale, mais ce terme sous entend également les formes plus traditionnelles de monnaies comme la monnaie métallique ayant une valeur en elle-même, ou la monnaie marchandise. Cependant, cette définition a l'avantage de mettre l'accent sur le fait que la monnaie n'est pas un synonyme de richesse, mais en est la représentation au cours de l'échange. Depuis la définition qu'en a fait Aristote, il est admis que la monnaie possède trois fonctions : la monnaie est un intermédiaire des échanges, une unité de compte et enfin une réserve de valeur. La fonction d'intermédiaire des échanges est la réponse à la nécessité de trouver une alternative au troc : en effet, dans une économie où le troc primerait, il y aurait une nécessaire double coïncidence des besoins à chaque transaction, impliquant des coûts de transaction élevés (les stocks liés à l'échange seraient plus élevés). C'est donc un instrument de paiement, qui permet à son détenteur de se libérer d'une dette, en facilitant le paiement du fait de sa liquidité et de sa facilité de transport et d'échange. Ainsi, la monnaie constitue un numéraire : c'est un bien accepté par tous en échange d'autres biens. La notion de numéraire explicite la fonction d'unité de compte de la monnaie : en effet, si le bien numéraire (donc la monnaie) est accepté par tous, on peut quantifier l'échange en mesurant la

valeur de tous les biens et services de l'économie grâce à la monnaie. Sans monnaie, chaque bien doit être exprimé en fonction de l'autre bien de l'échange, les prix relatifs (d'un bien par rapport à un autre) seraient extrêmement nombreux. Léon Walras, dans son œuvre *Éléments d'économie politique pure* (1874), en explicite mathématiquement le fonctionnement. Choisir un bien (la monnaie) pour déterminer la valeur des autres biens permet de quantifier la valeur des biens et services, tout en facilitant l'échange, car le numéraire permet de déduire les prix relatifs. Enfin, le rôle de la monnaie est également de conserver la valeur dans le temps : c'est une réserve de valeur. Grâce à la monnaie, on peut transférer le pouvoir d'achat détenu dans le présent vers le futur, d'autant que sa forme (physique et scripturale) lui permet de ne pas se dégrader. Il faut toutefois nuancer cette fonction : l'inflation fait perdre de la valeur à la monnaie, car c'est le résultat d'une masse monétaire trop importante dans l'économie. Les biens s'enrichissent, non pas parce qu'ils sont devenus plus rares mais simplement par le fait de la circulation de plus de monnaie, quantitativement parlant.

Les formes de monnaie ont également évolué dans le temps. L'acception générale est de comprendre le terme monnaie comme étant relié à la monnaie métallique : celle-ci s'explique du fait de la valeur intrinsèque que porte une pièce de monnaie, étant donné que le matériau dans lequel la monnaie métallique est frappé est considéré comme précieux (or et argent). Est apparu par la suite le billet de banque : sous forme papier, c'est un document justifiant de la détention d'une quantité réelle de monnaie métallique, qui repose dès lors sur la notion de confiance, fondamentale dans l'échange. Le billet de banque est donc fondé sur une contrepartie, constitué par un stock d'or déterminé. Le terme monnaie fiduciaire trouve son origine dans le mot latin *fiducia*, synonyme de confiance. Ainsi, la monnaie fiduciaire représente par extension toute monnaie physique, deux écoles s'affrontent sur le thème de la monnaie papier. La « *currency school* », soutenue par David Ricardo, explique que le billet papier doit être fondé sur une encaisse d'or, la banque centrale doit détenir la même quantité d'or que les billets en circulation. L'Etat doit donc déterminer la quantité de billets en circulation qui doit être en adéquation avec la réserve d'or, et ainsi contenir la hausse des prix. A l'inverse, la « *banking school* » menée par Thomas Tooke suppose que l'or conserve une influence, mais que la banque centrale a la possibilité d'émettre de la monnaie papier pour un montant supérieur à la réserve d'or afin de répondre aux nécessités de l'économie. Cela favoriserait le développement de l'activité. L'Etat, pour l'émission de billets papiers, devrait alors se fier aux mouvements de l'activité économique, en répondant aux demandes des emprunteurs, qui, en remboursant, rendent une contrepartie fiduciaire à la banque. Ce débat a cessé d'être au cœur des enjeux des banques centrales à la fin de la convertibilité des billets

en or, lorsque le système de Bretton Woods a pris fin, entériné par les accords de la Jamaïque en 1976. Dans un monde globalisé, la monnaie scripturale tend à prendre davantage d'importance étant donné qu'elle représente environ 90% de la masse monétaire globale. La monnaie scripturale est une écriture informatique, qui matérialise un avoir dans une banque. On assiste depuis plusieurs décennies à une dématérialisation et à une monétarisation de l'économie, aidé par ce phénomène de croissance de la monnaie scripturale. La notion d'agrégat monétaire permet de comptabiliser la monnaie et le crédit dans une économie. En France, la comptabilité nationale distingue trois agrégats : M1 (pièces et billets ainsi que comptes courants), M2 (M1 et comptes sur livrets ainsi que crédits à court terme) et M3 (M2 et dépôts à terme d'une durée supérieure à deux ans et OPCVM monétaires). On constate que la composante française de l'agrégat monétaire M3 est en croissance de 4,4%¹ pour l'année 2015 dans la zone euro selon les statistiques publiées par la BCE, tandis que l'agrégat M1 pour la composante française décroît de 0,1% pour la même période, traduisant une croissance de la masse monétaire dématérialisée. Le phénomène de dématérialisation de l'économie entraîne une perte de confiance des agents économiques dans la monnaie, les croyances entraînant une hausse des retraits donc la diminution des dépôts et la baisse du crédit si la Banque Centrale n'adopte pas de mesures efficaces.

Les monnaies locales complémentaires (MLC) se construisent en interdépendance avec les monnaies nationales uniques. La logique des monnaies nationales (et aujourd'hui supranationales) uniques est une manifestation de la volonté d'unir et de contrôler un système monétaire qui traduit le pouvoir politique et économique des nations. Cette prérogative régaliennne de l'Etat, et désormais de la Banque Centrale Européenne (BCE), est consacrée dans les traités, notamment via le Traité de Maastricht. Pourtant, le mouvement d'émancipation porté par les monnaies locales complémentaires va à rebours de ce mouvement d'unification et d'harmonisation monétaire. La crise économique globale de 2008 a profondément ébranlé la confiance dans un système mondialisé et globalisé, d'aucuns pourraient supposer que le mouvement des monnaies locales complémentaires vise à contester le système monétaire en l'état actuel. Pourtant, les origines des monnaies complémentaires sont plus diffuses, et ne répondent pas nécessairement à des problématiques de sortie de crise économique.

L'étude des premières monnaies locales complémentaires en tant que telles remontent aux années 1930, certaines expériences pionnières ont vu le jour pour répondre au manque

¹ <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/stats-info/detail/evolutions-monetaires-france.html>

drastique de liquidité dans l'économie ; ou encore pour répondre à l'instabilité d'un système miné par l'inflation. Marino-Bertil Issautier dresse un tableau de ces expérimentations², si des projets comme le Wörgl, en Autriche en 1933, ou la Mutuelle d'échange, à Nice en France en 1933, répondent à des besoins conjoncturels, d'autres projets (Lignières en Berny, France, 1956 ou encore le projet de Porto Alegre en 1959) montrent qu'un outil d'échange parallèle à la monnaie nationale peut répondre à des besoins structurels d'une économie. C'est véritablement dans les années 1980 que se sont développés de tels réseaux d'échange, utilisant une unité de compte parallèle à la monnaie nationale en vigueur. En France, les premiers Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) voient le jour dans les années 1980, ils sont le résultat de l'imitation des LETS canadiens (local exchange trading system). Si ces systèmes d'échanges n'impliquent pas, à proprement parler, une forme de commerce nécessitant l'échange de monnaies, ils restent néanmoins des expériences pionnières en la matière, qui témoignent de la volonté des différents acteurs à sortir du strict cadre de l'échange économique favorisé par la monnaie.

Bernard Lietar définit la monnaie comme « *l'accord, au sein d'une communauté, d'un standard d'échange* ». ³ Cette définition met l'accent sur l'importance de la communauté, qui doit se situer au cœur de l'échange. Les monnaies complémentaires locales s'inscrivent dans cette perspective puisqu'elles portent des objectifs à vocation socio-économique. Le réseau des Monnaies complémentaires locales en France, dans son Manifeste pour les MLC, met en avant trois objectifs primordiaux qui, selon eux, doivent être au cœur des monnaies locales complémentaires⁴ : tout d'abord, une monnaie locale complémentaire vise à redonner aux citoyens le contrôle de l'outil économique qu'est la monnaie. La monnaie est vue comme vectrice de lien social, et les agents économiques utilisant l'outil qu'est une MLC doivent se réapproprier cet outil en plus de l'accompagner. Ensuite, la MLC doit pouvoir favoriser la création de richesses dans son sens le plus large, c'est à dire qu'elle ne doit pas se contenter de créer un surplus économique, mais qu'elle doit permettre un développement responsable, attentif mais aussi localisé dans un « *bassin de vie* », c'est à dire que la MLC est également porteuse d'une identité qu'on lui attribue. C'est donc un outil graduel, progressif qui vise à accompagner les échanges plutôt que de les sanctionner par une valeur. Enfin, la monnaie locale complémentaire a vocation à favoriser le lien social, l'entraide, en étant un outil de dialogue citoyen visant à favoriser le « *vivre ensemble* ».

² ISSAUTIER Marino-Bertil, *L'Economie Franche, condition du développement humain*, 1961.

³ LIETARD Bernard, *Au cœur de la monnaie*, Editions Yves Michel, 2012.

⁴ « Manifeste pour les MLC », réseau Monnaies locales complémentaires, 2013, <http://monnaie-locale-complementaire.net/manifeste/> consulté le 30 mai 2016.

Eminemment innovantes, les MLC sont des outils qui s'articulent et se construisent en interdépendance avec l'économie globale. Sans être affiliées directement à une monnaie classique, elles sortent du champ du troc en favorisant l'échange. En ce sens, elles constituent une évolution significative de l'outil monétaire, car elles font appel à une certaine créativité, permettant de proposer aux consommateurs l'accès à certains biens ou services s'inscrivant dans une logique de qualité, d'amélioration durable en termes environnementaux, sociaux, culturels de l'offre. Le cas du Stück à Strasbourg est emblématique de ce mouvement monétaire : issu de la société civile, cette monnaie a pour but de relocaliser et de redynamiser les échanges en favorisant l'interaction sociale. Fondé sur le principe d'une monnaie « franche », sa mise en circulation en octobre 2015 a permis de dynamiser l'économie locale.

A la lecture de ces perspectives, on pourrait s'attendre à ce que la monnaie locale complémentaire ne soit qu'un substitut au troc. Pourtant, des initiatives ont démontré que, au delà des valeurs portées par une MLC, il est possible de créer un surplus économique, tant pour le producteur que pour le consommateur.

Quels sont les gains socio-économiques que les utilisateurs de monnaies locales complémentaires peuvent espérer retirer dans la participation à un réseau porté par une monnaie locale complémentaire ?

Dans une première partie, il s'agira de revenir sur les concepts fondamentaux relatifs aux théories monétaires. En effet, la monnaie est un outil à part dans les échanges, plusieurs visions s'affrontent quand à son rôle dans l'économie. Dans une seconde partie, il s'agira d'analyser en quoi les monnaies locales complémentaires, en tant qu'outil monétaire, permettent la réalisation d'un profit, qui soit à la fois économique que sociétal. Une troisième partie aura pour objectif de mettre en perspective ces apports supposés par l'exemple du Stück, monnaie locale complémentaire utilisée à l'échelle de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et ses alentours.

Partie 1 : Théories classiques de la monnaie : le postulat de la neutralité et sa remise en cause

L'aspect transactionnel de la monnaie a dans un premier temps fait l'objet de nombreux travaux de recherche, en cela que la monnaie n'est pas détenue pour sa valeur propre, mais plutôt parce qu'elle facilite les échanges grâce à sa valeur fiduciaire, qui représente la confiance. Cette confiance acquise, la monnaie facilite les échanges. Dans cette première partie nous traiterons de la théorie quantitative avant de nous pencher sur la valeur fiduciaire et la confiance dans une monnaie. La théorie quantitative de la monnaie met l'accent sur cet aspect, ce n'est que plus tard que les auteurs se sont intéressés à la monnaie comme un bien, soumis à une offre et une demande. C'est notamment grâce aux travaux de Keynes que ce caractère est mis en avant, consistant en une révolution dans l'approche théorique de la monnaie. Plus tard, la notion d'encaisses est introduite dans le raisonnement de la théorie quantitative, cette notion est au cœur de l'enjeu monétaire, étant donné qu'il prend en compte la diversification des formes monétaires.

Ces approches économiques de la monnaie ont longtemps occulté des raisonnements plus pragmatiques, cherchant à « dévoiler » le sens de la monnaie, autre qu'économique. Certains auteurs, en dépassant le strict cadre des théories classiques, proposent de voir la monnaie dans une perspective plus vaste. La monnaie interagit avec son environnement, cette vision pousse à analyser quel est son impact sur le comportement des agents, à la fois économique mais aussi comme un fait social.

Section 1. Théorie classique de la monnaie : les théories quantitatives

La monnaie est porteuse d'une valeur, qui croît ou décroît selon la quantité qui en est offerte sur le marché. Même en étant le numéraire de l'économie ; c'est un bien qui porte en son sein une fonction particulière : celui d'intermédiaire des échanges. La monnaie possède un rôle spécifique, unique dans l'économie. Elle a une place à part, à la fois en tant que marchandise qui ne possède pas de valeur en elle-même, et de marchandise qui fait elle-même la valeur des autres marchandises. Il faut revenir aux origines de la théorisation des effets monétaires et du rôle de la monnaie dans l'économie pour comprendre dans quelle mesure la

monnaie représente un élément pivot de notre économie, proposant dès lors un objet d'étude fondamental.

I. Lien entre monnaie et prix

Le lien entre monnaie et prix fait l'objet d'une abondante littérature, dont l'origine est encore aujourd'hui disputée : Copernic, en 1526, dans son ouvrage *Monete cudende ratio*, serait peut-être le premier à mettre en lumière véritablement la relation qu'entretient la monnaie avec les prix dans l'économie. La formulation de la théorie quantitative de la monnaie fait aussi l'objet d'une abondante littérature, qui sera présentée dans un premier temps, permettant de mettre en évidence la neutralité de la monnaie dans l'économie.

A. Formulation de la théorie quantitative

Adam Smith, David Ricardo, Stuart Mill, Irving Fisher, John Maynard Keynes... De multiples auteurs se sont confrontés à la théorisation de la relation qui unit la monnaie et le prix. La formulation de la théorie quantitative est l'œuvre de nombreux théoriciens et économistes, chaque vision est venue étayer davantage les travaux précédents. Souvent vue comme un outil plus qu'une théorie, au vu des multiples facettes qu'elle revêt, cette théorie met en exergue l'action mécanique de la monnaie sur les prix. Toutefois, au vu de l'ampleur des recherches et du nombre important d'auteurs s'étant confrontés à cette thématique, cette partie aura pour but d'établir un résumé simplifié des différents points de vue et acceptations qui découlent des théories quantitatives de la monnaie.

Il existe une relation comptable, toujours vérifiée, qui stipule que l'offre monétaire (monnaie scripturale et monnaie fiduciaire) multipliée par la vitesse de circulation de la masse de monnaie est égale au niveau général des prix multiplié par la production totale en volume de l'économie (le PIB réel, si l'on suppose que l'on ne peut pas mesurer T, le montant des transactions totales dans l'économie) ($M \cdot V = P \cdot Y$). Cette équation quantitative est toujours vérifiée, et permet d'expliquer l'inflation en adressant deux hypothèses : la vitesse de la circulation monétaire est constante, et l'économie utilise toutes ses capacités de production (donc le revenu Y est constant). Ainsi, les deux variables explicatives assurant l'égalité de l'équation seraient M et P puisque V et Y sont constants (et n'influencent pas l'équation). Etant donné que l'offre de monnaie résulte des décisions de la Banque Centrale, le prix s'ajuste donc lorsqu'il y a une variation de la masse monétaire dans l'économie (lorsque M

augmente ou diminue). C'est Irving Fisher qui l'a véritablement formulé en 1912⁵. Ainsi, la théorie quantitative de la monnaie stipule que l'augmentation de la masse monétaire M est à l'origine de l'inflation. Selon le site de l'INSEE, l'inflation est « *la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents.* »⁶ Selon la théorie quantitative, l'inflation serait donc le résultat d'une augmentation de l'offre de monnaie ; parallèlement, cette hausse de monnaie n'engendrerait aucune augmentation du revenu. Grâce à cette théorisation, le lien entre monnaie et prix est clairement établi. L'équation repose sur trois hypothèses : la monnaie circule de manière constante dans un temps court, le PIB est constant à court terme étant donné que les transactions sont stables à court terme, et enfin l'offre de monnaie, contrôlée par la Banque Centrale, est exogène.

Paul Lambert, dans son ouvrage *La Théorie quantitative de la monnaie*, met en exergue trois éléments communs aux différentes thèses quantitatives : tout d'abord, il met en avant l'idée que l'équation quantitative est commune aux différents auteurs, c'est à dire que « *l'encaisse de la communauté est égale au prix global des biens et des services que cette encaisse permet d'acquérir* »⁷. Par ailleurs, il existe une relation qui stipule que les prix généraux dans l'économie et la masse monétaire sont directement corrélés positivement. Enfin, la « *notion quantitative* » est commune aux différents auteurs : **la monnaie et sa vitesse de circulation agissent effectivement sur les prix, mais ne sauraient être tenus responsables de manière équivoque de leur évolution.**

B. Le postulat de neutralité

John Stuart Mill est le premier à avoir postulé la neutralité de la monnaie dans l'économie, en 1847, en expliquant que la monnaie n'est qu'un leurre dans l'économie.⁸

La théorie quantitative de la monnaie sous-entend que la monnaie est neutre au sens économique du terme : un changement de quantité monétaire affecte le niveau absolu des prix, cependant, les prix relatifs, le revenu réel, la production (et donc la richesse réelle) ne

⁵ FISHER Irving, *The Purchasing Power of Money : Its Determination and Relation to Credit Interest and Crises*, collection Economics, Cosimo, 2006 (réédition de la première version, 1912).

⁶ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/inflation.htm>

⁷ LAMBERT Paul, *La Théorie quantitative de la monnaie*, 1938, pp. 254-255.

⁸ MILL John Stuart, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, 1847, London; Longmans, Green and Co., mis en ligne par la Library of Economics and Liberty, 2000.

sont pas modifiés. Ainsi, la monnaie n'influence aucunement l'activité économique, même si le stock de monnaie établit le niveau général des prix, on ne relève aucune influence sur l'économie réelle. Le niveau général des prix serait donc passif : il ne varie pas selon la quantité de monnaie mais est seulement affecté par une variation de la quantité de biens et services échangés. A long terme, la monnaie n'aurait pas d'impact sur la croissance économique, en ce sens, les politiques monétaires seraient dénuées d'intérêt. **Les agents économiques possèdent la monnaie uniquement en vue de réaliser des échanges, ce n'est qu'un moyen de faire transiter les biens et donc de faciliter les échanges.** Jean-Baptiste Say en dit d'ailleurs que la monnaie n'est qu'un « voile »⁹ dans l'économie, qui masque le fait que les biens s'échangent en fait entre eux et que la monnaie ne fait que masquer ce phénomène.

Transition : Ce lien qu'entretiennent monnaie et prix a été démontré par de nombreux auteurs classiques, affiliés dans certaines mesures à l'école classique de la pensée économique. Cette vision, défendue par les auteurs libéraux, possède en son sein des limites, et semble occulter une partie d'un raisonnement qui pourrait être fondé sur des aspects plus vastes de l'économie, comme le comportement des agents par exemple. Malgré ces limites, la théorie classique monétaire propose un raisonnement qui fonde de nombreuses autres analyses et théories. La seconde partie tentera de mettre en exergue une partie des évolutions que cette théorie a connues, en se fondant sur l'impact de la monnaie dans l'économie à travers le comportement des agents économiques.

II. Evolutions de la théorie classique de la monnaie

La théorie classique, de tendance libérale, a évolué sous l'impulsion notamment de l'école de Cambridge, dont les auteurs mettent en avant leur volonté d'intégrer à la théorie des éléments liés au comportement des agents. En effet, le comportement des agents semble initialement négligé par la théorie quantitative. Ainsi, la notion d'encaisses et du choix des

⁹ <http://www.economie.gouv.fr/facileco/jean-baptiste-say>

agents concernant cette encaisse apparaît et permet d'appréhender l'équation d'une nouvelle manière. L'école de Chicago approfondie l'analyse de la théorie quantitative.

A. Reformulation de la théorie quantitative par l'école de Cambridge

L'école de Cambridge, menée par Alfred Marshall et Arthur Cecil Pigou, théorise l'équilibre partiel de l'équation quantitative. Cette reformulation de la théorie quantitative de la monnaie permet de comprendre pourquoi l'équation n'est pas toujours vérifiée. Les agents demandent de la monnaie pour un montant égal au total de leurs revenus : $M = kPY$ avec M pour la demande de monnaie, P le niveau des prix, Y le PIB, et k étant le coefficient de proportionnalité.

Alfred Marshall est le premier à proposer d'intégrer les encaisses des agents (kPY) à l'équation. Arthur Cecil Pigou développe sa théorie est expliquant que les agents ont tendance à garder une certaine encaisse monétaire, proportionnelle au revenu qu'ils perçoivent. Cette encaisse résulterait d'un principe de précaution quant aux incertitudes face à l'avenir : les agents évaluent la quantité d'actifs qu'ils préfèrent détenir par rapport à une encaisse monétaire. En effet, ceux-ci préfèrent conserver une part de pouvoir d'achat immédiat. Cette théorie est utile dans ce travail car elle prend en compte l'incertitude et les précautions que peuvent prendre en compte les agents lors de leur détention d'encaisse monétaire, essentielles à l'analyse du risque monétaire. De fait, elle intègre une notion microéconomique à l'équation d'Irving Fisher, dans le sens où elle intègre la demande des agents.

John Maynard Keynes ajoute une nouvelle dimension à cette théorie : celui-ci écrit que « *le nombre de billets que le public a ordinairement en mains est déterminé par le montant de pouvoir d'achat. (...) Le montant de ce pouvoir d'achat dépend en partie de sa richesse, en partie de ses habitudes.* »¹⁰ L'encaisse monétaire est représentée d'après lui par le nombre d'unités de consommation en mesure d'être acquis par les agents qu'il faut multiplier au prix par unité. Tant que le nombre d'unités de consommation que l'on peut acquérir par rapport à une quantité de monnaie donnée reste fixe, le montant de l'encaisse monétaire ainsi que le prix unitaire varient simultanément. Si la quantité de monnaie fiduciaire qui circule subit une hausse ou une baisse, « *le niveau des prix s'élève ou s'abaisse dans la même proportion* ».

Les agents économiques sont influencés par l'incertitude pour déterminer le montant de monnaie qu'ils désirent posséder : plus l'incertitude est grande, notamment sur les

¹⁰ JACOUD Gilles, *La monnaie dans l'économie*, 1994, Nathan, Paris.

ressources futures, plus ils demanderont une quantité importante de monnaie. Le coefficient k permet d'établir un équilibre demandé entre la détention de monnaie et les ressources des agents. Par la suite, une évolution de l'équation stipulant que : $M/P=kY$, les économistes montrent que la demande de monnaie est directement corrélée au prix.

B. L'effet d'encaisses réelles : de la richesse totale au revenu permanent

Deux nouvelles approches de la théorie quantitative de la monnaie viennent enrichir et étoffer l'équation, en y incluant de nouveaux paramètres. Don Patinkin prend d'abord en compte les encaisses réelles de monnaie des agents économiques. L'école de Chicago vient appuyer les travaux de l'école de Cambridge en plus de les approfondir : cette école a confiance dans les mécanismes de marché et s'établit en opposition à l'intervention de l'Etat en termes économiques. Ils réécrivent une nouvelle équation quantitative, où la demande de monnaie est influencée par d'autres paramètres, et notamment de la forme de détention de la monnaie.

Don Patinkin et Milton Friedman cherchent à analyser l'encaisse monétaire : ils établissent que les encaisses monétaires doivent être étudiées en fonction de leur montant réel. Don Patinkin explique qu'il existe un effet d'encaisse réelle qui résulterait de l'alliance entre prix réels et encaisse monétaire réelle¹¹. La monnaie ne serait alors qu'une manière de posséder de la richesse : il existe une illusion monétaire liée au fait que les individus ne prennent pas en compte les possibles variations du pouvoir d'achat qu'ils possèdent via la détention de monnaie, en ne prenant en compte que les prix nominaux et non pas les prix réels. Or l'effet d'encaisse réelle met en exergue le fait que cette illusion est dépassée par les agents. Ceux-ci font varier leur encaisse réelle en fonction de la variation de la valeur réelle de l'encaisse par rapport aux prix. Ainsi, une augmentation de l'encaisse réelle entraînerait une augmentation de la demande, tandis qu'une baisse de l'encaisse réelle limiterait la demande de biens. Il y a donc bien une action de la monnaie sur les prix, liée à l'effet ressenti de la variation du niveau des prix.

Milton Friedman et l'école de Chicago enrichissent cette analyse en déterminant quels sont les facteurs qui influencent la demande de monnaie¹². Il en identifie trois, qui sont respectivement la richesse totale, le prix et le rendement des différentes formes de richesse, et

¹¹ DON PATINKIN, « La Théorie quantitative de la Monnaie : une analyse par l'Equilibre général », *Economie Appliquée*, 1956.

¹² *Studies in the Quantity Theory of Money*, direction : FRIEDMAN Milton, University of Chicago Press, collection Economic Research Studies, 1973.

enfin les goûts et préférences des agents qui détiennent la richesse. Le concept de richesse totale fait de la monnaie qu'une forme parmi d'autres de détention de richesse, et c'est le rendement comparatif de toutes les autres formes de détention de richesse (titres financiers, actifs physiques mais aussi capital humain) qui déterminent quelle sera la part de la détention monétaire. Ainsi, ce ne sont que les combinaisons des différentes formes de richesse qui déterminent leur prix et leur rendement, c'est à dire le flux qu'elles permettent à l'agent d'obtenir. Friedman montre ainsi que l'évolution de la valeur de la monnaie entraîne une variation proportionnelle du montant demandé. La quantité de revenu en monnaie est la traduction de l'évolution de la quantité de monnaie. Milton approfondit son analyse par le prisme de l'inflation : d'après lui, l'inflation est uniquement un phénomène monétaire résultant de la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché. Cette analyse rend obsolète les effets d'une politique monétaire sur le long terme : un accroissement de la masse monétaire n'a pas de répercussion sur la richesse réelle (revenu réel) à long terme ; Milton Friedman démontre l'obsolescence de la courbe de Philips si l'on se situe dans une analyse long-termiste. En effet, le revenu réel est influencé uniquement par l'épargne et le rendement du capital, ainsi, tenter d'agir sur le chômage ne semble pas avoir d'effets sur le long terme du fait des anticipations des agents en terme d'inflation (étant donné que ces deux variables sont corrélées selon l'analyse de Philips).

Le revenu permanent des agents permet ainsi de déterminer la détention monétaire dans l'économie selon les théoriciens. Cette détention n'est pas, à long terme, influencée par l'inflation étant donné que les effets de l'inflation sont invisibles sur le long terme. En revanche, l'effet d'enchasses réelles a une action sur l'économie dans le sens où l'économie est influencée par le taux d'épargne et la productivité du capital. **Ainsi, la détention monétaire des agents a une influence majeure sur la croissance de l'économie.**

Transition : Les théories classiques de la monnaie offrent un premier cadre qui permet d'envisager les différentes fonctions de la monnaie et établissent une première base théorique à l'étude de cet outil. Souvent libérales, ces approches mettent en avant une monnaie neutre, simplement utilisée lors de l'échange. La monnaie est alors présentée comme une forme de détention de ressource, qui influe sur le prix. Toutefois, ces analyses semblent occulter un pan plus important d'analyse, qui serait consacré cette fois à des aspects plus spécifiques lié au fait que la monnaie se distance en fait de la simple caractéristique d'outil. Un deuxième

domaine d'analyse, keynésien, permet de remettre en question le postulat de neutralité de la monnaie.

Section 2. La remise en question du postulat de neutralité : l'approche keynésienne de la monnaie

John Maynard Keynes est innovant dans son raisonnement sur la monnaie : dans son livre *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*¹³, il propose un nouveau cadre d'analyse. Constatant l'échec des réponses libérales à la hausse du chômage au début des années 1930, John Maynard Keynes focalise son analyse sur les décisions des agents économiques qui les poussent à détenir de la monnaie. Cette analyse servira alors de support pour de nombreux autres auteurs, qui dès lors n'hésitent plus à remettre en question les fondements de la théorie quantitative et neutre de la monnaie. La monnaie est de plus en plus étudiée par le prisme de ses interactions avec son environnement, la replaçant au cœur du réel.

I. L'approche keynésienne de la théorie monétaire

L'approche keynésienne estime que les marchés sont imparfaits, dès lors, l'optimum n'est pas atteignable, cela suppose que l'Etat possède une marge de manœuvre pour intervenir et rétablir l'équilibre, par le biais de politiques conjoncturelles : les politiques de relance.

A. Théorie générale de Keynes et impact sur la demande de monnaie

Œuvre majeure dans l'analyse des théories monétaires, la théorie générale de Keynes propose une nouvelle perspective dans l'analyse de l'encaisse monétaire des agents : ceux-ci sont guidés par leurs croyances et leurs incertitudes ; d'autre part, un lien fondamental existe entre la demande de monnaie et le taux d'intérêt. Le but de cette partie sera de synthétiser, dans les grandes lignes, cette théorie générale.

John Maynard Keynes estime que les agents économiques possèdent une encaisse monétaire selon trois motifs : un motif de transaction, un motif de précaution, et un motif de spéculation. Le motif de transaction explique la raison pour laquelle les agents possèdent de la monnaie : les agents désirent échanger, et la monnaie leur permet de réaliser leurs

¹³ KEYNES John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd. Payot, 1998.

transactions. Keynes distingue deux types de motifs de transaction : pour les ménages, tout d'abord, il définit ce motif comme le motif de revenu. **Le motif de revenu** explique que les ménages, au cours d'une période, désirent posséder de la monnaie entre le moment où ils obtiennent le revenu et le moment où ils effectuent une dépense. Ensuite, pour les entreprises, Keynes définit ce motif comme le motif professionnel (ou motif d'entreprise). Il est nécessaire pour les entreprises, au cours du processus de production, de posséder de la monnaie dans la période qui sépare les dépenses et les bénéfices liés au processus de production. Un second motif évoqué par Keynes est **le motif de précaution** : les agents, face aux incertitudes du futur, éprouvent la nécessité de se protéger contre les différents aléas en conservant auprès d'eux une valeur constante en monnaie. Enfin, le dernier motif évoqué par Keynes est **le motif de spéculation** : les agents peuvent profiter des meilleures opportunités d'arbitrage, en achetant à un moment où le prix serait plus faible ; ou bien tout simplement en choisissant le montant détenu en monnaie fiduciaire par rapport au montant détenu en monnaie scripturale. L'agent évalue la possibilité qu'il a de placer son argent en capital, au coût du risque qu'il encourt, versus la détention sans risque mais sans rendement de monnaie fiduciaire.

Plus tard, Keynes développe un quatrième motif expliquant la possession de monnaie, **le motif de financement** : c'est le principe qui fait la jonction entre la théorie monétaire et le taux d'intérêt. L'augmentation de l'investissement doit être suivie et soutenue par une augmentation proportionnelle de l'encaisse monétaire. L'investissement dépend de l'activité et de la planification de l'évolution de la production, mais il n'y a pas de différence qui est faite entre les différentes formes d'investissement. Les entreprises, pour réaliser l'investissement, ont besoin d'encaisses monétaires : même si les entreprises détiennent de l'épargne, c'est l'encaisse monétaire fiduciaire qui est utilisée pour réaliser l'investissement. Ainsi, même si les entreprises détiennent des encaisses en monnaie scripturale, celle-ci peut être négligée étant donné que les entreprises peuvent avoir recours à l'emprunt. Ainsi, pour Keynes, « *la demande totale de monnaie se sépare en deux parties la demande d'encaisse oisive et la demande d'encaisse active déterminée par le niveau d'activité établi par les décisions des entrepreneurs. La demande d'encaisse active à son tour se décompose en deux : la demande due au retard entre l'origine et l'exécution de décisions des entrepreneurs, et la part due au retard entre la réception et l'utilisation du revenu par le public et aussi entre la*

réception par les entrepreneurs des produits de leurs ventes et le paiement par eux des salaires »¹⁴.

Les agents choisissent une détention de monnaie selon l'aversion au risque qu'ils manifestent. Moins les incertitudes sont importantes, plus les agents seront à même de détenir de la monnaie au motif de la spéculation (monnaie active) au détriment de la monnaie au motif de transaction et de précaution. La détention de monnaie « oisive » est la traduction de la peur des agents dans les aléas que peut subir le système économique. C'est la traduction de la préférence ou l'aversion à la liquidité selon les prévisions quant au rendement de la monnaie active. Ainsi, un rôle manifeste est joué par le taux d'intérêt : si celui-ci est bas, les agents préféreront détenir de la monnaie passive, tandis que lorsque le taux est plus élevé, les agents préféreront de la monnaie active, qui rémunère le risque encouru et l'abandon de la liquidité pour l'agent économique. Lorsque le taux diminue ; les agents économiques ne placent pas leurs encaisses monétaires, étant donné que le taux va remonter (spéculation des agents).

C'est la forme que les agents économiques veulent donner à l'épargne qui est liée au taux d'intérêt, et non pas la quantité d'épargne que les agents possèdent. Keynes écrit d'ailleurs : « *le taux d'intérêt (...) est le prix auquel le désir de maintenir la richesse sous la forme liquide se concilie avec la quantité de monnaie disponible* »¹⁵. L'épargne et l'investissement ne sont pas directement liés, étant donné qu'une partie de l'épargne est détenue de manière monétaire : c'est la partie non consommée du revenu des agents, la détention sous forme d'épargne sous-entend qu'ils désirent posséder de la liquidité. Keynes établit ainsi que **le taux d'intérêt est déterminé par la préférence pour la liquidité et l'offre de monnaie** (la quantité, déterminée de manière exogène par la Banque Centrale). Il démontre ainsi que les autorités monétaires peuvent jouer un rôle sur l'emploi : en augmentant la quantité de monnaie en circulation, la Banque Centrale influence le taux d'intérêt à la baisse, permettant que l'investissement soit plus rentable, et entraînant donc une hausse du revenu.

Enfin, les anticipations des agents les conduisent à spéculer, en situation d'incertitude, les agents économiques vont vouloir tirer un profit, un gain de la possibilité d'arbitrage entre monnaie active et monnaie passive, grâce au taux d'intérêt.

¹⁴ KEYNES John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, version numérique, Université du Québec, Collection « Les classiques des sciences sociales », 2002, p. 224.

¹⁵ KEYNES John Maynard, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, version numérique, Université du Québec, Collection « Les classiques des sciences sociales », 2002, Chapitre XIII, Section I, p. 28

B. Le modèle IS-LM

Le modèle IS-LM (*investments and savings – liquidity preference and money supply*) est la traduction théorique des effets d'une politique budgétaire et monétaire dans l'économie, c'est l'interprétation des idées précédemment présentées et synthétisées de Keynes, par John Hicks dans un article publié en 1937¹⁶. Une politique budgétaire est une politique économique qui agit sur le budget de l'Etat, c'est à dire sur les recettes et/ou les dépenses de l'Etat. L'Etat peut choisir de mener une politique expansionniste, c'est à dire d'augmenter les dépenses publiques, soit de mener une politique restrictive, c'est à dire d'augmenter les recettes publiques. Une politique monétaire est une politique qui agit sur l'offre de monnaie, c'est à dire sur la quantité de monnaie en circulation. Augmenter l'offre de monnaie est la traduction d'une politique monétaire expansionniste. Le modèle IS-LM prolonge le modèle du multiplicateur de Keynes, tout en prenant en compte les aspects monétaires : il est la traduction de l'interdépendance entre le marché des biens et le marché de la monnaie. Il repose sur l'hypothèse fondamentale de prix fixe. Ainsi, ce modèle présente des limites : son application est limitée aux situations de sous-emploi, l'hypothèse de prix fixes est rapidement un problème si l'on veut également prendre en compte l'inflation, enfin, il suppose une économie fermée. Ces limites sont dépassées dans le cadre du modèle offre-demande globale (OA-DA), qui agrège les différents courants de pensée. Dans le cadre du modèle IS-LM, nous nous situons dans un cadre d'analyse classique et néo-classique, bénéfique pour l'étude ci présentée.

La courbe IS décrit l'équilibre sur le marché des biens tandis que la courbe LM décrit l'équilibre sur le marché de la monnaie. La courbe IS représente l'ensemble des combinaisons du revenu Y et du taux d'intérêt r qui assure l'équilibre sur le marché des biens, c'est à dire que la courbe représente l'ensemble des valeurs d'équilibre du revenu Y pour chaque valeur possible de l'intérêt r . La courbe IS est la traduction d'une relation entre le taux d'intérêt et le revenu, étant donné que l'investissement I est directement corrélé au taux d'intérêt r . L'investissement est donc en lien avec le marché de la monnaie car directement influencé par le taux d'intérêt. Ainsi, si le taux d'intérêt augmente, le revenu diminue car une hausse d'intérêt entraîne une baisse de l'investissement donc une baisse de la demande, et par conséquent une baisse du revenu. La courbe IS est décroissante. ($Y = C(Y) + I(r) + G$). Une politique budgétaire expansionniste (comme par exemple l'augmentation des dépenses

¹⁶ HICKS John, « Mr Keynes and the « Classics » : A Suggested Interpretation », *Econometrica*, Volume 5, Issue 2, 1937, pp. 147-159.

publiques) provoque un déplacement de la courbe IS vers la droite : pour un taux d'intérêt donné, le revenu d'équilibre va augmenter, et inversement, une politique budgétaire restrictive provoque un déplacement de la courbe IS vers la gauche.

La courbe LM représente l'ensemble des valeurs d'équilibre du taux d'intérêt r pour chaque valeur possible du revenu Y . La courbe LM indique le taux d'intérêt, qui est déterminé de façon endogène sur le marché de la monnaie, pour chaque valeur du revenu Y qui est exogène à ce marché (car déterminé sur le marché des biens, grâce à la construction de la courbe IS). La courbe LM explique qu'il existe une relation entre le taux d'intérêt r et le revenu d'équilibre Y qui conduit à l'équilibre du marché de la monnaie. Si le revenu Y augmente, on assiste à l'augmentation de la demande de monnaie, tandis que l'offre de monnaie reste inchangée : ainsi, la demande de monnaie devient excédentaire par rapport à l'offre, seule une augmentation d'intérêt conduirait à réduire la demande de monnaie en permettant de rétablir l'équilibre. Ainsi quand le revenu Y augmente, le taux d'intérêt r augmente. La courbe LM est croissante. Dans la continuité de l'exemple précédent, lors de la mise en place d'une politique monétaire expansionniste (c'est à dire l'augmentation de l'offre de monnaie), la courbe LM se déplacerait donc vers la droite.

La prise en compte de l'interdépendance du marché des biens et du marché de la monnaie réduit l'effet de l'augmentation des dépenses publiques car il existe une chaîne de causalité entraînant un effet d'éviction : c'est l'effet négatif de l'augmentation des dépenses publiques sur l'investissement. L'effet d'éviction dépend de la sensibilité de la demande de monnaie au taux d'intérêt (si cette demande est peu élastique, seule une variation importante de r permet de résorber la demande de monnaie) et de la sensibilité de l'investissement au taux d'intérêt (si l'investissement est sensible, la baisse de l'investissement consécutive à l'augmentation du taux d'intérêt est particulièrement importante). La politique budgétaire est plus efficace si l'investissement est peu sensible au taux d'intérêt et que la demande de monnaie est très sensible au taux d'intérêt. La politique monétaire expansionniste provoque quant à elle une augmentation du revenu et une baisse du taux d'intérêt. L'offre de monnaie augmente, et devient excédentaire par rapport à la demande. Pour qu'il y ait un équilibre sur le marché de la monnaie, il faut baisser le taux d'intérêt afin d'augmenter la demande de monnaie. Le revenu augmente parallèlement, car si l'offre de monnaie augmente, le taux d'intérêt r diminue et l'investissement augmente, entraînant une hausse de la demande et par conséquent une augmentation du revenu étant donné que la consommation est une fonction du revenu. La politique monétaire expansionniste est plus efficace si la demande de monnaie est peu sensible au taux d'intérêt r (la variation du taux d'intérêt nécessaire pour augmenter la

demande de monnaie afin de résorber l'excédent d'offre de monnaie doit être très importante). L'investissement va d'autant plus augmenter que la baisse du taux d'intérêt est forte ; si l'offre de monnaie augmente, il faut que la demande de monnaie augmente et celle-ci va augmenter si le taux d'intérêt baisse. Mais la demande de monnaie est peu sensible au taux d'intérêt donc il faudrait une forte baisse du taux d'intérêt, profitant donc également à l'investissement. L'investissement doit être très sensible à une variation du taux d'intérêt engendré par l'augmentation de l'offre de monnaie.

Les deux politiques (monétaire et budgétaire) se complètent et s'accompagnent : dans le cas de politiques expansionnistes, elles permettent une augmentation du revenu associée à une augmentation limitée du taux d'intérêt. Il n'y aurait alors par d'effet d'éviction (étant donné l'absence d'augmentation du taux d'intérêt). Cette unité dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat est appelé le « policy-mix » par Hicks. Il démontre l'importance de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, étant donné que ces deux politiques sont interdépendantes. **La politique monétaire n'est pas dissociable de la politique budgétaire** : le postulat de la neutralité économique de la monnaie est remis en question par cette analyse. Par ailleurs, cette neutralité est également remise en question par le modèle plus global de OA-DA. La politique monétaire est efficace à court terme mais provoque l'inflation ; tandis qu'elle est inefficace à long terme du fait des anticipations des agents économiques. Par ailleurs, à long terme, la politique monétaire n'a aucun effet sur la production ni sur la composition de la demande globale : l'augmentation de l'offre de monnaie n'aurait comme conséquence qu'une augmentation des prix. Dans la situation actuelle, en Europe, la politique monétaire est dans les mains de la Banque Centrale Européenne (BCE) tandis que les gouvernements conservent l'autorité en matière de politique budgétaire. Il est nécessaire de mettre en place une bonne coordination, sinon le risque d'effet d'éviction est plus important, n'entraînant aucun effet sur l'économie, voire entraînant une baisse du revenu.

Transition : L'analyse keynésienne de la demande de monnaie permet de mettre en perspective la place de la monnaie dans l'économie. En effet, la monnaie prend des dimensions plus importantes, avec cette nouvelle approche, car elle semble avoir une influence sur l'activité, étant directement liée au taux d'intérêt et à l'investissement. L'approche keynésienne a la volonté de réintroduire la monnaie comme élément intrinsèque à

l'économie, au delà de son rôle de simple outil. En ce sens, cette approche permet de replacer la monnaie au cœur du réel.

II. La monnaie au cœur du réel

Le rôle de la monnaie est régulièrement questionné, et, dans un contexte globalisé et depuis quelques années en crise, la monnaie semble être au cœur de l'activité économique. Depuis la première formulation de l'équation quantitative, celle-ci a souvent été remise en question, à savoir si celle-ci est vraiment adaptée pour comprendre le rôle de la monnaie dans l'économie. D'autant plus que, dans un système financier tel que nous le connaissons de nos jours, la Banque Centrale ne semble plus avoir la prérogative de la création monétaire, pourtant fondamentale dans la formulation de la théorie quantitative.

A. Remise en question des théories classiques et keynésiennes de la monnaie

La théorie quantitative repose sur plusieurs « hypothèses de structures »¹⁷ qui supposent un certain nombre de paramètres difficilement vérifiables. Par exemple, il est supposé qu'une batterie de facteurs restent stables, constants, comme le revenu réel, le niveau de production, le montant en volume des transactions. Ces hypothèses se fondent sur des paramètres incertains de l'économie, à savoir que celle-ci ne va pas évoluer dans la période de temps étudiée. Par ailleurs, la théorie quantitative vise avant tout à expliquer l'origine de l'inflation. Or il existe d'autres auteurs qui se sont focalisés sur l'inflation, proposant différentes théories. Par exemple, Paul Samuelson met en évidence deux sortes d'inflation, autre que l'inflation purement monétaire : l'inflation par la demande, et l'inflation par les coûts¹⁸. Ces deux types d'inflation sont corrélés à une augmentation des salaires nominaux. L'inflation par la demande s'explique simplement par une hausse du prix du fait d'une poussée de demande, à la suite d'une augmentation des salaires. L'inflation par les coûts suppose que la hausse des salaires entraîne une réduction des marges, non récupérables par l'augmentation des prix. L'indexation des salaires nominaux au taux d'inflation tendent à entraîner un cycle

¹⁷ HANSEN Alvin H., *Monetary Theory and Fiscal Policy*, collection Mc Graw-Hill Book, 1949.

¹⁸ SAMUELSON Paul, *Les fondements de l'analyse économique*, édition Gauthier-Villars, 1971.

inflationniste, indépendamment de la monnaie. La principale critique vient enfin de l'analyse keynésienne de la demande de monnaie. Outre les trois motifs que Keynes met en avant pour la demande de monnaie, l'approche keynésienne met en avant le rôle du taux d'intérêt sur la demande de monnaie ainsi que les conséquences de la spéculation en bourse sur cette même demande. Keynes replace la demande de monnaie dans le marché global, et non plus simplement dans le marché monétaire comme le suppose l'analyse quantitativiste. Malgré son rôle incontestable dans l'analyse classique de la monnaie, la théorie quantitative de la monnaie n'est pas inébranlable, et plusieurs autres analyses viennent contrebalancer ce point de vue unilatéral qui met en avant la neutralité économique de la monnaie.

L'analyse keynésienne possède également des limites, que certaines écoles de pensées libérales mettent en avant. Friedrich Hayek, de l'école autrichienne de pensée libérale, insiste sur le caractère incertain de l'œuvre de Keynes, mettant en avant l'idée que **la théorie keynésienne se fonde sur des grandeurs difficilement quantifiables** : il en dit d'ailleurs que « *dans l'étude de phénomènes complexes comme le marché, qui dépendent de l'action de nombreux individus, toutes les circonstances qui détermineront le résultat d'un processus (...) ne pourront presque jamais être entièrement connues ni mesurables* »¹⁹. Par ailleurs, il critique l'approche de Keynes en cela qu'elle se fonde sur des variables microéconomiques d'ajustement à court terme pour l'explication de phénomènes de long terme ; il se place en opposition à l'idée d'intervention étatique dans l'économie qui, selon lui, ne seraient qu'un leurre conjoncturel. D'autres auteurs de l'école autrichienne poursuivront cette analyse, comme Henry Hazlitt avec son œuvre *The Failure of the 'New Economics' : An Analysis of the Keynesian Fallacies*.²⁰ Par ailleurs, Hayek critiquera l'idée mise en avant par Keynes de planification de l'économie, résultant d'une vision orientée politiquement, étant donné que la planification ne permettrait pas de réaliser un investissement optimal dans l'économie.²¹

Par la suite, ces querelles et oppositions entre ces différents courants n'ont cessé d'être alimentés par des auteurs néo-classiques et néo-keynésiens. Le rôle de la monnaie ainsi que sa neutralité, mais aussi la création monétaire font l'objet d'une littérature abondante.

B. Les banques commerciales et la création monétaire dans un contexte de crise

¹⁹ HAYEK Friedrich, « La Falsification de la Science », conférence (1974), mis en ligne par le Mises Institute, 2008.

²⁰ HAZLITT Henry, *The Failure of the 'New Economics' : An Analysis of the Keynesian Fallacies*, mis en ligne par le Mises Institute, 1959.

²¹ DOSTALER Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, collection Repères, La Découverte, 2001.

La création monétaire pose dès lors question dans un système financier développé. La monnaie se crée de deux manières : d'une part, la monnaie fiduciaire, d'autre part, la monnaie scripturale. La monnaie fiduciaire relève exclusivement de la compétence de la Banque Centrale, qui a le pouvoir d'imprimer – ou non – des billets. Pour diffuser la monnaie fiduciaire dans l'économie, la Banque Centrale utilise des opérations *d'open market* : si elle veut augmenter la masse monétaire en circulation, elle achète des titres financiers peu risqués (obligations d'Etats ou d'entreprises bien notées) auprès du public grâce à la monnaie fiduciaire qu'elle a émise. Ainsi, la monnaie fiduciaire est transmise au public, et la monnaie en circulation voit sa quantité augmenter. A l'inverse, si la Banque Centrale cherche à réduire la quantité de monnaie en circulation, elle vend des titres qu'elle détient en échange de billets, qu'elle conserve ou détruit.

La seconde catégorie de création monétaire réside dans la création de monnaie scripturale. En effet, cette catégorie représente la partie la plus importante de monnaie en circulation. Or il s'avère que l'essentiel de cette monnaie scripturale est créé par les banques commerciales, et non plus par la Banque Centrale (bien que celle-ci puisse influencer indirectement cette création). Dans le bilan des banques commerciales, on retrouve les fonds propres (le capital des actionnaires) et les dettes (dépôts des clients) au passif ; les emplois de la banque (immobilier, titres financiers, prêts) sont à l'actif. Sans prêts, dans une économie où l'argent est conservé en attendant l'utilisation de leurs déposants, les dépôts sont équivalents aux réserves. L'offre de monnaie dans l'économie est la somme de monnaie scripturale et fiduciaire, donc la quantité de monnaie en circulation, dans un système bancaire sans prêts, est directement corrélé à la quantité de dépôts (ces deux montants sont mutuellement exclusifs : chaque dépôt réduit la quantité d'argent liquide dans l'économie en laissant l'offre de monnaie inchangé). Si les banques mettent en réserve la totalité des dépôts, elles ne créent pas de monnaie. Cependant, les banques commerciales ont une politique de réserve toute autre : les dépôts sont prêtés à d'autres personnes voulant acquérir un pouvoir d'achat immédiatement, sous réserve d'abandonner leur pouvoir d'achat dans l'avenir du fait du remboursement de l'emprunt. Les prêts que la banque concède lui permettent d'être rémunérée, grâce au taux d'intérêt.

La banque, en prêtant une partie de ces dépôts, crée de la monnaie : l'offre de monnaie en circulation augmente, alors que le dépôt reste le même ; le public dispose cependant d'une somme plus importante en circulation. En effet, les banques commerciales jouent sur la loi des grands nombres, qui stipule que l'ensemble des déposants ne vont pas vouloir accéder à l'intégralité de leurs dépôts au même moment. Les banques créent donc des liquidités

supplémentaires, permettant d'acheter des biens ou services : l'économie est plus liquide, sans être plus riche. Ce système dit des « réserves fractionnaires » entraîne un effet multiplicateur de crédit. La Banque Centrale, en imposant des règles (comme l'instauration d'un taux de réserve obligatoires, ou encore les accords de Bâle III instaurant des quotas de réserves) et en guidant la politique monétaire, conserve un contrôle sur cette création monétaire. Elle détient un important pouvoir grâce au taux d'intérêt, lui permettant de resserrer le crédit si nécessaire, et grâce au taux de réserve qu'elle impose (en progression obligatoire de 1% par an depuis 2012 dans la zone euro par exemple). Cependant, ce système est fragile car il nécessite un refinancement perpétuel des banques par le crédit, devant répondre à la demande de monnaie fiduciaire ; les banques commerciales sont également exposées au risque d'être, étant donné le taux de réserves obligatoires qu'elles doivent posséder.

Certains économistes évoquent cet effet pour critiquer le système financier et la création monétaire en l'état actuel, étant donné que ce mécanisme permettrait un profit des banques commerciales en plus d'une augmentation de la masse monétaire en circulation. Dès 1936, Irving Fisher critique cette création monétaire transférée des Banques Centrales aux banques commerciales en proposant de justement confier la responsabilité de création monétaire intégralement à la Banque Centrale via un système de réserve obligatoires auprès du passif de la Banque Centrale à la hauteur de 100%.²² Soutenu par plusieurs économistes comme Maurice Allais ou Milton Friedman, ce débat est sujet à controverse dans le sens où l'impossible création monétaire par les banques engendrerait possiblement une rigidité du système, le rendant illiquide et ne permettant pas de répondre aux besoins de financement des différents agents économiques. Toutefois, cette proposition ancienne met en évidence **la difficulté du système de création monétaire actuel qui fait face à une surproduction monétaire et mène les banques à des situations de fragilité.**

Ainsi, dans le contexte actuel de crise, les banques commerciales sont exposées à plusieurs dangers : tout d'abord, le nécessaire refinancement via le crédit, lorsqu'il est contraint par la Banque Centrale via un resserrement du taux d'intérêt, rend les banques commerciales illiquides et met en danger le financement de l'économie, menant aux crises. Par ailleurs, les agents économiques, guidés par un phénomène de croyances, peuvent être amenés à retirer les dépôts qu'ils conservent dans les banques commerciales. Si ce phénomène prend de l'ampleur, les banques commerciales verraient leur système s'effondrer, car étant fondé sur une sorte de Jeu de Ponzi où « les crédits font les dépôts ». Une nécessaire

²² FISHER Irving, « 100% Money and the Public Debt », *Economic Forum Spring Number*, 1936, pp. 406-420.

remise en question de ce système dans une période de crise peut s'analyser par le prisme de la coexistence de plusieurs monnaies, ayant cours dans des systèmes monétaires différents.

Transition : Le débat monétaire fonde son approche sur les différents rôles que l'on peut conférer à la monnaie dans une économie de marché. Toutefois, chacune de ces approches est fondée sur l'étude de monnaies globalisées, dans une économie libéralisée et mondiale. Cependant, la monnaie peut être étudiée par un prisme dépassant une vision uniquement libérale dans le sens où elle traduit une certaine vision politique. Il est nécessaire de replacer la monnaie dans un cadre plus social, et d'étudier sa relation avec le citoyen.

Section 3. Monnaie et citoyenneté : de la neutralité de la monnaie à l'interrogation de son rôle et de sa place dans l'économie

Les sciences économiques se sont contentées de rendre compte du rôle économique de la monnaie dans les affaires. Cette approche a ignoré des questions d'ordre sociologique, pourtant fondamentales au vu de la place que prend la monnaie dans les échanges. La notion d'interaction, et le rôle d'intermédiaire que porte la monnaie mettent en avant l'idée que la monnaie est bien plus qu'un outil ou qu'un mécanisme. Si on se concentre sur la définition du terme intermédiaire, le Larousse²³ en dit : « *qui est entre deux choses et forme transition de l'une à l'autre, qui occupe une position moyenne* ». C'est à dire que la monnaie fait le lien entre les acteurs de l'échange, cette définition permet de questionner son rôle dans l'économie en cela elle porte en elle une dimension sociologique d'importance.

I. Le questionnement du système monétaire supranational

Avec l'avènement de l'euro, les pays européens ont vu leurs systèmes monétaires complètement transformés, l'Eurosystème ayant unifié les différents systèmes monétaires participant à la zone euro. Pourtant, dès sa mise en place, l'Eurosystème montre des limites importantes. Michel Aglietta en dit : « *la BCE est une banque centrale à nulle autre pareille : seule instance fédérale dans une zone euro qui ne l'est pas, elle est aussi la seule à porter*

²³ Définition du site du Larousse en ligne (<http://www.larousse.fr>) consulté le 1^{er} juin 2016.

l'intérêt collectif de l'union monétaire face à une gouvernance économique minée par le jeu des compromis hésitants entre les intérêts disparates des Etats. »²⁴ Il conviendra, dans cette partie, d'aborder deux éléments clés qui permettent de comprendre que le système monétaire en l'état actuel suppose un questionnement, d'une part via l'étude de la notion de confiance en la monnaie – unique – dans un système national (ou supranational), et d'autre part la proposition innovante de Bernard Lietaer qui suppose de voir le système monétaire comme un écosystème plus global, ainsi que ses implications.

A. Le principe de confiance dans la monnaie et sa remise en question

Il existe un lien, une jonction, qui unit l'ensemble des agents économiques à la monnaie, dans le sens où implicitement et explicitement, elle est acceptée par tous pour l'échange. La monnaie est fondée sur cette confiance qu'ont les agents dans la valeur que la monnaie véhicule. La monnaie est en réalité un « fait du prince », dans le sens où elle résulte d'une prérogative régaliennne, Georges Simmel analyse ce lien entre monnaie et souveraineté comme un « contrat marchand »²⁵. Ainsi, le phénomène de confiance en la monnaie repose à la fois sur une croyance individuelle, en la personne physique qui réalise l'échange pour elle-même et vis-à-vis du tiers, et sur une croyance en la société et son ensemble, notamment par le transfert de la souveraineté individuelle à l'Etat. On retrouve, dans cette vision de la monnaie, une conception philosophique à l'image d'un contrat social comme l'a théorisé Jean-Jacques Rousseau ; les agents économiques acceptent de confier leur pouvoir d'achat à un outil qui ne porte pas, en lui-même, de la valeur, mais font confiance à un système généralisé que la norme sociétale rend possible. C'est une confiance dans le système plus que dans l'outil lui-même, comme vient à le rappeler Luhmann.²⁶

C'est à nouveau Michel Aglietta, ainsi que André Orléan, qui proposent une vision fouillée de la notion de confiance dans la monnaie.²⁷ Le principe de confiance repose, selon les auteurs, sur l'existence d'une souveraineté, d'une force politique qui assure la stabilité de cette confiance en la monnaie. Ils étayent leur analyse par le prisme de la violence, montrant

²⁴ AGLIETTA Michel, « La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne dans tous ses états », rapport, Terra Nova, Université de Paris Ouest et Cepii, 2014.

²⁵ SIMMEL Georges, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1999.

²⁶ LUHMANN Niklas, « La confiance : Un mécanisme de réduction de la complexité sociale », *Economica*, 2006.

²⁷ AGLIETTA Michel, ORLÉAN André, *La monnaie, entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris, 2002.

tout d'abord que l'unification des systèmes monétaires, par le biais de l'unification étatique, a joué un rôle clé à l'établissement de normes communément admises, dans divers domaines (système métrique par exemple, mais aussi système monétaire, intéressant dans le cadre de notre étude). Par ailleurs, ils mettent en avant l'idée que les crises des systèmes monétaires contemporaines possèdent deux aspects : une **désorganisation du système financier**, qui entraînera alors une **perte de confiance des agents économiques** en les autorités étatiques et monétaires. Cette perte de confiance est liée à un phénomène dit le phénomène des « croyances ».

La remise en question de la confiance dans la monnaie est fondée sur des phénomènes de croyances, liés aux crises. En période de crise économique, les agents sont poussés à adopter des comportements similaires, irrationnels, aussi appelés « herd behaviour » (comportement en troupeau) et théorisé par Kindelberger²⁸. Egaleme nt théorisé par Diamond et Dybvig en 1983²⁹, si les agents sont rationnels cette fois, il suffit que certains développent des croyances qui seront suivies par d'autres individus rationnels. Si certains se ruent vers les banques pour retirer les dépôts, les autres vont adopter le même comportement. Ainsi, les agents vont être tentés de posséder plus de monnaie liquide, non risquée, plutôt que de conserver des titres risqués et des actifs illiquides. Une crise « en cascade » peut être déclenchée par exemple par le retrait massif des avoirs en banque, comme cela s'est passé pour la crise bancaire grecque en 2012³⁰.

Avec la crise globale et financière de 2008, une perte de confiance en l'euro s'est fait ressentir, d'une part sur les marchés financiers avec une hausse du taux d'intérêt demandé par les investisseurs dans les dettes des pays européens, d'autre part par une baisse de l'investissement de la part des acteurs économiques. L'euro, malgré sa stabilité et son poids économique, a subi les conséquences du désordre financier mondial, entraînant une perte de confiance de l'ensemble de la sphère économique.

B. La théorie de la complexité, une théorie applicable à la monnaie

²⁸ LUX Thomas, « Herd Behaviour, Bubbles and Crashes », *The Economic Journal*, Vol. 105, No. 431, 1995, pp. 881-896.

²⁹ DIAMOND Douglas, DYBVIG Philip, « Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity », *Quarterly Review*, Winter 2000, pp. 14-24.

³⁰ P.W., « Greek tragedy. The IMF's sad story », *The Economist*, London, 2015.

Bernard Lietaer, dans son article « Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale »³¹, évoque la théorie de la complexité de Robert Ulanowicz, comme applicable à ce qu'il appelle *l'écosystème monétaire*. En effet, selon Ulanowicz, un système est viable lorsqu'il trouve son équilibre entre efficacité et résilience. Cette théorie s'applique initialement à l'écosystème de la nature, les travaux d'Ulanowicz se portant sur des questions d'écologie. Ulanowicz étudie l'organisation des flux d'énergies et de nutriments dans les écosystèmes. Bien que ses études et idées aient d'abord été appliquées à l'écologie, nombreux sont les domaines ayant repris ses concepts comme l'économie ou la psychologie. Ulanowicz décrit l'écosystème comme un ensemble d'interactions intriquées entre tendances qui s'opposent : organisation auto-catalytique et décrépitude entropique ; en cela, l'écosystème diffère de la physique dans le sens où il répond à ces lois mêmes de la physique, qui sont homogènes, de manière tout à fait hétérogène.

C'est par ces travaux qu'il met en évidence le fait que **les écosystèmes n'évoluent pas de manière parfaite, et n'atteignent jamais l'efficacité maximale**. Les écosystèmes qui agrègent des activités toujours efficaces le font au détriment de processus moins efficaces pourtant essentiels pour les activités vitales. Les écosystèmes qui survivent sont ceux qui atteignent un équilibre entre les attributs mutuellement exclusifs d'efficacité et de résilience (que l'on peut aussi nommer fiabilité). Ce résultat développé par Ulanowicz³² constitue un défi significatif pour l'ensemble des écosystèmes, et ce résultat peut être extrapolé, selon Lietaer, à l'écosystème monétaire.

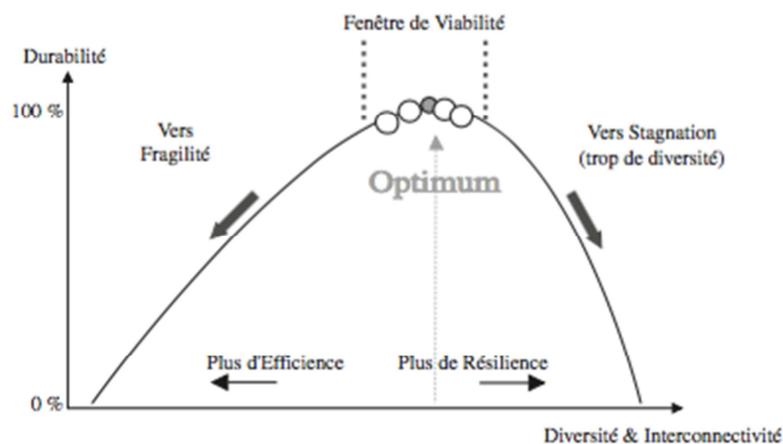


Schéma extrait de l'ouvrage de Robert Ulanowicz³³

³¹ LIETAER Bernard, « Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2009/6 (N°80), pp. 8-15.

³² ULANOWICZ Robert, « The dual nature of ecosystem dynamics » *Ecological Modeling*, 2009.

³³ ULANOWICZ Robert, *A Third Window. Natural Life beyond Newton and Darwin*, Templeton Foundation Press, 2009.

En utilisant cette théorie pour appuyer ses propos, Lietaer soulève un élément important : malgré l'unification au plan national et supranational de l'émission monétaire, et de fait la réduction drastique du nombre d'unités monétaires coexistant dans le monde, il n'en reste pas moins que la coexistence de différentes monnaies établit bien un ordre monétaire mondial, agissant comme un écosystème. Actuellement, l'écosystème monétaire vise toujours plus d'efficacité, allant dans le sens d'une unification monétaire globale, réduisant la durabilité et la stabilité du système. Selon ce schéma ; un réseau complexe n'est viable que s'il existe un équilibre, aussi appelé optimum, entre diversité et interconnectivité. S'il y a trop de diversité monétaire, il en résultera un manque d'efficacité et de directivité, le système devenant alors instable et volatile, mais s'il y en a trop peu, le système sera trop fragile pour se maintenir dans la durée. Malgré la foi dans l'efficacité des mécanismes de marché, la faillite du système monétaire mondial est manifeste : la multiplication des crises monétaires et des crises de change est la traduction de la fragilité d'un système peu diversifié. Lietaer propose, par l'analyse de cette théorie, la remise en question du système monétaire global.

Le système n'est pas interchangeable comme suppose la création monétaire au niveau national et les règles encadrant l'émission de monnaie. La double émission qu'elle soit privée ou publique a toujours existé (par exemple, les systèmes de fidélisation à point permettent d'accéder à une monnaie virtuelle, comme les Miles chez Air France). Il existe cependant des entraves à l'atteinte de l'optimum tel que décrit par Ulanowicz : le système bancaire et le marché de la création monétaire sont monopolistiques et ne permettent pas l'ouverture de la concurrence, étant fortement encadrés. Cela résulte d'une volonté du régulateur à atteindre plus d'efficacité dans les échanges : une monnaie nationale (et supranationale) rend l'échange et la formation des prix plus faciles. Cependant, la coexistence de deux monnaies rend le système monétaire plus à même d'encaisser les chocs systémiques et d'y répondre. Par exemple, James Stodder explique avec l'exemple des *creditos*, monnaie complémentaire argentine créée en réponse à la grave crise économique ayant éclaté au début des années 2000³⁴, qu'un équilibre est possible dans un modèle où le système monétaire est dual. En effet, selon Stodder, **la circulation d'une monnaie parallèle permet à la fois de répondre aux crises et à l'insuffisance de monnaie nationale, mais aussi d'augmenter substantiellement les gains des usagers**. Ainsi la coexistence de deux monnaies au sein d'un

³⁴ STODDER James, « Complementary Credit Networks and Macro-Economic Stability: Switzerland's Wirtschaftsring », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 72, 2009, pp. 79-95.

même écosystème monétaire est une réponse fondée et raisonnable à la fragilité du système monétaire tel qu'il existe actuellement.

Transition : Le système supranational de la monnaie, en l'état actuel dans la zone euro, se doit d'être interrogé. Ces deux exemples du questionnement du système monétaire tel qu'il se trouve permettent de mettre en perspective le rôle de la monnaie dans l'économie. Ainsi, une pluralité monétaire pourrait être, selon Lietaer, une source de stabilité. La confiance dans la monnaie doit être réinstallée, cela passe également par la compréhension du fait que la monnaie, au delà de son rôle purement et simplement économique, possède une réalité sociologique. En effet, plus qu'un simple outil transactionnel, la monnaie doit être considérée comme une « réalité sociale ».

II. La monnaie comme « réalité sociale »

C'est François Simian qui, en premier, parle de la monnaie comme « réalité sociale »³⁵. L'approche sociologique de la monnaie ouvre un pan nouveau sur l'analyse des effets monétaires et de leurs interactions avec les agents économiques. En effet, la doctrine économique a supposé que la monnaie était un simple moyen d'échange, ou bien un outil ayant une action mécanique sur l'économie, mais cette approche purement économique a occulté un pan d'analyse fondé sur la sociologie, et impliquant avant tout une étude plus aboutie du comportement des agents économiques.

A. Les portées sociologiques de la monnaie : les aspects non économiques de la monnaie

La monnaie ne revêt plus uniquement une portée économique dès lors que les agents en font usage au cours de leurs transactions : elle exprime une interdépendance entre les biens et services, leur conférant une valeur mesurable, sans qu'elle soit fondée sur le matériau même de la monnaie. En tant qu'intermédiaire des échanges, la monnaie a une « *valeur [qui] dépend de l'ensemble des échanges qui renvoi [elle-même] à l'ensemble des désirs des agents*

³⁵ SIMIAN François, « La monnaie, réalité sociale », *Annales sociologiques*, série D, fasc. 1, pp. 1-86.

économiques ». ³⁶ George Simmel suggère ainsi que la monnaie, par le biais de son rôle d'intermédiaire des échanges, joue un réel rôle de « médiateur » ³⁷.

Dans leur ouvrage *Sociologie de l'argent* ³⁸, Damien Blic et Jeanne Lazarus mettent en avant des « sources politiques de la confiance », soit de la confiance en la monnaie nationale. Ils estiment que la monnaie revêt des « significations politiques », avec l'acception du terme politique au sens le plus étendu, qui recouvre l'idée de civilisation et par cette même idée de société organisée. Ainsi, la monnaie est porteuse des valeurs de la société où elle s'échange, la construction historique de la monnaie et son rapport à la civilisation dans laquelle elle est le vecteur des transactions ont été démontré par de nombreuses analyses socio-historiques, comme la construction des différentes monnaies ayant circulé en France (franc, louis d'or, napoléon...). ³⁹

Dès lors, la monnaie dépasse le simple champ d'outil transactionnel pour devenir un objet de puissance des Etats. Michel Aglietta et André Orléan développent cette analyse ⁴⁰, en expliquant que l'échange évolue grâce à l'introduction de la monnaie au cours de la transaction, en rendant l'échange impersonnel (ce ne sont plus des biens qui sont échangés mais un numéraire). Les échanges perdent toute notion de sociabilité, tendant à une individualisation de la société. Dès lors, la monnaie, en supprimant le lien sociétal, doit être assurée par une unité toute autre, représentée par la souveraineté.

D'un point de vu microéconomique, l'argent possède à son tour des « significations sociales » ⁴¹ comme le justifie Viviana Zelizer. La monnaie est porteuse de significations sociales et culturelles, et est assimilée à la vie sociale et personnelle des individus. Par ailleurs, la monnaie et la valeur qu'elle porte gomme les liens affectifs et personnels que les individus peuvent entretenir avec des biens ou des services, en leur conférant une valeur marchande indépendamment de la « valeur d'usage » que les individus peuvent en recevoir (notion évoquée par différents penseurs, dont Aristote, Adam Smith ou encore Karl Marx). La monnaie possède des aspects non économiques, fondés sur un lien social qui aurait, selon un large panel d'auteurs, disparus avec la monétarisation de la société. Cependant, l'échange semble bien porteur, lui, de lien social, qui serait alors gommé par la présence de monnaie.

³⁶ CUILLERAI Marie, « Confiance dans la monnaie et sens commun », *Le Portique* (En ligne), 2009, p. 4.

³⁷ SIMMEL Georges, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1999.

³⁸ BLIC Damien, LAZARUS Jeanne, *Sociologie de l'argent*, collection Repères, La Découverte, 2007.

³⁹ Voir en ce sens RIVOIRE Jean, *Histoire de la Monnaie*, collection Que sais-je ?, PUF, Paris, 1989.

⁴⁰ AGLIETTA Michel, « La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne dans tous ses états », rapport, Terra Nova, Université de Paris Ouest et Cepii, 2014.

⁴¹ ZELIZER Viviana, *La signification sociale de l'argent*, collection Liber, Seuil, 2005.

B. Se réappropriier la monnaie : la monnaie locale complémentaire dans un contexte global, quelles implications ?

Le phénomène d'unification monétaire paraît dominant au cours de l'histoire monétaire, notamment en Europe, consacré par la mise en place de l'euro en 1992, et sa mise en circulation en 2000. Le système monétaire national, bien qu'encadré par des règles strictes sur l'émission monétaire (par exemple, conformément à l'article 128 § 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Banque centrale Européenne est la seule à pouvoir émettre de la monnaie, sous toute ses formes, libellée en Euro). Par ailleurs, les seules devises acceptées en paiement dans la zone euro de manière uniforme sont les Euros. Ainsi, le monopole est assuré, aussi bien pour l'émission de monnaie, que pour la gestion du système des paiements. Pourtant, comme le montre Jérôme Blanc⁴², le phénomène de monnaies « parallèles » n'a pas pour autant cessé d'exister au long de ce processus d'harmonisation monétaire.

En effet, malgré cette harmonisation globale, la persistance d'échanges ne nécessitant pas une transaction libellée en euro a démontré qu'il a été possible de maintenir un système d'échange parallèle à cette unification du système de paiements européens. Le cas de la permanence d'échanges parallèle en France est emblématique. Dans un premier temps, les systèmes d'échanges locaux (SELs), premièrement assimilés à une forme de troc, ont subsisté, profitant alors d'un vide juridique en France. Jérôme Blanc montre que divers outils et instruments du même type existaient avant la mise en place de l'euro, et que ceux-ci ont eu tendance à davantage abonder à la suite de l'instauration de l'eurosystème. Dans ces divers instruments, outre les SELs, Jérôme Blanc recense les bons d'achats offerts par différentes enseignes, les tickets restaurants, les points accordés selon la fidélité des clients (comme les S'miles proposées par les enseignes de la grande distribution, ou encore les Miles proposées par les compagnies aériennes), mais aussi les monnaies complémentaires, objet de cette étude.

En effet, les monnaies parallèles ont vu leur nombre et leurs formes s'accroître et se diversifier dès les années 1980 en Europe. Jérôme Blanc et Marie Fare distinguent quatre formes de diversification des échanges construits en utilisant des outils autres que l'euro⁴³ : une « dissémination » (diversité des formes de l'échange multiple dans une même

⁴² BLANC Jérôme, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, Paris, 2001.

⁴³ BLANC Jérôme, FARE Marie, « Un panorama des dispositifs de monnaies associatives », publié dans la *Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux*, rapport pour la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire Carole DELGA, 8 avril 2015, pp. 58-60.

communauté), un « essaimage souple » (réseau unique mais où le moyen d'échange prend des formes variées), un « essaimage » (réseau d'échange sous tendu par une forme unique, soumise à contractualisation) et enfin un « développement centralisé » (modèle unique d'échange, autre que l'euro). Ces diverses formes d'échanges s'insèrent dans le contexte de l'euro grâce à une nouvelle régulation datant de 2014⁴⁴, les monnaies complémentaires locales ont trois obligations : s'échanger dans le cadre légal d'une association (loi 1901), être émises sur des supports papiers et enfin être garanties en euro. On voit d'emblée, par cette régulation, la volonté du législateur de garder la main mise sur l'utilisation d'un nouveau moyen d'échange, d'abord en le cantonnant à un espace d'échange défini, et en s'assurant que la monnaie complémentaire est rattachée à l'euro.

L'insertion des monnaies complémentaires locales dans le système global, en tant que moyen d'échange, fait l'objet d'une compétition entre l'autorité souveraine, désireuse de conserver un droit de regard sur les transactions, et la volonté des parties prenantes à l'échange en monnaies parallèles de s'affranchir de ce droit de regard. Ce rapport entre l'autorité monétaire et/ou publique et le monde socio-économique a évolué depuis la multiplication du nombre de systèmes d'échanges parallèle. Ainsi, Jérôme Blanc et Marie Fare distinguent quatre périodes, en France, qui ont fait apparaître des systèmes qui se complètent et s'enrichissent. Tout d'abord, l'émergence des systèmes d'échanges locaux dès 1994 (sans réelle monnaie papier, mais un registre retraçant les opérations d'échanges) inspire les autorités publiques pour mettre en place un projet qui obtient un financement européen (le projet SOL, 1998). Par la suite, après un échec relatif de ce projet d'initiative publique, des systèmes d'échanges connus désormais sous le nom de « monnaies complémentaires locales » ont vu le jour, et ce dès la fin des années 2000 (l'Abeille en 2010, l'Eusko en 2012... et le Stück en 2013).

Ces différents projets et initiatives, qui feront l'objet de la seconde partie de ce mémoire, montrent que la prérogative régaliennne d'émission de monnaie est bousculée par ces mouvements. Ces initiatives sont la traduction de l'échec de la concentration monétaire dans les mains de l'Etat, qui aurait une portée nationale ou dans le cas de l'euro, supranationale.

⁴⁴ Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (loi ESS), JORF n° 0176 du 1 août 2014.

Partie 2 : Apports des monnaies complémentaires dans l'économie locale

Nouvel outil dans les échanges, les monnaies locales complémentaires (MLC) constituent une innovation monétaire sans précédent. Une MLC n'est ni synonyme de troc, ni synonyme de monnaie classique (euro, dollar, yen...) : au vu des caractéristiques et particularités qu'elles comportent, les monnaies complémentaires permettent d'analyser l'outil monétaire par un nouveau prisme, celui de l'échange dans son acception la plus large. Au delà du simple phénomène monétaire, elles proposent un nouveau cadre d'échange, englobant les échanges économiques, mais aussi les interactions sociales, la promotion culturelle, et encore bien d'autres pans de la société peuvent être bouleversés par la mise en circulation d'une MLC sur un territoire.

« *La monnaie locale complémentaire (MLC) est un des outils qui permet de contribuer individuellement et collectivement à créer les conditions pour mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau* ». ⁴⁵ Une MLC est source d'innovation : sur un territoire, c'est un nouvel outil, dont les agents vont se servir lors de l'échange qui prend dès lors une dimension plus personnelle, et qui a pour but d'impliquer les acteurs. C'est une innovation « *socio-économique, de gouvernance, de processus, sociale* ». ⁴⁶ Imbriquée dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire, en cela qu'elle porte des valeurs et des objectifs qui peuvent s'apparenter à ces réseaux, la monnaie complémentaire locale est toutefois nécessairement emboîtée dans les circuits économiques classiques. Elle paraît alors faire la jonction de ces deux sphères économiques, et facilite la transition. En réalité, la monnaie complémentaire permet de « lubrifier » les rouages d'un circuit économique local, à la fois en permettant à une sphère économique de prospérer, et en favorisant le développement d'un certain type d'économie, l'économie soutenable ou durable.

Plus précisément, une MLC est une monnaie « spécialisée » répondant à trois objectifs

⁴⁵ Manifeste les monnaies locales complémentaires, <http://monnaie-locale-complementaire.net/manifeste-mlc/>, 2013, consulté le 2 juin 2016.

⁴⁶ LAUDIER Isabelle, « Quels apports de l'étude des circuits courts pour la compréhension des enjeux territoriaux des monnaies locales complémentaires », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 30.

précis selon Marie-Laure Arripe⁴⁷ : elles visent à localiser les échanges (favoriser les échanges locaux tout en protégeant les territoires de la fuite de capitaux), à dynamiser les échanges (en proposant une approche de consommation solidaire et en accélérant les échanges), et à transformer la nature des échanges (en réintroduisant un facteur personnel lors de l'échange et en s'éloignant de la « *stricte logique marchande* »).

Cette partie mettra en lumière les apports que les acteurs peuvent supposer retirer à la mise en place d'une monnaie complémentaire et à son utilisation. Il s'agira dans un premier temps d'étudier les différentes problématiques inhérentes aux monnaies complémentaires : quelle forme donner à la monnaie dans un réseau ? Quels acteurs sont engagés ? Quelles valeurs sont mises en avant ? Il s'agira de donner un aperçu non exhaustif du panorama français des monnaies complémentaires locales. Cette présentation permettra d'aborder les gains économiques que ces différents réseaux et MLC peuvent engendrer, et les gains que les différents acteurs parties à l'échange peuvent espérer retirer. Enfin, et parce que le cœur d'une monnaie complémentaire réside dans les valeurs qu'elle porte et transmet, il s'agira d'étudier la place du lien social et la prise de conscience qu'entraîne l'inclusion dans un système de monnaie locale complémentaire. Cette recherche visera les apports des MLC dans le cadre de la France et dans une moindre mesure dans un cadre européen.

Section 1. Les enjeux de la mise en place d'une monnaie complémentaire en France

Préalable à la mise en place d'un système de monnaie complémentaire locale, les questions de la forme de la monnaie et des règles légales se posent. En effet, de nombreux systèmes de monnaies complémentaires existent, et leur fonctionnement diffère selon le choix des acteurs engagés lors de la mise en place du réseau. De même, du fait de leur caractère novateur, les systèmes de MLC préexistants sont vraisemblablement amenés à évoluer. L'hypothèse de l'apparition de nouvelles méthodes et de nouvelles monnaies est plausible, étant donné le caractère évolutif de tels systèmes. L'analyse des acteurs et de l'origine de tels types de projets permettra de comprendre en quoi cet instrument ne peut pas être assimilable à une monnaie nationale, en cela qu'il sous-tend des valeurs et des pratiques qui n'existent pas dans le cadre d'une monnaie classique.

⁴⁷ ARRIVE Marie-Laure, « Les « Abeilles », l'« Occitan » et la commune « Mesure », de nouvelles monnaies pour une autre économie ? », *Empan* 2011/2 (n° 82), p. 77-82.

I. Le fonctionnement et la circulation de la monnaie dans un système de MLC

Les formes de MLC peuvent varier du tout au tout : si la loi indique qu'une MLC doit être à parité à l'euro, d'autres systèmes d'échanges existent permettant de contourner cette obligation. Il s'agira dans un premier temps de mettre en lumière ces différents types de monnaies et les principes « généraux » communs que l'on peut dégager aux différentes monnaies complémentaires. Dans un second temps, il faudra rappeler l'environnement légal qui encadre les systèmes de monnaies complémentaires locales en France.

A. La monnaie complémentaire : principes généraux

La notion de complémentarité est essentielle pour une compréhension préliminaire des enjeux des MLC. Pour Patrick Viveret, « *il ne s'agit pas de monnaies substitutives à la monnaie officielle, mais de monnaies complémentaires qui renouent avec la fonction affichée de la monnaie, celle de l'échange, et exercent une pression sur la monnaie officielle pour qu'elle soit elle soit davantage un vecteur de "doux commerce" (on dirait aujourd'hui de "commerce équitable") plutôt qu'un vecteur de violence sociale* ». ⁴⁸ La MLC a donc pour but de mettre en place un cycle des affaires économiques qui serait complémentaire au système préexistant – la complémentarité de la monnaie locale n'est pas sans rappeler le principe « d'écosystème » de monnaie proposé par Lietaer (voir première partie).

Jean-Michel Cornu identifie quatre types de monnaies affectées à différents objectifs ⁴⁹ : les monnaies aux objectifs sociaux-économiques à portée locale ou régionale, des monnaies affectées au lien social (« *non convertibles en monnaies officielles* », « *calculées à partir d'une vision objective de la valeur* »), des monnaies visant à rétablir la confiance (aussi appelées monnaie de réputation, elles ne sont ni mesurables ni transactionnelles mais visent à certifier la reconnaissance et la confiance dans un groupe d'utilisateurs), des monnaies destinées à favoriser l'activité humaine (mises en place par les collectivités publiques pour réaliser des économies, ou bien pour favoriser des activités humaines autres qu'économiques

⁴⁸ VIVERET Patrick, dans MERLANT Philippe, PASSET René, ROBIN Jacques (dir.), *Sortir de l'économisme. Une alternative au capitalisme néolibéral*, Les Editions de l'Atelier, 2003.

⁴⁹ CORNU Jean-Michel, *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*, La Fabrique des possibles n° 10, FYP, 2010, pp. 41-73.

comme l'art et la culture ou le lien intergénérationnel). Ce travail s'attachera à l'étude des MLC aux objectifs sociaux-économiques, dans le sens où elles créent de la valeur économique (quantifiable à partir d'indicateurs préexistants) à plus grande échelle que les autres types de monnaies complémentaires identifiés.

S'il n'existe pas un seul type de monnaie complémentaire locale, on peut néanmoins essayer d'en dégager les caractéristiques principales. Bernard Lietaer, en se basant sur l'étude des types de monnaies complémentaires au Japon, identifie plusieurs types de systèmes d'échanges qu'il qualifie de monnaies complémentaires⁵⁰ : les **monnaies-coupons** (principalement utilisées pour les monnaies de lien social : donations, travail volontaire), les **registres d'échanges** (où chaque transaction est notée, comme dans le système des SELs, donnant droit pour le cédant à une contrepartie future), les **monnaies-factures** (système de reconnaissance de dette où les émetteurs approuvent la dette qu'ils ont), les **monnaies sur carte** (à puce), les **monnaies électroniques**, les **cartes prépayées** (destinées à l'échange dans le réseau), les **monnaies-temps**, les **monnaies à parité avec la monnaie nationale**, et les **systèmes dont le numéraire est un bien**. Sans doute, parce qu'une monnaie complémentaire locale est source d'innovation, existe-t-il d'autres modèles et d'autres systèmes d'échange utilisant une unité monétaire qui ne pourraient pas être référencés dans cette classification. De nouveaux projets de MLC se créent et disparaissent régulièrement : le collectif *Le réseau des MLC citoyennes* en recense actuellement une quarantaine (37) en circulation, mais le double en projet, bien qu'une dizaine aient déjà disparu.⁵¹

On peut identifier deux types de MLC : les MLC à parité à l'euro, et les MLC qui s'échangent dans un circuit fermé sans lien avec l'euro. Pour cette classification, une base de données mise en ligne par le *réseau Monnaies complémentaires locales* permet d'avoir un rapide tour de vu. Toutefois, ces données sont à prendre avec précaution : la dernière actualisation des informations date de l'année 2014, et il faut prendre en compte que le mouvement des monnaies complémentaires est en rapide développement ces dernières années.

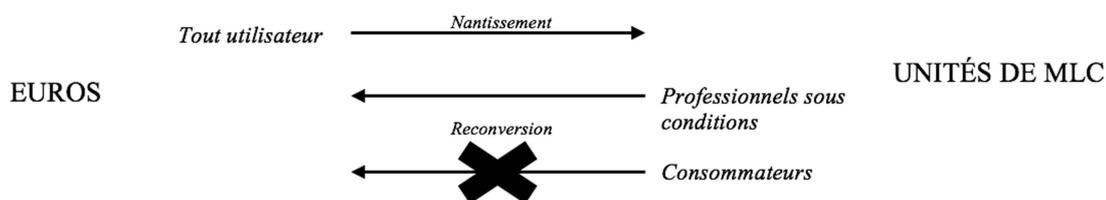
- MLC à parité avec l'euro

⁵⁰ LIETAER Bernard, « Complementary Currencies in Japan Today : History, Originality and Relevance », initialement publié dans *International Journal of Community Currency Research*, vol. 8, pp. 1-23, article en ligne,

https://www.researchgate.net/publication/228788302_Complementary_Currencies_in_Japan_Today_History_Originality_and_Relevance consulté le 10 avril 2016.

⁵¹ <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/> consulté le 5 juin 2016.

Une MLC à parité est une monnaie inconvertible en euro (seuls les euros sont nantissables en MLC).



Les détenteurs de la MLC « achètent » les unités de MLC grâce à la monnaie nationale. Une fois cette transaction effectuée, la monnaie nationale est confiée à un organisme gestionnaire (le plus souvent, une banque d’investissement qui porte les mêmes valeurs que le réseau : la NEF et le crédit coopératif en France sont les deux banques les plus utilisées ; par ailleurs, ces fonds peuvent également être alloués à des projets municipaux ou communaux).

Une exception à la conversion peut être accordée aux commerçants (producteurs), qui généralement subissent une perte sur le montant en MLC qu’ils reconvertissent en euros (de l’ordre de 1% à 5%, afin d’assurer une certaine stabilité de la masse monétaire en MLC). Le but étant d’assurer que les gains réalisés en MLC vont être réinvestis dans le réseau. Chaque unité monétaire en MLC est assurée par l’équivalent en euro (le change entre la MLC et l’euro étant obligatoirement fixe).

Les MLC peuvent être soumises à une fonte : c’est le principe mis en avant par Silvio Gesell de « *monnaie fondante* »⁵². Selon lui, une monnaie devrait se calquer sur le principe des marchandises consommées, c’est à dire qu’elle devrait se détériorer comme les biens de consommation. Une monnaie franche, à l’instar des ressources naturelles, doit perdre de sa valeur de manière régulière afin d’accroître la rotation de la monnaie (et ainsi augmenter la vitesse de circulation de la monnaie) et pour éviter tout phénomène d’inflation ou de spéculation. Divers systèmes ont été observés dans les MLC françaises pour assurer ce système de « monnaie fondante » : système de timbrage des billets, registre des paiements... Via ce système, la MLC ne peut pas être thésaurisée, sinon, il reviendrait plus cher à son détenteur de posséder un plus grand montant de monnaie, étant donné que le détenteur devrait payer périodiquement un surplus en monnaie nationale, sans pouvoir profiter d’un gain via le taux d’intérêt, inexistant pour les MLC. Le but de ce système est de favoriser l’échange : il est plus utile de dépenser le montant en MLC possédé avant le jour de « fonte », que de conserver

⁵² DANIEL Jean-Marc Daniel, « Silvio Gesell, inventeur de la monnaie fondante ». *Le Monde.fr*, 27 sept. 2010, *Le Monde*, consulté le 26 janvier 2016.

la MLC et de devoir payer une surtaxe (en monnaie nationale cette fois). Selon les informations du réseau Monnaies locales complémentaires (dernière mise à jour datant de 2014), 12 monnaies complémentaires appliquent ce principe de fonte de la monnaie sur 37 monnaies étudiées (de 2% à 5%, pour des périodes allant du semestre à l'année)⁵³.

La plupart des monnaies complémentaires locales en France s'échangent sous forme de **billets** (43% des réseaux, soit 16 monnaies sur 37, selon le réseau Monnaies complémentaires locales), toutefois, le système de **coupons** est également utilisé par de nombreux réseaux (32% des réseaux, soit 12 monnaies sur 37, toujours selon le réseau Monnaies complémentaires locales). Plusieurs réseaux de MLC envisagent la mise en place de cartes de paiement, comme le réseau SOL et plus récemment le Stück. Egalement à noter que l'intégralité des monnaies, depuis 2014, doivent s'échanger à parité avec l'euro.

Le financement de ce type de réseaux passe par deux leviers d'actions principaux : tout d'abord, les utilisateurs doivent « payer » les unités monétaires en monnaie nationale (l'euro). Les **fonds** récoltés sont inamovibles : l'organisme se doit de conserver ces fonds en « réserve », toutefois, cette réserve est le plus souvent allouée à des projets à vocation environnementale, sociale ou culturelle (les fonds de l'Eusko, MLC dans le pays basque, sont alloués par exemple à la préservation et à la pérennisation de l'apprentissage du basque ; autre exemple, les fonds du Zeybu, en Provence Alpes Côte d'Azur financent des projets sociaux d'aide aux plus démunis, etc). Le second levier de financement, cette fois dédié à la gestion courante de l'organisme, est récolté par les **adhésions à l'association** (dans l'intégralité des systèmes de MLC répertoriés par le réseau Monnaie locale complémentaire, une association est gestionnaire du réseau), par ailleurs, dans les cas où les monnaies sont soumises à une fonte, le **bénéfice récolté de la fonte** est alloué à la gestion courante. Dans certains cas plus rares, la **reconversion** de la monnaie, autorisée pour les commerçants, peut être taxée (comme pour l'Abeille dans le Lot, ou la Mesure dans l'Isère). Enfin, dans des cas ponctuels, les **commissions liées à la vente de produits**, les **partenariats** ou encore des **subventions** publiques financent le réseau.

Les détenteurs de la MLC peuvent l'échanger au cœur du réseau. D'un côté, les consommateurs peuvent utiliser ce type de monnaie pour effectuer leurs achats courants. D'un autre côté, les producteurs peuvent réaliser leurs transactions au sein du réseau en utilisant cette monnaie. La facturation des échanges est classique, et les taxes et impôts auxquels sont

⁵³ <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/> consulté le 5 juin 2016.

soumis les commerçants doivent toutefois être réalisés en monnaie nationale (d'où une nécessaire possibilité de reconversion de la MLC pour les professionnels).

La masse monétaire est créée de sorte que chaque euro converti crée une unité monétaire supplémentaire. Cette création monétaire répond à la demande du circuit, qui s'équilibre de manière automatique si les agents s'engagent de manière durable à favoriser la circulation de la monnaie. Le tableau en Annexe 1 présente une synthèse des monnaies locales complémentaires en circulation en France en 2014, selon les informations du réseau Monnaie locale complémentaire, complété par des données publiées par chaque monnaie.

Christian Arnsperger explique que : « *souvent, il y a mise en place de « réseaux d'échange » et, plus largement, de systèmes de monnaies de crédit mutuel : l'entité monétaire est créée dans l'acte même de l'échange et n'a besoin d'aucun mécanisme centralisé – sinon une supervision du réseau de membres (c'est-à-dire la communauté au sein de laquelle les échanges se font) et d'un procédé de compensation (en anglais : clearing). L'argent se crée et s'efface à mesure que des besoins sont satisfaits ; tout repose sur la réciprocité et sur la reconnaissance mutuelle d'un cercle institué d'échangeurs* »⁵⁴.

- **Monnaies complémentaires dans un circuit fermé**

Ces types de monnaies complémentaires sont plus divers, il est plus difficile d'en dresser le tableau. En effet, elles s'inscrivent dans la volonté de se détacher complètement de la monnaie nationale et prennent en ce sens diverses formes. On trouve dans ce genre de monnaies complémentaires les crédits interentreprises (Barter en France, WIR en Suisse, Euro RES en Belgique, etc), mais également les systèmes d'échanges locaux entre particuliers (SELS, LETS, etc). Même si la valeur de la monnaie peut s'évaluer à parité avec l'euro, cela reste un choix pris par l'organisme qui émet et gère la monnaie. Celles-ci n'ont pas d'obligations légales, toutefois, un commerçant ou une entreprise ne peut pas à proprement parler « vendre » un bien ou un service grâce à cette monnaie, étant donné que cette monnaie s'inscrit uniquement dans une logique d'échange.

Un **système d'échange entre particuliers** peut paraître semblable à du troc : il repose sur le principe de l'échange, où la monnaie sert uniquement d'unité de compte. L'échange entre utilisateurs et le lien social, dans ces types de systèmes, sont primordiaux, et supplantent l'objectif de création de valeur économique. Dans le cadre de cette étude, ces systèmes

⁵⁴ ARNSPERGER Christian, « Fonder l'économie écologique. Crise environnementale, crise économique et crise anthropologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 276, 2013, pp. 93-120.

d'échanges seront volontairement négligés, étant donné qu'ils ne créent pas de valeur économique à proprement parler.

Dans le cas des **crédits inter-entreprises**, ces échanges sont considérés comme des ventes compensées par un achat de même montant : il n'y a pas de mouvement de trésorerie. Toutefois, la TVA est applicable et obligatoire lors de chaque transaction : elle revêt les caractéristiques classiques d'une facture de TVA, où il est précisé que cette facture intervient « en compensation » de l'échange de bien afin de faciliter l'enregistrement et le règlement de la TVA, même si la contrepartie n'intervient pas au moment de l'échange. Le financement de ces réseaux d'acteurs est possible grâce à une cotisation annuelle ainsi qu'une d'adhésion payante à un système de courtier, qui permet d'assurer la stabilité du réseau, sa pérennité, et d'assurer la confiance des partenaires dans un tel type d'échange. Plusieurs réseaux de ce type sont observables en France (France Barter étant le plus important, adossé à un réseau mondial : l'IRTA)⁵⁵.

Une limite à ces deux types de monnaies est qu'elles semblent n'inclure que des participants désignés, et qu'aucune ouverture ne paraît possible en dehors du réseau d'acteurs : dans le cas des systèmes d'échanges locaux, ils sont dédiés aux particuliers, et les commerçants n'ont pas vocation à entrer dans le réseau. A l'inverse, dans le cas du crédit inter-entreprises, les particuliers ne peuvent pas bénéficier de ce type d'échange. Ainsi, même si les monnaies utilisées pour le financement d'opérations d'échanges entre entreprises créent une valeur économique (optimisation de l'utilisation de ressources pour certaines entreprises, ressources complémentaires à l'activité...), elles ne peuvent pas constituer le cœur de ce travail d'étude, étant donné l'absence d'une des caractéristiques fondamentales soulevée au préalable concernant les MLC, à savoir la recréation du lien social (l'échange entreprise-entreprise s'inscrit dans un système de relations commerciales plus que dans un système de valeurs partagées). Elles ne sont donc pas considérées par l'appellation « monnaie locale complémentaire ».

B. Règles du jeu et cadre légal

Ce n'est que depuis 2014 que les MLC disposent d'un réel statut juridique, et qu'elles peuvent prendre la forme d'un **service (bancaire ou non) de paiement** ainsi que la forme de

⁵⁵ *Guide des échanges interentreprises de biens et services*, Ministère du redressement productif, 2013, <https://www.francebarter.coop/GUIDE-PRATIQUE-BARTER-echanges-inter-entreprises.pdf>, consulté le 2 juin 2016.

monnaie électronique, sous réserve de reposer sur un fonds monétaire équivalent en euro au cours légal (on ne peut dès lors pas confondre une MLC avec la monnaie virtuelle *Bitcoin*, qui lui peut faire l'objet de spéculation et ne repose sur aucune masse monétaire légale). Leur acceptation par un tiers n'est pas automatique, et relève du seul choix de la tierce personne ou du commerçant (seul l'euro possède cette caractéristique). En cela, elles sont bien « complémentaires » et ne peuvent pas sortir du cadre qui leur est affecté. Par ailleurs, les émetteurs de MLC doivent obligatoirement et légalement appartenir à des critères d'économie sociale et solidaire (ESS). L'émission suppose que l'organisme de l'ESS qui est en charge de la gestion de la masse monétaire en fait son objet social⁵⁶. Le réseau Monnaie complémentaire locale ne recense que les monnaies locales gérées par les associations, ainsi il semble difficile d'établir un réel panorama des organismes gestionnaires de MLC. Erick Roussel met en avant la raison pour laquelle ce sont ces types d'organisations qui ont été retenus comme tributaires de l'émission de monnaies complémentaires : « *les organisations de l'économie solidaire apportent une contribution efficace, originale et durable au développement des territoires. Elles sont souvent sous forme associative, leur but est non lucratif et elles mobilisent des ressources plurielles (...)* »⁵⁷. A noter toutefois qu'il a existé en France plusieurs types d'expérimentations publiques, comme le projet SOL⁵⁸ (pour lequel l'initiative émanait de l'Etat), ou encore le projet de monnaie supporté par la mairie de Nantes (le SoNantes)⁵⁹, toutefois ces deux projets n'ont pas perduré.

Les questions juridiques inhérentes à la gestion des monnaies complémentaires, précisées dans une étude approfondie des lois relatives aux MLC par Romain Zanolli⁶⁰, imposent un champ d'action pour ces monnaies, qui suscite une interrogation. Premièrement, les monnaies complémentaires locales sont **obligatoirement adossées à l'euro** : peu de place est laissée à l'innovation monétaire dans le cadre de cette loi en France. D'autre part, deux options existent : soit cette parité obligatoire jette un **voile sur les apports possibles d'une monnaie complémentaire locale** dans une économie locale (les agents économiques ne décèlent pas l'utilité de la MLC si celle-ci équivaut parfaitement à l'euro) ; soit la MLC est un **système**

⁵⁶ Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (loi ESS), JORF n° 0176 du 1 août 2014.

⁵⁷ ROUSSEL Érick, « Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes », *Marché et organisations*, N° 7, 2008, p. 61-77.

⁵⁸ BLANC Jérôme, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, Paris, 2001.

⁵⁹ AMATO Massimo, « Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l'économie sur des territoires limités », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 46.

⁶⁰ ZANOLLI Romain, « Le nouveau cadre juridico-légal des MLC après l'adoption de la loi ESS, avancée et incertitude », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 63.

monétaire à part (un système d'échange pur où aucune conversion en euro n'est possible), dans ce cas, seuls les utilisateurs convaincus s'intègrent dans ce système et ne laissent pas la place à une diffusion plus large du réseau de MLC⁶¹.

La notion de territorialité et de localité des échanges est fondamentale à l'analyse des MLC. Les MLC s'inscrivent obligatoirement dans un territoire donné, la localité dans laquelle elles circulent doit être déterminée de manière précise. Denis Clerc et Jean-Baptiste De Foucauld explicitent cette notion de territorialité, en disant des MLC qu'elles « *irriguent le territoire sur lequel elles sont admises, et lui seul : passé ce territoire, elles perdent toute valeur, deviennent objets de curiosité, et non plus moyens de paiement. En d'autres termes, aucune fuite n'est à craindre, car toute monnaie émise n'est « dépensable » que sur le territoire où elle est acceptée* »⁶². Cependant, le champ d'application du terme « territoire » est lui-même très vaste. La France peut constituer, dans son intégralité, un territoire où peut s'échanger une monnaie parallèle (si toutefois celle-ci possède les caractéristiques requises pour entrer dans le champ d'une monnaie complémentaire). C'est par ce prisme que peuvent s'analyser les monnaies favorisant les relations commerciales interentreprises.

Transition : Les MLC proposent une alternative à l'euro dans le cadre d'un échange économique. Certaines caractéristiques communes aux MLC peuvent être mises en avant, toutefois le fonctionnement d'une MLC peut varier selon les objectifs poursuivis, et l'hétérogénéité des projets permet de comprendre l'espace alloué à l'innovation monétaire dans le cadre de ces réseaux d'échange. Les MLC sont aujourd'hui régies par le droit, du fait de la volonté de l'Etat français de réglementer et d'encadrer juridiquement ce phénomène en pleine croissance. Cela résulte du fait que principalement, les MLC trouvent leur origine dans un mouvement citoyen de réappropriation du territoire à travers la maîtrise de l'outil monétaire.

⁶¹ Voir LEPESANT Michel, dans DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, Annexe 3, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 281.

⁶² CLERC Denis, FOUCAULD Jean-Baptiste, « En quoi la réappropriation de la monnaie par les citoyens est-elle importante aujourd'hui ? », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 9.

II. Une initiative citoyenne

Les origines des MLC sont diverses : dans un premier temps, elles ont été réduites à une volonté de redynamiser l'économie dans une période de crise ou de pauvreté. Effectivement, les premières MLC ont vu le jour durant des périodes de récession économique, comme le Chiemgauer en Allemagne (en Bavière, dès 1930), ou le WIR en Suisse (réseau interentreprises, en 1933, et qui est toujours en fonctionnement). Toutefois, c'est surtout du fait de la volonté des citoyens qu'elles se sont développées, et qu'elles ont perduré. En effet les MLC sont portées par des valeurs, souvent édictées en charte ou en notice d'utilisation, qui sont les réels piliers de ces réseaux. Il est nécessaire d'en comprendre l'utilité pour réellement appréhender le système des MLC.

A. Des acteurs qui s'inscrivent dans un territoire précis

Les monnaies complémentaires et locales trouvent leur origine dans un mouvement citoyen, qui manifestent l'envie de se réapproprier leurs moyens d'échanges. C'est une approche « *bottom-up* »⁶³ : même s'il existe des MLC qui trouvent leurs origines dans des initiatives de collectivités publiques (mouvement SOL cité précédemment, comportant trois monnaies destinées au développement de divers secteurs : SOL Coopération pour un échange entre particuliers, SOL engagement fonctionnant comme une monnaie-temps, et SOL affecté pour la mise en œuvre de politiques publiques dans un territoire ; le mouvement SOL a finalement été abandonné à échelle nationale, même s'il a perduré sur certains territoires, s'échangent notamment des Sol-Violette dans la région Toulousaine depuis 2011⁶⁴), la particularité de la mise en place d'une MLC est qu'elle trouve son origine dans un élan citoyen.

⁶³ HAYEM Etienne, « Un projet de monnaie régionale complémentaire qui mobilise les citoyens pour créer un réseau B2B », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 97.

⁶⁴ LANDRIOT Jacques, POULNOT Jean-Philippe, « Monnaies, monnaies ! Le rôle de l'économie sociale dans l'essor des monnaies affectées en France », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 104.

Le réseau Monnaie Locale complémentaire en France a réalisé une étude pour le compte des pouvoirs publics en avril 2014⁶⁵, le nombre d'utilisateurs de MLC par réseau, en moyenne s'établit à 414 participants, pour un maximum de 2700 unités de MLC échangés (la Gonnelle, Bouche du Rhône). Le nombre de prestataires partenaires est en moyenne de 86 pour un maximum de 500. Ces chiffres paraissent restreints au vu du nombre potentiel de personnes qui pourraient utiliser ces monnaies parallèles (500.000 personnes potentiellement utilisatrices de MLC, tant du fait d'un nombre croissant de professionnels engagés que de l'étendue territoriale de ces réseaux).

Une MLC est généralement mise en place pour répondre aux volontés des citoyens de se « réapproprier » l'économie locale et surtout, la monnaie. Les premières initiatives ont montré que les MLC répondaient à des besoins ponctuels de l'économie, permettant de réinstaurer la circulation monétaire et de financer l'économie. Au delà de répondre à un problème conjoncturel, la MLC vient compléter une économie locale laissée en désuétude ou peu développée en portant les valeurs que les citoyens veulent mettre en avant dans leur économie.

Les différentes MLC en France se concentrent autour de trois aspects : elles veulent tout d'abord **relocaliser les échanges** pour favoriser l'économie locale, mais aussi favoriser la **recréation du lien social** et de la solidarité, enfin, elles ont pour but de **diminuer l'impact environnemental de l'économie locale** en portant des valeurs d'écologie et de respect de l'écosystème (voir les buts des différentes monnaies locales complémentaires recensées sur le réseau des Monnaies locales complémentaires)⁶⁶. L'initiative des projets de monnaies complémentaires est le plus souvent imputable à la société civile : les acteurs qui participent à ces réseaux interagissent sur un territoire localisé, portant des valeurs communes.

Pour porter ces projets, la formation en association est principalement utilisée, pour deux raisons : la première raison est légale, **la loi oblige l'organisme émetteur de MLC à se consacrer uniquement à cette activité**. La seconde est plus pragmatique : Philippe Derruder par exemple explique que les dons aux associations sont déductibles, permettant une économie pour les participants.⁶⁷ S'organiser en entreprise aurait pour risque la recherche de profitabilité ; **une association à vocation sociale et reconnue comme telle bénéficie**

⁶⁵ Rapport *Monnaies Locales Complémentaires. D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, pour le compte de la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS, avril 2015, http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_monnaies_locales_complementaires_1.pdf consulté le 3 juin 2016, pp. 45-50.

⁶⁶ <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/> consulté le 5 juin 2016.

⁶⁷ DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 291.

d'abord d'aides publiques et n'est pas soumise aux impôts commerciaux, par ailleurs **elle peut se dédier à la gestion courante de la circulation de la monnaie**. Le monde associatif permet également une plus grande collégialité dans les discussions et les décisions. En effet, le bénévolat est la clé de voûte du monde associatif, comme l'explique Erick Roussel⁶⁸, entraînant une nécessaire discussion entre bénévoles et responsables pour la pérennisation de l'activité. Selon le réseau Monnaie locale complémentaire et les informations disponibles en France, 94% des réseaux de MLC reposent sur un statut associatif.

On le voit, les formes d'organisation des réseaux traduisent la volonté de la prise en compte de la pluralité des points de vues, le débat et la collégialité permettent de comprendre réellement ce qui anime les acteurs. Les professionnels, ainsi, ne sont pas motivés de manière unilatérale par le profit supérieur que la monnaie peut engendrer. Les valeurs portées par la monnaie doivent orienter leurs actions. Une évolution de leur offre et de leur chaîne de production peut d'ailleurs être demandée à l'entrée des projets. Par exemple, le cas du Stück est emblématique : le Règlement intérieur⁶⁹ prévoit l'agrément des professionnels par un comité représentatif des adhérents de l'association avec la fixation d'un objectif s'inscrivant dans la logique des valeurs du Stück que le professionnel doit atteindre. Le règlement intérieur précise que « *à l'issue du temps donné, un nouvel état des lieux est réalisé conjointement (entre le professionnel et le Comité d'Agrément des Professionnels). Ce nouvel état des lieux permet de situer la progression des pratiques du professionnel. Lorsque le défi est atteint, un nouveau défi est proposé et validé par le CAP, dans un nouveau temps donné. Lorsque le défi n'est pas atteint et selon les raisons, soit un nouveau délai est fixé, soit l'agrément est remis en cause.* » On comprend bien, grâce au règlement intérieur, le caractère évolutif et progressif de la monnaie le Stück.

La mise en place d'un réseau fondé sur une monnaie complémentaire permet un « *saisissement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne de monnaies* »⁷⁰. Les acteurs mettent en avant leur volonté de vouloir modifier les comportements d'achat et de production, en orientant leur consommation en la rendant plus respectueuse de normes aussi bien éthiques que durables. En localisant l'échange, les acteurs veulent prendre conscience de leur impact sociétal et le maîtriser.

⁶⁸ ROUSSEL Erick, « Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes », *Marché et organisations*, N° 7, 2008, p. 61-77.

⁶⁹ Règlement intérieur du Stück, <http://www.lestuck.eu/ri-le-stuck/>, consulté le 8 avril 2016.

⁷⁰ BLANC Jérôme, FARE Marie, « Un panorama des dispositifs de monnaies associatives », publié dans la *Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux*, rapport pour la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire Carole DELGA, 8 avril 2015, pp. 58-60.

B. Le réseau et la charte de valeurs

Bien que chaque monnaie possède son identité, car porteuse d'un projet unique, on peut toutefois identifier trois types de valeurs portées par les monnaies :

- **Valeurs sociales** : aide à l'insertion, promotion de la diversité, de l'intergénérationnel, du lien lors de l'échange, ...

Les MLC visent à transformer l'échange tout d'abord, et elles visent à impliquer les usagers dans l'échange. Une modification de l'approche de la monnaie sur le long terme est l'un des buts fondamentaux des MLC. A l'inverse du capitalisme classique où la rationalité économique et l'individualisme priment, les monnaies locales complémentaires ont vocation à ce que l'échange soit réintégré à un écosystème global de transactions et non plus au seul échange économique. En plus de cette idée de partage, le désir de coopération est porté par les MLC. L'aspect participatif est fondamental si les initiatives veulent perdurer, car cet aspect rappelle ce pourquoi les utilisateurs de MLC se sont engagés dans un réseau. Ces valeurs sociales sont également portées par l'idée de non thésaurisation de ces monnaies, empêchant dès lors toute spéculation.

- **Valeurs locales** : promotion d'une culture, d'un savoir faire, économie de proximité, circuits courts, ...

Dans une économie mondialisée, l'économie locale est en perte de dynamisme, une MLC peut contribuer à la revitaliser. Les professionnels locaux ont tout intérêt à ce que ces valeurs soient au centre de la monnaie afin de permettre à leurs activités de se développer : en effet, une amélioration de la qualité de leurs produits, ou encore des investissements à vocation à modifier leur système productif peut être envisagé et être source d'innovation. Un circuit complémentaire local s'inscrit dans une articulation avec l'économie classique, cela permet *« l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux - autrement dit des acteurs dont les pratiques d'échanges s'adressent prioritairement à des partenaires locaux avec pour premier effet de générer une économie plus respectueuse de l'environnement »*⁷¹...

⁷¹ Rapport *Monnaies Locales Complémentaires. D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, pour le compte de la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'ESS, avril 2015,

- **Valeurs écologiques** : respect de l'environnement, production locale, maîtrise des déchets, maîtrise de la consommation énergétique, transition écoresponsable, production circulaire...

La relocalisation des échanges permet l'insertion de ces mouvements dans une dynamique écoresponsable. Ces dynamiques contribuent à améliorer la qualité de l'échange, tout en assurant une pérennisation de la production à l'échelle locale. Cette transition est source d'innovation : le respect de l'environnement impose une véritable discipline aux acteurs. Cela peut être un vecteur d'évolution au sein du processus productif des entreprises par exemple, favorisé par une consommation plus responsable des utilisateurs.

Afin d'assurer le respect de ces normes édictées, il est admis que les utilisateurs, en adhérant à l'association (condition *sine qua non* à l'utilisation de MLC), s'engagent en signant une charte qui précise les objectifs et les valeurs de l'association. Cette charte est garante de la confiance des utilisateurs en la monnaie. Elle joue le rôle, avec l'association, de caution morale à laquelle les participants aux réseaux peuvent s'identifier.

Transition : Les MLC peuvent prendre diverses formes et porter divers objectifs. Toutefois, elles possèdent des traits communs, qu'il est possible d'identifier. Les acteurs qui s'engagent dans l'échange via l'utilisation de monnaie complémentaire partagent certains objectifs et engagement, qu'une charte vient sceller. L'utilisation cet outil monétaire novateur est générateur d'externalités positives : les différents participants peuvent espérer obtenir des gains à l'utilisation de ce type de monnaies.

Section 2. Les apports économiques supposés à la mise en place d'une monnaie locale complémentaire

http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/rapport_monnaies_locales_complementaires_1.pdf consulté le 3 juin 2016, pp. 45-50.

Les acceptions classiques de la monnaie ne supposent pas que la monnaie soit créatrice de valeur dans l'économie. Pourtant, une monnaie locale complémentaire semble être génératrice de gains pour les utilisateurs de MLC. En effet, des gains directs et indirects peuvent être perçus à l'utilisation d'une MLC, tant par les bénéficiaires (professionnels et consommateurs) que par les autres acteurs de l'économie comme le système financier ou les collectivités territoriales. Un aspect primordial d'une MLC est qu'elle s'inscrit dans un territoire donné, pouvant dès lors favoriser une meilleure utilisation des ressources locales, tant matérielles que humaines, lié à l'optimisation des relations en réseau. Les gains économiques supposés que les agents économiques peuvent espérer retirer à l'utilisation d'une monnaie complémentaire sont divers : à la fois les consommateurs peuvent bénéficier de d'avantage de pouvoir d'achat, à la fois les producteurs peuvent espérer réaliser un profit plus important ; cette observation remet en question le postulat de neutralité de la monnaie dans l'économie.

I. Gains économiques ressentis par les différents acteurs de l'économie

L'utilisation d'une monnaie locale complémentaire comme outil transactionnel suppose, pour les agents économiques parties à l'échange, un gain qui serait moins facilement réalisable sans cet instrument. Les producteurs et les consommateurs, dans un premier temps, sont concernés directement par ce gain : en utilisant cet instrument, ils ont la possibilité de maximiser leur surplus, c'est à dire qu'ils réalisent un « *gain résultant d'un investissement ou d'un acte de consommation* »⁷². Par ailleurs, en tant qu'acteurs économiques majeurs, le système financier ainsi que les collectivités publiques profitent indirectement de ce gain.

A. Gains directs liés à l'accroissement des échanges : producteurs & consommateurs

Philippe Derudder propose une synthèse non exhaustive des avantages économiques attendus par les entreprises à l'utilisation d'une MLC dans l'annexe 5 de son livre *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?* : il indique notamment que « *les entreprises peuvent espérer grossir leur chiffre d'affaires, ce qui se constate à des degrés divers, des procédés sont souvent imaginés pour permettre aux particuliers d'avoir une amélioration de pouvoir d'achat et autres avantages lorsqu'ils utilisent la monnaie locale* »

⁷² Définition de surplus, Dictionnaire Larousse, www.larousse.fr, consulté le 5 juin 2016.

⁷³. Il met en avant le fait que la mise en place d'une MLC permet d'accroître la consommation des particuliers et en ce sens augmenter les volumes de ventes de l'entreprise s'incluant dans le réseau. Plusieurs exemples montrent que les particuliers, en nantissant leur monnaie nationale contre une MLC, obtiennent un avantage en terme de pouvoir d'achat : la convertibilité de la MLC se fait souvent au profit de l'octroi de plus de pouvoir d'achat au particulier, prenons pour cette analyse le cas emblématique du Chiemgauer, en Bavière (Allemagne). Mise en place en 2003, cette MLC comporte en 2012 3000 adhérents pour 650 entreprises partenaires. Pionnière dans le cadre des MLC en Europe, elle a inspiré de nombreuses monnaies locales et complémentaires, notamment en France (comme la Mesure et l'Eusko⁷⁴ mais aussi plus récemment le Stück), l'exemple suivant s'attachera à se baser sur la monnaie complémentaire locale du Chiemgauer.

Cette monnaie permet aux utilisateurs, pour 100€ convertis en MLC, d'obtenir 103 unités monétaires⁷⁵. Dans cet exemple, le pouvoir d'achat pour les utilisateurs de la monnaie, croît de 3%. Avec un autre type de monnaie, où les utilisateurs ne bénéficieraient pas d'une augmentation immédiate de pouvoir d'achat, d'autres systèmes de rémunération à la participation sont imaginés (promotions lors de l'achat, prix réduits, accès à une gamme de service plus développée, etc). Pour l'entreprise, la question pourrait se poser de la reconvertibilité de la MLC dans la monnaie nationale : en effet, la reconversion suppose la perte de valeur de l'unité monétaire en MLC, à l'instar du nantissement (transformation des euros en MLC). Pour continuer sur l'exemple du Chiemgauer, ce taux de reconversion s'établit à 5% (la perte de valeur étant plus importante que pour le nantissement, suscitant donc moins de bénéfices que lors de la vente). Toutefois, la reconversion n'est pas obligatoire, et tout le but de cette monnaie « parallèle » est de promouvoir sa circulation. Ainsi, les entreprises, en acceptant d'utiliser la MLC, ont à l'esprit que leur chiffre d'affaires pourrait être moindre dans le cas où ils voudraient reconvertir l'intégralité des unités de MLC encaissées. S'établit alors un équilibre entre le montant de MLC à reconvertir (nécessaire pour le paiement des taxes obligatoires et de l'impôt par exemple), et le montant de MLC que les commerçants sont prêts à faire circuler à nouveau (en s'insérant dans un réseau, écouler le stock de MLC deviendra dès lors plus facile pour les entreprises, car débouchant sur des partenariats commerciaux de long terme).

⁷³ DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 291.

⁷⁴ ARRIPE Marie-Laure, « Les « Abeilles », l'« Occitan » et la commune « Mesure », de nouvelles monnaies pour une autre économie ? », *Empan* 2011/2 (n° 82), p. 77-82.

⁷⁵ ARRIPE Marie-Laure, « Les « Abeilles », l'« Occitan » et la commune « Mesure », de nouvelles monnaies pour une autre économie ? », *Empan* 2011/2 (n° 82), p. 77-82.

Bernard Lietaer et Margrit Kennedy expliquent cet apport économique : dans le cadre de l'exemple du Chiemgauer, ils ont démontré que cette monnaie a créé « *six fois plus d'affaires [...] que l'euro* »⁷⁶. Si l'on généralise aux différentes MLC, on peut supposer qu'un réseau monétaire complémentaire **peut favoriser un accroissement des échanges, et ainsi augmenter le revenu global** (surplus du consommateur mais aussi surplus du producteur) dans le réseau où la MLC s'échange.

Pour les entreprises plus précisément, on peut relever plusieurs apports significatifs quant à la gestion des coûts : tout d'abord, l'insertion dans un circuit permet aux entreprises utilisatrices de MLC de **grouper leurs achats**, en utilisant le réseau, les entreprises seront plus à même de trouver des **partenaires commerciaux sur le long terme**. Ceux-ci peuvent dès lors être rémunérés en MLC, assurant un écoulement et une circulation du stock de monnaie complémentaire. Toutefois, il est à noter que le circuit économique doit toucher des entreprises dont les **activités économiques sont assez différentes et vastes**, afin d'assurer des débouchés pour les détenteurs de la MLC. Dans le cas de la monnaie le Stück à Strasbourg par exemple, l'association du Stück a prévu que, durant la phase d'implémentation de la monnaie sur le territoire visé, les professionnels « *en bout de chaîne* » (éloignés géographiquement, le territoire d'utilisation du Stück s'étendant sur 50km) et les nouveaux adhérents au réseau n'ayant « *pas encore de débouchés pour ses stücks* » peuvent bénéficier d'une minoration à la reconversion de leurs stücks (reconversion nécessaire notamment pour le paiement des taxes et impôts). Bernard Lietaer préconise d'ailleurs que « *la masse critique nécessaire à la stabilité du circuit* » doit être atteinte de manière rapide⁷⁷. Si le réseau possède une bonne articulation, les **coûts de transaction des entreprises participantes vont être réduits**, du fait de l'inscription dans un réseau : en plus des partenariats commerciaux facilités, en s'inscrivant dans un réseau, **elles profitent des informations transmises par le réseau** lui-même. La monnaie, en promouvant des valeurs de qualité, d'éthique, de lien social ou encore de respect de l'environnement, décharge l'entreprise de la nécessité de promouvoir par elle-même ces valeurs. L'insertion dans un réseau permet en effet aux entreprises de bénéficier d'une visibilité plus grande, en plus de bénéficier d'une « image de marque ». Ainsi, l'entreprise peut allouer des ressources qu'elle aurait initialement consacré à la communication, au marketing, à la publicité, ou à des pôles différents de son activité. Faire

⁷⁶ LIETAER Bernard, KENNEDY Margrit, *Les monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris, éditions Charles Léopold Meyer, 2008, p. 93.

⁷⁷ LIETAER Bernard, TREHET Pascal, « Plates-formes de monnaies régionales autofinancées : nécessaire besoin d'étude préliminaire pour promouvoir les MLC et soutenir l'économie locale », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 109.

partie du réseau permet à l'entreprise de s'assurer une clientèle, fidélisée par la possession de la monnaie, en plus de se faire connaître auprès de utilisateurs du réseau. En cela, l'entreprise peut espérer **maîtriser une partie de sa valeur ajoutée** grâce aux clients fidélisés, en assurant une stabilité de son chiffre d'affaires. Dans le cas du crédit inter-entreprises (développé en dans un second temps), les entreprises peuvent bénéficier d'un **allègement de leur trésorerie**.

Les consommateurs retirent de l'utilisation d'une MLC plusieurs intérêts purement économiques : tout d'abord, ils peuvent dans certains cas, bénéficier d'une **hausse de leur pouvoir d'achat** (cf. l'exemple du Chiemgauer). Par ailleurs, les biens et services auxquels ils peuvent avoir accès sont **gages d'une qualité** dont ils peuvent tirer profit.

B. Gains indirects : système financier & pouvoirs publics

1. **Système financier**

Soulevées en première partie de ce travail, les questions de la monétarisation et la financiarisation de l'économie sont aujourd'hui au cœur du débat. Comme évoqué précédemment, les MLC ne peuvent pas faire l'objet d'une spéculation, étant donné qu'elles perdent généralement de leur valeur une à plusieurs fois durant l'année civile. Si ce n'est pas le cas, elles ne peuvent de toutes les façons pas être thésaurisées, étant donné qu'elles ne sont rémunérées par aucun taux d'intérêt. Le but des MLC est d'autonomiser l'échange du système financier, sujet à de nombreuses crises. Elles permettent d'absorber le choc récessif des crises, où la demande est contractée car le crédit est resserré.

Selon la loi, les MLC sont assurées par un fond de garanti à hauteur de la masse monétaire en circulation. Ainsi, la **masse monétaire est dédoublée** : la gestion du fond de garanti est pour l'intégralité des MLC confié à un gestionnaire, le plus souvent, un crédit mutualiste ou une banque éthique. Notons que les banques éthiques, la NEF et le Crédit coopératif, sont les principaux récepteurs et gestionnaires des différentes masses monétaires servant de garantie, elle font partie du « *sous-secteur des banques dites « éthiques, sociales et soutenables »* (qui *en elles-mêmes, elles pratiquent le « 100 % » : toutes leurs activités de collecte de dépôts, d'octroi de crédits et de gestion des placements sont strictement encadrées par des critères à la fois positifs (domaines et pratiques à promouvoir) et négatifs (domaines et pratiques à exclure)*). De surcroît, ces banques éthiques, sociales et soutenables pratiquent une forte *démocratie interne et cultivent une relation très spécifique à leur clientèle, qui est souvent*

fortement engagée envers des valeurs écologiques. »⁷⁸ Cela a deux effets : d'une part, la monnaie qui circule (MLC) n'est pas thésaurisée (le principe d'échange est mis en avant, la monnaie est incitée à être échangée et donc à circuler) ; **d'autre part, la monnaie conservée en garantie est allouée à des projets** sélectionnés selon des critères environnementaux, sociaux et éthiques par les organismes qui conservent les fonds. Ainsi, le financement de l'économie par l'octroi de crédit subsiste dans un système de MLC, les banques gestionnaires ne se voient pas priver de ressources monétaires, contrairement à ce que peut sembler être l'abandon de la monnaie nationale. Au contraire, le **dédoublé de la monnaie permet à l'activité économique de perdurer, tout en assurant un financement d'une économie en adéquation avec les valeurs portées par la MLC**

Par ailleurs, les MLC contribuent à la **recherche en terme d'innovation monétaire pour les organismes financiers** : en effet, *« la place des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne fait que commencer, notre économie est de plus en plus en réseaux avec l'informatique, chaque unité de production, chaque unité de consommation, est de plus en plus liée à d'autres et les caractéristiques même des systèmes globaux d'échanges et des systèmes productifs localisés se trouvent modifiées par des interdépendances plus fortes et plus nombreuses, sur le plan social, économique et environnemental. »*⁷⁹ Les outils monétaires à la disposition du système financier et bancaire font l'objet de nombreuses études et de constante évolution, les monnaies utilisées au sein de systèmes d'échanges locaux peuvent être source d'innovation. Par exemple, le **crédit inter-entreprise en monnaie complémentaire permet aux entreprises de réaliser de meilleures performances**, et constituent en ce sens une suggestion intéressante quant au développement de nouveaux outils de financement pour les entreprises. En effet, les banques supportent moins le risque de défaut qui pèse sur la trésorerie de l'entreprise. Dans un tel système, les entreprises (PME, TPE, ETI, qui en 2011 se chiffraient au nombre de 3,1 millions⁸⁰) obtiennent dès lors une meilleure évaluation. Le risque ne disparaît pas, mais un système d'échange interentreprises permet de le soustraire en partie de la banque.

Les MLC, en tant qu'instrument d'échanges, permettent d'évaluer les projets étant donné qu'elles sont le reflet de la valeur des biens et services échangés. Jean-Michel Cornu propose

⁷⁸ ARNSPERGER Christian, « Fonder l'économie écologique. Crise environnementale, crise économique et crise anthropologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 276, 2013, pp. 93-120.

⁷⁹ AUREZ Vincent, LEVY Jean-Claude, *Économie circulaire, écologie et reconstruction industrielle ?*, Paris, éd. CNCD, 2013.

⁸⁰ « En 2011, la France compte 3,1 millions de PME, soit 99,8 % des entreprises, 48,7 % de l'emploi salarié (en équivalent temps plein). Elles réalisent 35,6 % du chiffre d'affaires et 43,9 % de la valeur ajoutée. », <http://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme>, consulté le 4 juin 2016.

dès lors l'idée qu'une MLC peut être **source du développement de nouveaux indicateurs de performance** pour le système financier, qui incluraient, pourquoi pas, les normes de responsabilité et d'éthique prônées par les monnaies. Plus précisément, il explique que « *un des points clés de l'investissement est de savoir si ce qui va être acheté au départ permettra de produire suffisamment de valeur supplémentaire pour rembourser, vivre, donner plus à celui qui nous a éventuellement prêté (par l'intérêt ou par une simple rémunération de son service), ou produire de la valeur collective (par exemple, lorsque le financement initial vient de la collectivité).* »⁸¹ L'évaluation du risque, clé de tout projet d'investissement, pourrait combiner une analyse classique, et une analyse au regard des perspectives que les projets de MLC laissent envisager. Ainsi, la MLC pourrait constituer une innovation importante en terme d'évaluation du risque.

Enfin, Bernard Lietaer propose une nouvelle approche de crédit avec l'exemple du « C3 » (Circuit de Crédit Commercial). « *Le procédé C3 utilise des factures assurées ou d'autres créances comme des instruments de paiement à travers un système de compensation en réseau entre entreprises. Tout détenteur d'un tel instrument a le choix ou de l'encaisser en (avec un certain coût) ou payer directement ses fournisseurs avec le produit de la facture assurée* »⁸² : ce système, entièrement informatisé, réduit les coûts de gestion bancaire pour les PME, leur permettant de devenir plus rentables pour les institutions financières. D'autre part, cette innovation suppose un nouveau marché de l'assurance, proposant dès lors de nouvelles perspectives pour les banques. Enfin, ce système contribue à la stabilité du système bancaire.

2. Pouvoirs publics

Les pouvoirs publics bénéficient de manière indirecte des gains entraînés par l'utilisation d'une monnaie complémentaire à l'échelle d'un territoire. Tout d'abord, le regain d'activité économique sur un territoire permet aux pouvoirs publics de profiter d'une certaine **vitalité économique** sur le territoire. Cela implique, par exemple, un possible gain en termes d'impôts locaux (les acteurs, réalisant plus de bénéfices, seront plus redevables).

Surtout, la MLC entraîne une **réduction des dépenses publiques** consacrées à l'accompagnement de la pauvreté. Par exemple, un réseau de MLC qui favoriserait le lien

⁸¹ CORNU Jean-Michel, « Comment articuler monnaies complémentaires et développement de l'initiative économique », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, pp. 151-152.

⁸² LIETAR Bernard, « Commercial Credit Circuit (C3). A Financial Innovation to Structurally Address Unemployment », in collaboration with STRO (http://www.lietaer.com/images/C3_BAL_diagram.pdf)

social et l'emploi entraînerait, à terme, une réduction du chômage. La collectivité verrait ainsi le nombre de versements d'allocations ou d'aides à la réinsertion se réduire (le RSA par exemple est versé par les conseils départementaux).

De la même manière, les collectivités territoriales pourraient bénéficier de la mise en place d'une monnaie complémentaire dans l'optique où celle-ci dirigerait son action vers une production respectueuse de l'environnement. Par exemple, dans le cadre d'une activité écologiquement responsable, une nécessaire réduction des déchets (dont le traitement est à la charge des collectivités territoriales) permettrait aux collectivités territoriales de **réallouer des ressources** pour d'autres activités que le traitement de ces déchets.

Les collectivités publiques seraient également **bénéficiaires à la mise en place de systèmes de crédit interentreprises**. En effet, l'augmentation de l'activité interentreprises ne signifie pas une réduction de l'imposition, étant donné que l'échange est soumis à une taxation classique. Justement, les entreprises, plus rentables, seraient source de revenus pour les collectivités territoriales. D'autre part, les pouvoirs publics, grâce à un tel système, pourraient réduire le montant des subventions à l'activité pour les entreprises.

Transition : Un certain nombre d'éléments, précédemment présentés, montrent qu'un gain économique peut être réalisé par les différents acteurs, de manière individuelle, grâce à l'utilisation d'un outil monétaire parallèle à l'euro. En substance, c'est en fait la localisation des échanges qui permet un gain économique réel. Le réemploi des ressources du territoire, que ce soit les ressources matérielles ou humaines via un maillage du réseau entre différents professionnels, permet une circularité de l'échange, source de profit.

II. Gains économiques liés à la localisation des échanges : le réemploi des ressources

« Ni mode ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les

richesses dont ils disposent »⁸³. Par cette définition, Bernard Pecqueur propose une vision large et active du développement local. La localité des échanges prend donc non seulement en compte une valorisation des ressources purement matérielles du territoire, mais aussi les ressources humaines et sociales disponibles au sein de ce même territoire. La notion de complémentarité est centrale dans l'existence de ces monnaies : si elles permettent de favoriser un type d'échange, elles ne peuvent subsister seules car elles sont peut être trop restrictives (elles ne permettent pas d'accéder à tous biens et services) et ne favorisent pas d'économies d'échelles. Christiane Bouchart explique toutefois que « *utiliser une monnaie locale qui, par nature, ne peut pas sortir du périmètre (géographique notamment) qui lui est assigné, dynamise nécessairement la production et les échanges locaux.* »⁸⁴

A. Les ressources matérielles du territoire réemployées

Denis Clerc et Jean-Baptiste de Foucauld montrent que par l'utilisation d'une MLC, « *la loi de Say* » peut alors s'appliquer pleinement : *la production à l'occasion de laquelle des unités de cette monnaie ont été mises en circulation engendre forcément un montant de dépenses exactement de même importance au sein du même territoire* »⁸⁵. L'impact économique territorial des MLC permet ainsi une sorte de **circularité des échanges** : les dépenses engagées se voient rétribuées par des achats du même montant par les utilisateurs, engendrant un cercle vertueux. Les auteurs rappellent cependant que les MLC ne supposent pas une déconnexion générale de la monnaie nationale.

La valorisation de la production territoriale est un des objectifs majeurs lors de la mise en place d'une MLC. Les petits commerçants, les producteurs locaux, les artisans sont au cœur de cet objectif. Les petites et moyennes entreprises sont fortement dépendantes de la demande locale pour l'écoulement de leur production ; l'instauration d'une MLC et l'inclusion dans un tel réseau d'échange permet aux producteurs d'assurer la pérennité de leur activité, étant donné que la monnaie ne peut pas « s'échapper » du territoire à laquelle elle est allouée.

La production locale suppose **l'utilisation de ressources matérielles locales**, d'autant plus si l'objectif porté par les MLC est la localisation des échanges et la réduction de l'impact

⁸³ PECQUEUR Bernard, « Le développement local. Syros, Alternatives Economiques », *Économie rurale*. N°197, 1990. pp. 53-55.

⁸⁴ BOUCHARD Christiane, « MLC, territoires et économie solidaire », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 32.

⁸⁵ CLERC Denis, FOUCAULD Jean-Baptiste, « En quoi la réappropriation de la monnaie par les citoyens est-elle importante aujourd'hui ? », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 9.

environnemental. Une MLC peut favoriser l'innovation dans le sens où les entreprises partenaires vont chercher des substituts locaux pour des éléments de leur processus de production. Par exemple, un tenancier de bar produisant sa propre bière, en s'impliquant dans un réseau de MLC pourra : vendre ses bières en MLC, permettant à son bar d'obtenir plus de clientèle via la fidélisation, mais aussi acheter le houblon nécessaire à la production auprès d'agriculteurs locaux, qui auraient eux-mêmes une production respectant des normes environnementales, acceptant la MLC. Les ressources matérielles locales sont donc valorisées par la mise en place d'une MLC. Bernard Lietaer insiste sur le fait que les ressources locales inexploitées seront davantage valorisées grâce à un système de MLC.⁸⁶ En effet, les entreprises parties aux réseaux pourront **d'avantage utiliser les actifs qui sont inexploités** (par exemple, via ce type de système, on peut favoriser l'économie collaborative comme l'autopartage, ou bien une entreprise de service peut mettre à disposition des locaux inexploités pour le stockage des produits d'un professionnel du réseau). Samuel Cohen explicite la raison de la nécessaire **optimisation de l'utilisation des ressources des entreprises**⁸⁷ : les capacités de production des entreprises sont peu souvent exploitées dans leur totalité, ce faisant, certains actifs se déprécient. Or l'échange interentreprises permet une meilleure utilisation de ces actifs : le temps humain, les stocks, ou encore la capacité de production pourraient ainsi être utilisés de manière optimale. Par exemple, le barter permet « *d'optimiser de 3 à 10% les actifs inutilisés* ». Plus le panel d'entreprises participantes au réseau est étendu, plus la monnaie va pouvoir être écoulee et va circuler au sein du même système, car d'avantages de ressources seront dès lors mobilisées.

Toutefois, la MLC s'inscrit dans une logique de respect environnemental : le but d'un tel réseau n'est pas celui de la surexploitation des ressources. C'est bien l'optimisation qui est recherchée, afin de justement pallier une possible détérioration des ressources déjà impliquées dans un processus de production traditionnel.

B. L'optimisation des ressources favorisée : le maillage des réseaux d'acteurs

⁸⁶ LIETAER Bernard, « Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale », *Le journal de l'école de Paris du management*, n° 80, 2009, pp. 8-15.

⁸⁷ COHEN Samuel, « Les échanges interentreprises ou barter », *Rapport Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 160.

Un des aspects mis en avant par Philippe Derruder⁸⁸ à l'utilisation d'une MLC est l'insertion des professionnels dans un réseau : via l'inclusion dans un réseau, les entreprises peuvent en retirer des gains de gestion lié à la réduction des coûts de transaction. Il s'agira ici d'étudier les relations inter-commerciales, qui peuvent être favorisées voire développées par les MLC.

Une MLC permet la **facilitation du commerce interentreprises**, aussi appelé le « Business to Business »⁸⁹. Le B2B est le fait pour une entreprise de vendre ses produits à d'autres entreprises (mais cette notion peut également englober des entreprises agissant sur un marché mixte, c'est à dire vendant à la fois à des entreprises et des particuliers). En utilisant une MLC, les entreprises s'inscrivent dans un réseau où il est dès lors plus facile d'établir des partenariats commerciaux durables, fondés sur cette approche de commerce entre entreprises.

Par exemple, le réseau IRTA (*International Reciprocal Trade Association*), dont la monnaie complémentaire est le barter, a pour but de fournir aux entreprises ayant des valeurs éthiques un système alternatif de crédit.⁹⁰ Les entreprises françaises membres du réseau IRTA peuvent enregistrer leurs transactions en B€ (Barter). Cette monnaie vise à offrir un nouvel outil de financement pour les entreprises sans que celles-ci n'aient à « *puiser dans leur trésorerie* »⁹¹. A noter que cette MLC n'est en aucun cas convertible en Euros et s'inscrit durablement dans la volonté de réseau interentreprises, destiné aux consommateurs institutionnels uniquement⁹². Les pouvoirs publics participent de ce réseau en tant que partenaires, également garant de la fiabilité du système (le système des Barter en France fait intervenir par exemple la Banque Publique d'Investissement, ou certains conseils régionaux). L'exemple du Barter a trois objectifs : **préserver la trésorerie** des petites entreprises (le B€ étant un système de compensation où les achats sont financés par l'échange de production, n'ayant pas d'impact sur la gestion courante de la trésorerie), **valoriser les actifs dont les entreprises n'auraient pas usage** (par exemple, une entreprise de service ayant des locaux peut proposer un espace de stockage contre l'achat de matériel : « *le barter (...) permet*

⁸⁸ DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 291.

⁸⁹ LENDREVIE Jacques, LINDON Denis, *Mercator*, Théories et pratiques du marketing, Dalloz, 2000.

⁹⁰ « *The mission of IRTA is, to provide all Industry Members with an ethically based global organization, dedicated to the advancement of Modern Trade and Barter and other Alternative Capital Systems, through the use of education, self regulation, high standards and government relations* », voir site de l'IRTA, <https://www.irta.com/about/purpose-and-mission/>, consulté le 3 juin 2016.

⁹¹ France Barter, http://blog.francebarter.coop/wp-content/uploads/2015/12/Dossier_Presse_France_Barter.pdf, Dossier de presse, consulté le 3 juin 2016.

⁹² AMATO Massimo, « Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l'économie sur des territoires limités », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 42.

d'optimiser jusqu'à 10% des actifs inutilisés » et « *cette pratique peut générer en moyenne 5% de chiffre d'affaires supplémentaire* »⁹³), et à terme **financer les entreprises** grâce à une ligne de découvert en B€ sans taux d'intérêt. Avec ce type d'instruments, la trésorerie des entreprises est allégée car la créance est liquide dès son introduction dans le circuit, cela conduit à supprimer les délais de paiement. L'achat constitue une dette, dont l'entreprise peut s'acquitter dans les 12 mois suivant.

Bernard Lietaer, par l'exemple du « C3 » (qui pourrait être assimilé au principe du Barter), montre les avantages que les entreprises insérées dans un réseau peuvent retirer : tout d'abord les entreprises peuvent accéder à un capital de financement de court terme plus important que celui auquel elles auraient accès dans un système classique de financement bancaire, d'autant plus que les entreprises seraient « payées » (ou rémunérées) de manière immédiate contrairement à un système classique de créances clients et fournisseurs.⁹⁴ Par ailleurs, un tel système devrait conserver une échelle régionale afin d'en faciliter la gestion, confirmant dès lors l'aspect territorialisé de l'échange.

A nouveau, Philippe Derruder met en avant un apport économique lié à l'élément territorial. Selon lui, l'insertion dans un système globalisé des échanges fait porter le poids aux entreprises du risque d'une rupture de l'approvisionnement du fait d'une distance toujours plus grande entre les différents acteurs de l'échange. La « **résilience territoriale** » **serait donc améliorée grâce à une MLC**, dans le cas où une rupture de l'approvisionnement planerait dans la chaîne logistique de l'entreprise ; en plus de permettre un développement local dans la durée.

Une des limites déjà évoquée de ce type de projets est qu'ils ne prennent en compte qu'un certain type d'acteurs : les acteurs institutionnels. Toutefois, Etienne Hayem met en avant le fait qu'une ouverture des réseaux « B2B » aux citoyens n'est pas impossible, en précisant que « *si les entreprises sont le moteur de l'économie en tant qu'organisations, ce sont bien les citoyens sous la forme entrepreneuriale ou salariés qui créent la richesse* »⁹⁵, sans en préciser les modalités.

Par ailleurs, l'insertion dans un système en réseau permet la **facilitation d'actions concertées entre professionnels ou de rétribution liées à l'insertion dans le réseau**. Les

⁹³ France Barter, http://blog.francebarter.coop/wp-content/uploads/2015/12/Dossier_Presse_France_Barter.pdf, Dossier de presse, consulté le 3 juin 2016.

⁹⁴ LIETAR Bernard, « Commercial Credit Circuit (C3). A Financial Innovation to Structurally Address Unemployment », in collaboration with STRO (http://www.lietaer.com/images/C3_BAL_diagram.pdf)

⁹⁵ HAYEM Etienne, « Un projet de monnaie régionale complémentaire qui mobilise les citoyens pour créer un réseau B2B », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 98.

entreprises du réseau, le plus souvent, sont des entreprises locales, sans portée nationale, ce sont majoritairement des PME (petites et moyennes entreprises), TPE (très petites entreprises) ou ETI (entreprises de tailles intermédiaires). Ainsi, en s'inscrivant dans ce type de réseau, elles disposent dans un premier temps de plus de visibilité face aux pouvoirs publics, et sont dès lors susceptibles d'être bénéficiaires d'aides et/ou subventions liées à l'inclusion dans ce réseau.

Transition : Les apports économiques d'une monnaie locale complémentaire semblent indéniables. Tant pour les consommateurs que pour les producteurs, l'utilisation d'une MLC pourrait effectivement favoriser un gain à l'échange. Les agents économiques en marge de ces réseaux, à savoir le système financier et les pouvoirs publics, seraient également bénéficiaires de la mise en place de tels réseaux. Un réel maillage des réseaux permet également l'optimisation de l'utilisation des ressources, qu'elles soient matérielles ou humaines. Toutefois, les MLC ne prônent pas uniquement la réalisation d'un gain purement économique, elles sont motivées par des gains dépassant ce simple cadre.

Section 3. Le lien social remis au cœur des échanges avec la mise en place d'une MLC

La mise en circulation d'une MLC engendre des externalités positives qui vont bien au delà des simples bénéfices économiques. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de leur existence. Patrick Viveret et Celina Whitaker montrent que de nouvelles voies visant à améliorer la mesure de la richesse réelle créée ne manquent pas⁹⁶. Un système d'audit plus juste, qui prendrait en compte ces externalités, pourrait ainsi ouvrir la voie à une quantification plus réaliste de la richesse créée. Cette mesure ne peut pas se cantonner à une simple analyse factuelle surplus économique engendré par l'utilisation d'une MLC, plusieurs travaux vont dans ce sens. En attendant une réelle mesurabilité d'un autre type de richesse, qui ne serait pas

⁹⁶ VIVERET Patrick, WHITAKER Céline, « De l'audit des richesses aux monnaies citoyennes », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 14.

uniquement économique, il est déjà intéressant d'étudier les effets positifs qu'aurait une MLC sur le lien social et les acteurs engagés dans l'échange en monnaie complémentaire : « inscrire les fournisseurs de services et les « clients » dans un réseau durable de solidarité enserme un réseau de proximité qui redonne du pouvoir d'achat aux plus démunis et du sens pour tous. »⁹⁷

I. Initiative citoyenne : l'implication de tous dans l'échange

Un large panorama d'acteurs permet une inter connectivité plus importante du réseau. Les MLC qui ont perduré dans le temps comportent toutes la caractéristique d'avoir une origine « bottom-up », c'est-à-dire émanant de la société civile. Pourtant, l'implication des différents acteurs fait émerger la nécessité de la recréation du lien social : l'inter-connectivité des réseaux permet une réelle implication de tous dans l'échange. Grâce à cette prise de conscience globale de la nécessité de la recréation du lien social, les externalités peuvent être prises en compte de manière plus efficace, et générer à la fois une meilleure intégration sociale et un développement économique respectueux de l'environnement.

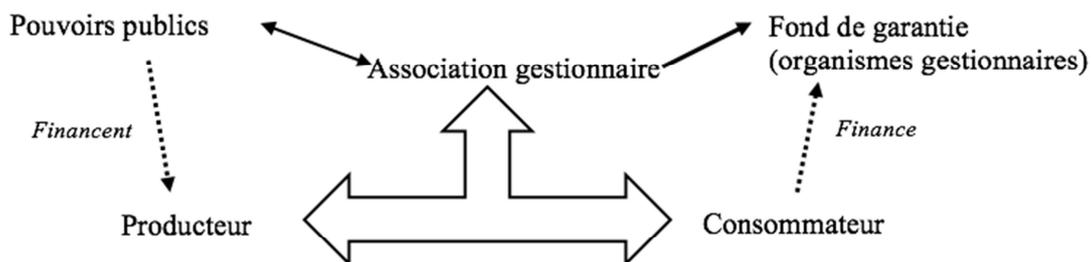
A. L'origine citoyenne de l'initiative : la recréation du lien social

Evoqué en première partie de ce travail, la notion de confiance est au cœur de la problématique monétaire. La souveraineté nationale, en s'emparant de l'émission de la monnaie comme un droit régalién, a occulté le lien social émanant de la logique d'adoption d'une monnaie commune. En utilisant une MLC, les utilisateurs-acteurs récuse cette rupture du lien social, à la fois en s'affichant en tant qu'acteur engagé (la signature de la charte étant une condition *sine qua non* à la détention de MLC, obligation légale en France) ; mais également en s'impliquant dans l'utilisation de la monnaie. Comme l'explique Philippe Derruder, les MLC donnent « à la monnaie valeur de reconnaissance de dette » : la monnaie n'est alors plus considérée comme un simple outil transactionnel, les individus sont concernés par l'échange. Cela implique pour les utilisateurs de s'engager sur un temps long, la MLC se distingue ainsi des monnaies classiques : les agents économiques ont la possibilité de se séparer intégralement et sans coût (si ce n'est le taux de change) de leur encaisse monétaire classique ; tandis qu'une MLC supposera de dépenser l'intégralité de l'encaisse monétaire à la

⁹⁷ BOUCHART Christiane, « MLC, Territoires et économie solidaire », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 33.

disposition de l'agent, qui en plus de cela supporte un coût régulier (dans le cas où la monnaie est fondante, et la cotisation est bien souvent annuelle). Le réseau Monnaie locale complémentaire met en avant l'idée « d'abonnement à la conversion »⁹⁸ afin d'inscrire l'initiative dans la durée, en se fondant sur l'engagement citoyen des participants : les participants au réseau s'engageraient alors à convertir des euros en MLC de manière régulière.

L'utilisation d'une MLC suppose bien la responsabilisation des acteurs, qui, dès lors qu'ils entrent dans le cercle économique d'une MLC, sont réunis sur un pied d'égalité. En effet, les consommateurs, en s'engageant auprès des producteurs à acheter des biens et services en monnaie parallèle, leurs assurent l'allocation d'une part de leurs dépenses et assurent aux producteurs un certain revenu. Les producteurs, eux, doivent rendre des comptes quand à la qualité globale de leur chaîne de production, c'est à dire aussi bien leurs approvisionnements, leur processus productif, mais également leur politique sociale, leur engagement citoyen etc. L'aspect collégial et associatif, gestionnaire de la circulation de la masse monétaire, permet d'assurer la recréation de la sociabilité dans l'échange et d'assurer la pérennité de ce lien. Une triangularité de l'échange est visible :



Un lien direct unit le producteur et le consommateur. L'organe gestionnaire de la monnaie (l'association) permet d'assurer plusieurs éléments : l'association est la pierre angulaire qui permet la réintroduction de lien social dans l'échange.

Tout d'abord, la collégialité des décisions, le bénévolat inhérent au monde associatif, permettent d'assurer une **implication pérenne des différents agents**. Erick Roussel met en

⁹⁸ Réseau des MLC, « Si c'était à refaire : retour d'expérience sur la mise en place des monnaies citoyennes et perspectives d'avenir », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 78.

avant l'importance du bénévolat associatif dans une initiative de ce type : la notion de bénévolat sous-entend l'engagement dans la durée des participants.⁹⁹

Par ailleurs, le respect des valeurs portées par la monnaie, justement édictées collégialement, est assuré par l'association via un **contrôle régulier du respect des normes** demandées en termes de processus de production, d'objectifs à atteindre. Un système de sanction voire d'exclusion, que ce soit des producteurs ou des consommateurs, est généralement admis. En effet, les professionnels accèdent généralement au réseau en prouvant qu'ils s'inscrivent dans le respect des valeurs portées par le système de MLC. Par ailleurs, du fait du caractère évolutif, progressif du réseau monétaire, ils font régulièrement l'objet d'un contrôle de la part des associations, leur fixant dès lors de nouveaux objectifs à atteindre.

Enfin, l'association **rend des comptes aux agents économiques** engagés dans l'échange quand à la gestion du fond de garantie et à la pérennisation du circuit économique dans lequel les acteurs sont engagés (dans certain cas, via l'inclusion des pouvoirs publics dans le circuit économique). Les utilisateurs peuvent choisir, grâce à la collégialité, l'attribution des fonds de réserve, et dans les cas d'une monnaie fondante, l'attribution des fonds collectés via la fonte.

L'association est tributaire de la confiance accordée à la monnaie, et possède donc un rôle prépondérant. La collaboration avec les pouvoirs publics est une manière d'entériner la stabilité dans le temps du circuit économique dans lequel s'inscrit la MLC. Le schéma ci-dessus explicite le fonctionnement des interactions dans un système de MLC. A chaque stade du processus, de la création à l'utilisation de la monnaie, les acteurs sont engagés dans un réel réseau, où les interactions sont primordiales et où un droit de regard existe quant à chaque activité des acteurs. Dans ce sens, il est possible d'affirmer que le lien social est récréé.

Par ailleurs, le réseau Monnaie locale complémentaire¹⁰⁰, en recensant les initiatives, compare également les objectifs portés par les monnaies. L'intégralité des 37 monnaies référencées comme actives en 2014 prônent la « *solidarité* » ou la « *recréation du lien social* » via un engagement « *responsable* » des acteurs, confirmant cette idée d'un engagement citoyen menant à une sensibilisation des utilisateurs et gestionnaires de la MLC.

B. L'implication des collectivités territoriales et la pérennisation de l'initiative

⁹⁹ ROUSSEL Érick, « Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes », *Marché et organisations*, N° 7, 2008, p. 61-77.

¹⁰⁰ <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/> consulté le 5 juin 2016.

Si l'on se fonde sur l'idée portée par les MLC, à savoir de recentrer les échanges sur le citoyen, il n'en reste pas moins que les collectivités locales sont souvent impliquées dans la mise en place d'une MLC. Généralement en France, à un certain stade du processus de la mise en place d'une MLC, les collectivités territoriales se voient impliquées, que ce soit la mairie, une communauté urbaine, ou encore le conseil régional. « *Souvent, la mise en œuvre de monnaies locales sert (...) de prétexte à expérimenter de nouveaux moyens de gouvernance* »¹⁰¹ : Philippe Derruder voit dans la mise en place d'une MLC l'occasion d'impliquer à nouveau le citoyen dans les décisions locales ; cela passe par un dialogue avec les autorités étatiques. L'Etat est aujourd'hui un acteur économique de poids, une nécessaire **transversalité** doit être envisagée : chaque partie prenante à l'échange, aux divers moments de la transaction, doit pouvoir être intégrée à l'échange sans qu'il ne subsiste de « rapport de force ».

Parfois, ce sont les collectivités locales elles-mêmes qui promeuvent une initiative de réseau de monnaie complémentaire. L'initiative publique de la mise en place d'une MLC nécessite deux conditions préalables, comme le montre Massimo Amato.¹⁰² Tout d'abord, ceux-ci doivent s'inscrire dans une **logique citoyenne**, une « *co-construction des circuits* » est nécessaire si les pouvoirs publics veulent véritablement que le réseau de la MLC mise en place se développe. Cela implique un **mode de décision collégiale** dépassant le simple cadre de la collectivité (implication d'associations, d'entreprises, de citoyens, et des divers acteurs économiques concernés). D'autre parts, l'implication des pouvoirs publics sous entend la mise à **disposition de ressources au préalable de la circulation de la monnaie complémentaire**, comme facteur d'incitation à la participation des acteurs (étude des relations économiques sur le territoire visé, proposition quand au type de monnaie à adopter, mise à disposition de locaux et de ressources humaines).

Toutefois, il existe certaines limites à l'implication des collectivités territoriales dans le processus de MLC. L'administration est soumise à des **règles budgétaires strictes**, régies par le droit, il subsiste un flou juridique quant à l'utilisation de MLC par la collectivité. Depuis 2014 seulement sont reconnues les MLC par le droit, or Christiane Bouchart rappelle que

¹⁰¹ DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 293.

¹⁰² AMATO Massimo, « Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l'économie sur des territoires limités », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 46.

l'Etat a depuis 2003 un « droit à l'expérimentation »¹⁰³. Une lecture de ces deux lois pourrait supposer que l'Etat possède l'autorisation juridique d'utiliser la MLC dans son territoire :

- Les collectivités peuvent jouer un **rôle de régulateur** et coordonner le contrôle du fond de garantie.
 - o Par exemple, en tant que gestionnaire du fond de garantie, les collectivités pourraient financer des projets publics locaux ; ou encore pourrait subventionner les projets locaux, notamment les projets d'entreprises adhérentes ou les partenaires des réseaux¹⁰⁴.
 - o Les ressources des collectivités locales et territoriales, si elles sont mises à disposition de ces initiatives, peuvent réduire les coûts de mise en place du réseau (infrastructures, fonds initiaux pour le financement des coûts incompressibles comme l'impression des billets, coupons, ou autre).¹⁰⁵
- Les collectivités pourraient, en temps qu'acteur économique, **utiliser la MLC pour diverses formes de paiement**.
 - o Les collectivités devraient **pouvoir encaisser la monnaie locale complémentaire** : les taxes et impôts locaux devraient être payables en devise parallèle.
 - Le projet SOL, à l'échelle de la France, avait vocation à être une monnaie encaissable par les collectivités territoriales.¹⁰⁶ Le Sol Affecté devait pouvoir être encaissé et réutilisés en tant que « *deniers publics* ». Cependant, l'échec de l'initiative Sol n'a pas permis une réelle expérimentation de cette monnaie.
 - Par ailleurs, dans certains cas, la collectivité publique peut être récipiendaire du nantissement des euros en monnaie locale complémentaire, comme ce fut le cas dans l'expérimentation du projet national SOL.

¹⁰³ ALPHANDÉRY Claude, « Poursuite et valorisation des PTCE et des Circuits courts », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 34.

¹⁰⁴ BLANC Jérôme, « Transition écologique de l'économie et monnaies locales. Discussion à partir des propositions de Michel Aglietta », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 178.

¹⁰⁵ KRETZSCHMAR Cyril, « Collectivité régionales et soutien à la dynamique des monnaies complémentaires » Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 84.

¹⁰⁶ LANDRIOT Jacques, POULNOT Jean-Philippe, « Monnaies, monnaies ! Le rôle de l'économie sociale dans l'essor des monnaies affectées en France », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 104.

- Les collectivités locales peuvent également effectuer des **paiements de prestataires** en monnaie locale complémentaire.
 - Subventions, indemnisations, primes, compléments de salaires... Une expérimentation de ce type a été menée à la mairie de Nantes, qui proposait aux fonctionnaires de choisir d'avoir une partie de leur salaire rémunéré en SoNantes¹⁰⁷. Un autre exemple pourrait être la rémunération en « chèque emploi-service universel », de plus en plus utilisé par les Conseils généraux¹⁰⁸.
 - La collectivité pourrait également, en faisant appel aux professionnels du réseau, payer ses achats en MLC, à supposer que la MLC est électronique afin de faciliter ces transactions et d'en assurer la légalité. Ces prestations existent déjà, notamment dans les projets pionniers comme le Sol Violette, à Toulouse.¹⁰⁹

Etant donné l'importance des pouvoirs publics dans la sphère économique locale, un partenariat public-privé-société civile doit être envisagé à la mise en place d'une MLC. Les ressources des collectivités à la fois matérielles et humaines, mais également leur visibilité et l'assurance de leur pérennité en font un partenariat de choix à la mise en place d'une MLC.

Transition : A travers le réseau mis en place par la MLC, les acteurs économiques prennent conscience de la nécessité d'interagir, en cela, le réseau de MLC favorise le lien social. Grâce aux valeurs transmises par le réseau et communes aux différents acteurs, le réseau de la MLC peut favoriser une prise de conscience globale, à la fois de la nécessité de ré-impliquer l'humain dans l'échange, tout en prenant en compte l'environnement dans lequel l'échange s'inscrit et la nécessité de respecter les ressources à la disposition des agents.

¹⁰⁷ AMATO Massimo, « Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l'économie sur des territoires limités », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 46.

¹⁰⁸ DEBONNEUIL Michèle, « Unifier les systèmes d'échange en utilisant des euros à pouvoir libérateur restreint », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 164.

¹⁰⁹ « La mairie de Toulouse nantit des Sol-Violette (en déposant des Euros) et les utilise dans le versement de certaines aides sociales au travers de l'opérateur du SOL-Violette, l'association Folies », <http://monnaie-locale-complementaire.net/deodat-et-collectivites/> consulté le 3 juin 2016.

II. La prise de conscience et la prise en compte des externalités des activités

En s’instaurant dans une logique de réseau, la monnaie complémentaire favorise une meilleure prise en compte globale des externalités engendrées par le développement économique. Cela suppose une gestion plus efficace des ressources humaines, en s’assurant de l’intégration de tous dans l’échange. Par ailleurs, la nécessité de transition écologique portée par les MLC permet une réelle prise de conscience de l’urgence environnementale, sous jacente à l’échange en cela que la production de biens et de services suppose l’utilisation de ressources matérielles.

A. La prise en compte des ressources humaines

Les entreprises utilisant une MLC peuvent proposer aux salariés d’obtenir une partie de leur rémunération en MLC. En pouvant remplacer une partie du salaire versé en monnaie nationale, ce complément de revenu s’inscrit dans une logique déjà expérimentée d’avantages « en nature » ou de rémunération additionnelle. Ce dispositif permet à la fois **d’assurer la demande locale**, étant donné que les employés dépensent une partie de leur revenu sur le territoire, mais également **d’assurer des débouchés pour l’utilisation de la MLC** : les entreprises participant au réseau de la MLC auront tout intérêt à continuer de faire partie du réseau étant donné que le consommateur final sera lui-même en possession de la MLC. Ainsi un double lien existerait entre « *le soutien des revenus et donc de la demande* » et « *le soutien de la production locale face à un soutien de la demande locale* »¹¹⁰.

Par ailleurs, la relocalisation des échanges permet de dynamiser l’activité locale. En ce sens, la **création d’emploi** va de paire avec un circuit économique dynamique. Par exemple, à Strasbourg, le Stück emploie plusieurs personnes (pour assurer le bon fonctionnement de l’association) et propose régulièrement de nouveaux postes (comme récemment deux services

110 AMATO Massimo, « Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l’économie sur des territoires limités », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D’autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 46.

civiques). D'autre part, à Strasbourg encore, un emploi a été créé au service de la Communauté Urbaine de Strasbourg permettant de pérenniser le projet.

On l'a vu, les MLC peuvent être source d'innovation (une filière peut devenir une « éco filière »), impliquant des **changements d'organisation** important. Les innovations entraînent sans doute la création d'emplois nouveaux, grâce aux valeurs portées par les MLC (notamment en terme de lien social), on peut supposer que la destruction d'emploi se fera, si ce n'est de manière moindre, au moins en prenant en compte une nécessaire transition, et notamment du point de vu des employés. Le temps long pour la reconversion d'activités peut être envisageable dans le cas d'une MLC. *« La notion d'innovation est couramment réservée aux domaines technologiques et de services. Cependant la réussite de ces innovations dépend de leur appropriation par les habitants du territoire sur lequel elles s'implantent et de leur utilité sociale et environnementale. »*¹¹¹

L'aspect participatif et collégial également donne une nouvelle dimension à l'échange économique : d'une part, un **bénévolat** important est observable du fait de l'organisation en association : *« La présence du bénévolat marque l'importance, dans l'E.S.S., de l'articulation entre l'échange économique et la relation humaine »*.¹¹² D'autre part, les acteurs de l'échange interagissent d'une autre manière que par le simple échange monétaire : la monnaie, nécessairement, promeut les **individus comme partie prenante à l'échange**.

En recréant le lien social, les monnaies complémentaires locales veulent agir **comme levier d'action face à la précarité sous toutes ses formes** (personnes âgées, personnes isolées, personnes en perte d'autonomie, précarité économique, etc). Certaines monnaies, comme le RES en Corse du Sud¹¹³, veulent développer le lien social en impliquant les utilisateurs. Dans l'exemple du RES, la monnaie permet aux associations dédiées aux personnes en perte d'autonomie de bénéficier de crédits auprès des collectivités territoriales afin d'avoir accès aux services facilitant leurs prestations (transports en communs par exemple).

B. La portée environnementale via l'impact territorial

¹¹¹ ROUSSEL Érick, « Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes », *Marché et organisations*, N° 7, 2008, p. 61-77.

¹¹² GOMEL Bernard, « L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins ? », Rapport de synthèse « Système d'emploi » réalisé pour le programme « Économie sociale et solidaire en région », Centre d'études de l'emploi, 2004.

¹¹³ DEBONNEUIL Michèle, « Unifier les systèmes d'échange en utilisant des euros à pouvoir libérateur restreint », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 164.

Le développement durable au sens environnemental suggère un « *mode de production permettant de garantir un revenu rural dans les régions les plus pauvres et les plus exposées aux risques naturels, tout en préservant les écosystèmes* » selon Sylvie Brunel¹¹⁴. Si cette définition paraît focalisée sur le rattrapage des personnes et populations les plus précarisées, la prise en compte des ressources et de leur finitude a pourtant une place prépondérante. Les MLC ne se centrent pas nécessairement sur la volonté d'engendrer une (r)évolution verte, mais comme le précise Christian Arnsperger : « *nombreux problèmes de durabilité écologique, aussi bien locaux que globaux, peuvent être résolus plus efficacement par des dispositifs monétaires complémentaires – allant de la conservation d'une forêt ancestrale ou du nettoyage d'un lac pollué à la réduction de la consommation globale de carburants fossiles, en passant par la mitigation régionale du réchauffement climatique.* »¹¹⁵

Par sa définition même, la MLC s'inscrit dans un contexte local. Même si la définition de la localité peut varier (on peut passer d'une échelle nationale, comme avec l'initiative SOL en France ; à une échelle « régionale », comme avec le l'Eusko ou dans une certaine mesure le Stück ; voire communale), cela sous entend une « *diminution importante des distances parcourues par les marchandises* »¹¹⁶. Les entreprises vont donc engager **moins d'énergies dans le transport** dans un premier, donc moins de ressources seront sollicitées, en plus de limiter la pollution directement engendrée par des temps de transports plus longs.

Par ailleurs, c'est surtout les valeurs portées par les MLC qui l'inscrivent directement dans une volonté de réduction d'impact environnemental. En effet, même si le respect de l'environnement est porté à divers degrés par les monnaies complémentaires, la réflexion sur la **qualité des produits et services en circulation** dans le réseau et MLC et souvent, les objectifs assignés aux commerçants participants au réseau vont dans le sens de cette protection environnementale. Les professionnels des réseaux sont invités à faire évoluer leur méthode de production ; ou encore à proposer des biens et services à la vente qui auraient engagé moins de ressources dans le processus de production (par exemple, les agriculteurs sont incités à mettre en place de la permaculture ou de l'agriculture biologique, les commerçants de biens alimentaires sont incités à économiser les ressources énergétiques comme l'électricité ou l'eau, etc).

¹¹⁴ BRUNEL Sylvie, *Le développement durable*. PUF, Paris, 2012.

¹¹⁵ ARNSPERGER Christian, « Fonder l'économie écologique. Crise environnementale, crise économique et crise anthropologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 276, 2013, pp. 93-120.

¹¹⁶ DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 291.

Un autre aspect est lié au développement durable du territoire : les défis portés par le développement durable sont multiples (recyclage, traitement des déchets, non gaspillage de l'énergie, etc). Le développement soutenable¹¹⁷ d'un territoire passe par la prescription de normes environnementales relatives à l'exercice d'activités économiques. La MLC, dans son double aspect de promouvoir à la fois la localisation des échanges et l'innovation sociétale, est vectrice de développement durable et de respect environnemental. En effet, **l'innovation monétaire entraîne un certain degré d'innovation dans les pratiques productives** (nous l'avons vu précédemment). En incitant les entreprises à respecter des valeurs d'éthique environnemental et de production prenant en compte les capacités/ressources environnementales, les entreprises vont être incitées à innover dans leur chaîne de production. L'éco-conception, le recyclage, l'économie circulaire vont être favorisés par les changements entraînés par la participation au réseau de MLC pour les entreprises. Ainsi, « *les problèmes environnementaux se jouent à l'intersection des systèmes sociaux et des systèmes naturels, avec des interdépendances complexes entre le naturel, le social, l'économie et le technologique, avec des interdépendances complexes qui donnent vie à la société, mais forment aussi la toile de fond sur laquelle les stratégies d'adaptation sont élaborées. (...) Ce qui est résidu pour l'une peut devenir une ressource pour l'autre à condition de réutiliser ou de recycler les matières en question.* »¹¹⁸ Par exemple, un professionnel, dans un réseau de MLC, peut être incité à trouver de nouvelles manières d'économiser l'énergie (en transformant par exemple sa gestion des déchets, ou encore en recyclant des ressources auparavant inutilisées...). Comme le montre Yves Legrain¹¹⁹, c'est une réelle modification des l'organisation interne qui permet une optimisation des ressources, entraînant une réduction de l'impact environnemental.

¹¹⁷ « *Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins » et plus particulièrement de besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir (...). Au sens le plus large, le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature* », Rapport Brundtland, 1982,

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf.

¹¹⁸ AUREZ Vincent, LEVY, Jean-Claude, *Économie circulaire, écologie et reconstruction industrielle ?*, Paris, éd. CNCD, 2013.

¹¹⁹ LEGRAIN Yves, « Vers une économie circulaire : réduire la consommation en matières premières », Conseil économique, social et environnemental, *Avis et rapports du Conseil économique et social. Transitions vers une industrie économe en matières premières*, 2014.

Partie 3 : L'exemple du Stück

Issu d'un mouvement citoyen initié conjointement par l'association Colibri67 Strasbourg et les réunions de quartiers (qui forment à partir de 2013 l'association Eco-Quartier Strasbourg) en juin 2012, l'initiative d'une monnaie locale complémentaire à Strasbourg est la réponse à une volonté citoyenne de se réappropriier la monnaie dans les cadre d'échanges durable et éthiques. S'inscrivant dans le réseau des Monnaies locales complémentaires en France, le *stück* (en italique lorsqu'il s'agira d'évoquer la monnaie, le réseau du Stück concernera l'association éponyme) voit véritablement le jour à la fin de l'année 2015, lorsqu'il est mis en circulation le 3 octobre.

Nouveau né dans le réseau des monnaies locales complémentaires, le réseau du Stück s'inscrit dans la volonté de la réappropriation de l'économie locale par les citoyens. La mise en place d'une monnaie complémentaire locale à l'échelle de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) répond aux objectifs portés par les MLC, à savoir la redynamisation des échanges, la localisation des échanges, et la recréation du lien social à travers l'outil monétaire. Le *stück* semble être un bon exemple, à travers sa circulation dans l'espace économique locale, de réappropriation du territoire et de ses ressources par les citoyens. Cette partie aura pour objectif la mise en perspective des gains évoqués en partie 2 à travers l'étude des effets de la mise en circulation d'une monnaie complémentaire locale dans l'économie strasbourgeoise et de ses alentours. Toutefois, au vu de la relative nouveauté de la MLC strasbourgeoise, dresser un tableau-bilan complet à ce stade de l'expérimentation paraît difficile. Cependant, les données fournies par le réseau du Stück à travers la publication du compte rendu de l'Assemblée Générale s'étant déroulé le 23 avril, ainsi que par divers articles de presse et des rencontres avec les utilisateurs permettent d'avoir un aperçu des progressions du réseau et de la circulation de la monnaie.

Section 1. Enjeux du *Stück* à l'échelle de la CUS

Un système monétaire dans son ensemble est « *une convention collective pour s'engager ensemble vers un futur commun* »¹²⁰. Si la volonté de citoyens de mettre en place une monnaie complémentaire à l'échelle locale, c'est avant tout pour répondre à un désir commun de

¹²⁰ Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg, Etienne Hayem, <https://youtu.be/2Lwb4VrFDhY>

réorientation des échanges. Etienne Hayem, en présentant le réseau du Stück, met en avant trois points importants préalables à l'engagement conjoint des citoyens : « *décidons, contribuons et assurons, et dans ce futur commun il y a un code commun de valeurs (...) c'est à dire que l'on donne des priorités aux choses* ». ¹²¹ Il souligne l'importance des enjeux liés à la mise en place d'une monnaie locale. Le réseau du Stück, en se formant, a décidé de donner la priorité à trois axes : le développement d'un réseau d'acteurs engagés, la reconsidération de la place de la monnaie dans l'échange et la prise de conscience par rapport au mode de production extensif.

I. Développement d'un réseau d'acteurs engagés

L'initiative du *stück* est portée par des acteurs locaux, à la fois par les consommateurs citoyens et les producteurs locaux. L'origine citoyenne du réseau du Stück n'en a pas favorisé « l'entre-soi » : les différents acteurs publics ont été sollicités dès les origines du projet, afin, dans un premier temps, d'obtenir des ressources essentiellement financières pour permettre la réelle implémentation du projet. Au total, 100.000€ de dotation initiale ont été récoltés, dont 59.000€ d'aides publiques (Ville de Strasbourg, Fondation de France, Fonds social européen et région alsace) ¹²². Le reste des fonds sont constitués des apports des utilisateurs (producteurs et consommateurs) et une campagne de financement participatif lancée en 2013, ayant récolté 10.973€, destinés spécifiquement à la co-création de billets de *stücks* qui puissent être **sûrs** (inimitables) et **accessibles** (en termes de coûts d'impression) ¹²³. Le résultat de cet investissement a donné naissance à des billets en papier filigrané, dont les détails minimes et précis et les encres fluorescentes sont difficilement imitables. Une sécurité supplémentaire a été insérée avec un code à bille, c'est à dire une vignette avec un « QR code » unique et traçable.

Le modèle économique du Stück permet au réseau d'être financé de manière autonome à 80%, selon Cécile Favé, membre du cercle de pilotage de l'association du Stück ¹²⁴. On le voit à travers ce panorama des fonds qui assurent la circulation de *stücks*, le développement d'un réseau d'acteurs engagés passe par l'implication de tous types d'agents dès le début de l'initiative. Ainsi, le réseau du Stück fait office d'exemple dans son organisation : les

¹²¹ *Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg*, Etienne Hayem, <https://youtu.be/2Lwb4VrFDhY>

¹²² FAVRE Coralie, « Le Stück, la monnaie locale de Strasbourg, lancée officiellement », *Rue89*, <http://www.rue89strasbourg.com>, 26 septembre 2015, consulté le 6 juin 2016

¹²³ Campagne de financement solidaire KissKissBankBank, <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/des-billets-pour-la-monnaie-citoyenne-strasbourgeoise>, consulté le 4 juin 2016.

¹²⁴ Voir en Annexe 2, compte rendu de la Conférence sur le Vif organisé par l'EM Strasbourg le 10 mars 2016.

pouvoirs publics ont appuyé son développement dès son amorce, permettant un développement rapide et conséquent du réseau. Par ailleurs, ceux-ci n'ont pas pris l'ascendant sur le mouvement, en n'ayant, dans un premier temps, qu'un rôle de sponsorisation à travers l'octroi de subventions.

Le réseau du Stück a pu être développé de manière efficiente durant l'année 2014 : les subventions, l'étude en amont réalisée afin de déterminer les conditions d'une bonne implémentation, et le travail de publicité et de recrutement ont permis au réseau du Stück de connaître une croissance rapide. En effet, en l'espace de trois ans, les modalités et conditions au lancement du projet ont été réunies, c'est la preuve que l'engagement réel des différents acteurs peut être source d'efficacité dans le mode de gestion.

Enfin, étant donné que le réseau du Stück est constitué sous forme associative, l'importance des acteurs citoyens est indéniable. Le compte rendu de l'assemblée générale du 23 avril 2016¹²⁵ met en avant le fait qu'en moyenne, par mois, 5 bénévoles ont été accueillis sur la période automne-hiver 2016. Le réseau du Stück recense plus de 3000 heures de bénévolat réalisées par 50 à 60 bénévoles, l'implication significative des bénévoles est la preuve de l'importance d'un engagement multiniveau pour assurer la pérennité du projet. Par ailleurs, une enquête est en cours pour déterminer le profil des personnes ayant adopté le *stück*.

II. « Reconsidérer la place de l'argent dans les systèmes d'échange » : vers plus de solidarité

Au delà du simple échange économique, le réseau du *stück* a pour objectif la recréation du lien social au travers de l'échange plus responsable. A l'instar d'autres monnaies complémentaires, tout un pan des activités du réseau du Stück est résolument tourné vers la recréation du lien social : en effet, les acteurs du réseau s'engagent à favoriser ce lien au travers d'évènements dépassant le simple cadre de l'échange économique. Ainsi, des campagnes de sensibilisation au réseau ont été menées, ce dès 2013. Par exemple, des ateliers ont été mis en place au sein de groupes scolaires (notamment des lycées), des conférences publiques ont été organisées, des consultations citoyennes ont été menées, des projections-débats de films engagés ont été permis. Par exemple, le réseau du Stück a participé à

¹²⁵ Voir en Annexe 3, Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2016.

l'organisation d'ateliers durant la semaine de l'environnement à Strasbourg entre le 31 mars et le 6 avril, preuve de son implication au delà de la simple sphère économique¹²⁶.

Par ailleurs, les professionnels se voient attribuer des défis par le Comité d'Agrément des Professionnels : cette instance collégiale au sein du réseau du Stück vise à assigner des défis aux entreprises participantes, dans le but d'atteindre un objectif précis. Il est composé de partenaires, de professionnels, d'usagers et des fondateurs. Certaines entreprises se voient assigner des objectifs orientés vers le lien social : par exemple, dans le domaine de la restauration, nombreux sont les partenaires qui ont pour but d'organiser des événements en lien avec l'association pour en promouvoir les valeurs et pour en favoriser la publicité. Par ailleurs, certains professionnels s'engagent à démarcher leurs partenaires commerciaux afin que ceux-ci soient incités à rentrer dans le cercle du Stück.

Le réseau du Stück vise à toucher un public toujours plus large, et dépasse en cela la logique d'entre soi. A terme, le développement de l'activité pourrait générer de nouveaux emplois. Cela a été le cas par exemple avec l'association Le Stück elle-même. Depuis 2015, l'association emploie quatre personnes (membres du cercle de pilotage, qui définissent les orientations à venir du Stück, pour plus de visibilité sur l'organisation interne à l'association, voir en annexe 3), et propose deux services civiques par ans, afin d'assurer la pérennisation de l'activité.¹²⁷

III. Des « comportements économiques de production et de consommation plus cohérents »

La volonté de réinscrire les échanges dans une logique durable fait également partie des objectifs du *stück*. Les professionnels adhérents au réseau du Stück s'engagent, à travers des objectifs spécifiques pour chaque producteur, à atteindre des objectifs de développement plus responsables. La responsabilisation des producteurs passe non seulement par la réinscription des échanges dans une logique de respect de l'environnement, mais également par la prise en compte des ressources humaines et matérielles offertes par le territoire strasbourgeois.¹²⁸

Par exemple, plusieurs professionnels ont pour objectif d'inciter leur clientèle à ne pas utiliser de sacs en plastiques, extrêmement polluants. D'autres ont le défi d'adapter leur outil

¹²⁶ « Le Stück participe à la semaine de l'environnement à Strasbourg » <http://www.lestuck.eu/le-stuck-participe-a-la-semaine-de-lenvironnement-a-strasbourg/>

¹²⁷ « Devenir volontaire en service civique au Stück » <http://www.lestuck.eu/devenir-volontaire-en-service-civique-au-stuck-ca-te-dit/>

¹²⁸ Annuaire des professionnels du réseau du Stück, <http://www.lestuck.eu/annuaire-des-professionnels/>

de production dans une logique de respect de l'environnement : par exemple, la structure « Le Cercle de l'Aviron de Strasbourg », proposant des activités nautiques, a pour objectif d'installer des toilettes sèches au sein de leur structure. Cet exemple est emblématique : le changement de sanitaires invoque nécessairement des coûts d'adaptation importants, dans la logique du *stück*, cet investissement devrait être compensé par un gain du fait de la plus grande visibilité de l'entreprise (étant excentrée et relativement peu connue à l'échelle de la Communauté Urbaine) et de ce fait l'augmentation du nombre de clients.

Par ailleurs, la localisation des échanges permet une réduction substantielle des dépenses énergétiques liées aux transports. Ainsi, les producteurs sont incités à faire appel à leurs partenaires du réseau afin de s'approvisionner : par exemple, le bar l'Intenable s'engage à « *trouver une boulangerie locale et si possible bio pour se fournir en pain, afin de privilégier les circuits courts et locaux* »¹²⁹, existantes dans le réseau : cela laisse à supposer que des partenariats ont pu être mis en place via l'adoption du *stück* par ces professionnels.

Transition : Les valeurs portées par le Stück s'intègrent dans la mouvance globale des monnaies locales complémentaires. Le Stück est emblématique de ce phénomène de monnaies, et en adopte les caractéristiques. Son fonctionnement, à l'image des monnaies franches, en fait un fer de lance des monnaies locales complémentaires en France, à supposer que le mouvement perdure.

Section 2. Fonctionnement du *Stück*

Le *stück* possède des caractéristiques similaires à la majorité des monnaies locales complémentaires décrites en partie 2. Le réseau du Stück a décidé d'en faire une monnaie franche, tout en imposant une taxe à la reconversion. Ainsi, le *stück* s'inscrit dans la droite lignée des monnaies franches telles que décrites par Silvio Gesell. De nombreux acteurs de l'économie ont été conquis par le réseau, qui désormais se densifie. Grâce à la formation en association, le principe de décision collégiale est respecté, permettant de favoriser le lien et

¹²⁹ Annuaire des professionnels du réseau du Stück, <http://www.lestuck.eu/annuaire-des-professionnels/>

d'inciter les citoyens à la participation aux décisions. Les points de vues multiples permettent de prendre en compte la diversité des acteurs.

I. La monnaie le Stück : caractéristiques et fonctionnement

Le Stück fonctionne à l'image des monnaies fondantes (voir partie 2). Monnaie à parité avec l'euro, le *stück* enregistre « *tous les 9 mois, une fonte de 2%* »¹³⁰. Les utilisateurs en possession de billets ont pour obligation de régler un montant égal à 2% de la valeur totale détenue en *stück*. Les bénéfices retirés de cette fonte ont deux objectifs : premièrement, une partie de ces fonds liés à la fonte sont destinés à **financer la gestion courante du réseau du Stück**. Il est laissé à l'appréciation des utilisateurs la possibilité de déterminer le pourcentage des bénéfices retirés de la fonte qu'ils veulent **allouer à d'autres associations ayant un but d'intérêt général** et acceptant d'être rémunérés en *stücks*¹³¹.

Ce système permet, comme précédemment expliqué, d'améliorer la circulation des billets dans le réseau. Toutefois, le réseau du Stück est particulièrement jeune : aucune fonte n'a encore été enregistrée à ce jour, il n'est pas possible à l'heure actuelle de dresser un bilan des bénéfices ou pertes occasionnés par la fonte (la prochaine fonte est prévue à partir du 30 juin 2016).

Plusieurs bureaux de change participent au bon fonctionnement du réseau du Stück. Par exemple, des magasins peuvent jouer ce rôle (comme la Librairie Kléber à Strasbourg), ils sont au nombre de sept dans le réseau. Pour les commerçants qui seraient désireux de reconvertir des sommes plus importantes, le **Crédit municipal strasbourgeois, en tant que partenaire, fait office de bureau de change**. Ce système permet de mieux prendre en compte les besoins des producteurs, étant donné que ceux-ci sont plus à même d'avoir besoin de reconvertir des *stücks* régulièrement du fait du paiement de taxes et impôts. L'association s'engage en effet auprès des partenaires commerciaux afin d'éviter que ceux-ci aient des liquidités trop importantes en *stücks*¹³².

Par ailleurs, au 23 avril 2016 selon le compte rendu de l'assemblée générale, il y a avait 572 usagers à jour de cotisation en 2016, pour plus de 1000 inscrits depuis le lancement en circulation des *stücks*. Plus de 42.000 *stücks* sont en circulation à l'heure actuelle. Depuis le

¹³⁰ Voir les Conditions générales d'utilisation du Stück sur <http://www.lestuck.eu/>

¹³¹ Voir les Conditions générales d'utilisation du Stück sur <http://www.lestuck.eu/>

¹³² Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg, Etienne Hayem, <https://youtu.be/2Lwb4VrFDhY>

lancement du réseau du Stück par ailleurs, les professionnels dans leur ensemble ont reconverti un total de 31.671 *stücks*, soit 42% des *stücks* initialement nantis depuis la mise en circulation de la monnaie. En terme de comptabilité pour les professionnels, ce qui est reçu en *stücks* est déclaré en euros, à parité égale. En comparaison avec d'autres MLC en France¹³³, le réseau s'établit parmi les cinq plus gros réseaux de MLC en France, emblématique de son succès.

II. Développement du réseau et premier aperçu du maillage d'acteurs

Lorsque les données du réseau Monnaie locale complémentaire estimaient le nombre de professionnels engagés dans le réseau du Stück au nombre de 50 à l'initiation du projet, ils sont à ce jour 141 selon les données publiées par le réseau du Stück¹³⁴. Selon Cécile Favé, environ une quinzaine de demandes par mois de professionnels pour rejoindre le réseau sont déposés auprès du Comité d'Agrément des Professionnels¹³⁵. Cela témoigne du développement du réseau, toutefois il faut mettre en perspective cette donnée avec le fait que le réseau est relativement récent. Il est intéressant de constater que 19% des partenaires professionnels du Stück sont dans le domaine de la restauration, et 12% dans le domaine de l'alimentation. Cela pose la question des débouchés : le réseau du Stück ne recense que 9% d'agriculteurs, et uniquement un commerce de détail (qui est un caviste). Toutefois, la diversification des partenaires est notable : 20 catégories d'acteurs professionnels sont engagées (allant du transport à l'art, de la santé à la communication...). Le réseau du Stück, en se développant, permet de dégager de nouveaux débouchés pour l'écoulement des *stücks*.

Pour le système financier et les collectivités publiques, les gains à l'utilisation de *stücks* commencent à être perçus. Les réserves en euro pour assurer les *stücks* sont placés auprès de partenaires bancaires : la **Nef** (qui va être dépositaire de 50% des réserves d'ici la fin de l'année 2016) et le **crédit municipal de Strasbourg** (chargé initialement de l'intégralité des réserves), qui est une banque sociale gérée par la mairie, prêtant sur gage. Chaque année, ces deux organismes s'engagent à publier la liste intégrale des prêts qu'ils ont accordé grâce aux fonds constitués par la réserve en euros assurant les *stücks* en circulation. Par ailleurs, lors de la Conférence sur le vif, les représentants de l'association du Stück ont évoqué la possibilité de mettre en place une **monnaie électronique**, afin d'apporter une garantie supplémentaire

¹³³ Voir en Annexe 1, tableau récapitulatif des différentes MLC en France en 2014.

¹³⁴ Annuaire des professionnels du réseau du Stück, <http://www.lestuck.eu/annuaire-des-professionnels/>

¹³⁵ Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg, Etienne Hayem, <https://youtu.be/2Lwb4VrFDhY>

quand à la sécurité des échanges. D'autant plus que cette évolution significative pourrait être un pas de plus vers la possibilité d'inclure les collectivités publiques en tant qu'acteur dans le réseau du Stück. En ce sens, un élu local assure le lien entre les collectivités territoriales et l'association du Stück (actuellement Paul Meyer, adjoint au maire de Strasbourg).

Le développement du réseau passe également par l'extension géographique de celui-ci. Ainsi, il avait été décidé dans un premier temps par l'association du Stück de se concentrer principalement sur le développement du réseau à l'échelle de Strasbourg. L'assemblée générale du 23 avril a montré que le réseau s'est développé, notamment dans les villes de la périphérie comme Sélestat et Obernai, dont certains commerçants ont rejoint le réseau depuis le premier semestre de l'année 2016. D'autres secteurs et autres villes sont également ciblés, comme Saverne et Haguenau. D'ici juin 2017, le réseau du Stück espère s'étendre jusqu'en Allemagne, en incluant des commerçants des villes de Kehl et Offenbourg. Ces perspectives montrent le potentiel de développement du réseau d'acteurs

III. La notion de collégialité et de lien à travers l'organisation en association

L'organisation en association permet aux différents acteurs du réseau de s'assurer une réelle représentation lors des débats et de participer activement aux décisions. Un fonctionnement collégial est assuré via la mise en place de divers « **collèges** » et **groupes de travaux**. Etienne Hayem, lors de la conférence débat organisé par le réseau du Stück¹³⁶ explique l'importance de la collégialité dans la gouvernance de l'outil monétaire. En effet, c'est uniquement via cette collégialité et via des décisions collectives que les acteurs se sentiront pleinement engagés dans l'utilisation de la monnaie commune. En ce sens, répartir les tâches entre divers groupes d'acteurs permet d'assurer la réelle cohésion au sein du système. Ainsi, le Stück a mis en place cinq groupes de travaux aux objectifs variés, comme améliorer la visibilité du réseau, gérer la circulation de la monnaie au jour le jour, développer le réseau... Par ailleurs, le réseau s'organise en « collèges » pour la prise de décisions (collège des pros, collège des usagers).

Par ailleurs, le Comité d'Agrément des Professionnels, qui sélectionne les professionnels pour leur entrée dans le réseau, priorise l'action des bénévoles vers ce qui semble manquer au réseau. Le comité n'a pas vocation à accepter tous les professionnels candidatant à l'entrée dans le réseau du Stück. En effet, le CAP vérifie d'abord l'ancrage résolument local des

¹³⁶ Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg, Etienne Hayem, <https://youtu.be/2Lwb4VrFDhY>

candidats. Le CAP n'a pas vocation à auditionner la gestion interne de l'entreprise, mais évalue les valeurs que celle-ci transmet, afin de s'assurer que les professionnels entrent dans la logique du respect des valeurs que l'association veut promouvoir. C'est grâce aux différents acteurs qu'un réel consensus se crée : si les commerçants ont tout intérêt à ce que l'échange de *stiicks* se développe, les utilisateurs seront plus attentifs et peut être plus réticents à l'entrée d'acteurs qui ne paraîtraient pas en adéquation avec les valeurs du réseau. Ainsi, une réelle collégialité comme celle du CAP permet de prendre en compte une pluralité d'avis et de favoriser la recréation du lien.

Conclusion

La remise en question de l'outil transactionnel qu'est la monnaie est un phénomène récurrent dans l'analyse des cycles économiques. Chaque crise du système capitaliste a montré les limites d'un système libéral qui, pourtant, semble s'imposer dans l'économie actuelle. La monnaie, en tant qu'instrument d'échange, est nécessaire pour la facilitation des transactions. Elle favorise la fluidité des échanges, tout en assurant le financement de l'économie par le biais de l'investissement. Si les penseurs classiques et keynésiens ont démontré le rôle fondamental de la monnaie dans l'économie, il reste toutefois admis qu'elle engendre des phénomènes spéculatifs, visibles à travers du phénomène de la financiarisation des échanges. La dématérialisation de l'économie a entraîné une perte de confiance dans l'outil monétaire, pourtant fondamental pour assurer la stabilité du système monétaire. Si l'on compare, comme l'a fait Bernard Lietaer, l'organisation monétaire mondiale à un écosystème, il apparaît que le système actuel, en recherchant l'efficacité, a occulté les possibilités d'adaptation cycliques qu'offre un écosystème monétaire plus diversifié.

Les monnaies complémentaires semblent répondre aux besoins de l'économie, en permettant l'adaptation cyclique de celle-ci. Les monnaies locales complémentaires sont multiples, et offrent diverses possibilités quant au financement de l'économie. En effet, leurs apports pour l'économie locale semblent fondés : elles s'insèrent dans le cadre d'un système d'échange classique, tout en offrant aux agents des outils transactionnels diversifiés. Michèle Debonneuil explique ce phénomène monétaire novateur : « *Depuis longtemps des « émetteurs de titres » se sont intercalés entre les banques et les citoyens pour organiser des échanges en euros affectés à l'achat de produits bien définis. Les banques ne savaient pas organiser ce type d'échanges dont le besoin existe pourtant depuis longtemps.* »¹³⁷ Les monnaies locales complémentaires existent en interdépendance avec l'économie classique, en répondant à des besoins de consommation ciblés. Les différents acteurs de l'économie peuvent obtenir un bénéfice à l'utilisation de ces monnaies, que ce soit par l'augmentation des échanges, que par la réinsertion de l'économie dans un territoire donné.

Au-delà des apports économiques des monnaies complémentaires, la remise en question de l'économie classique est posée à travers ce phénomène. Plus qu'un outil de

¹³⁷ DEBONNEUIL Michèle, « Unifier les systèmes d'échange en utilisant des euros à pouvoir libérateur restreint », Rapport *Mission Monnaies locales complémentaires : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015, p. 163.

transaction neutre, les utilisateurs des systèmes de transactions complémentaires veulent se réapproprier les échanges, en leur donnant une vocation de responsabilisation. Qu'une monnaie locale complémentaire cherche à favoriser le lien social, une économie responsable du point de vue environnemental ou encore le développement d'un territoire et de ses valeurs propres, les MLC contribuent à réinstaurer une responsabilisation des agents économiques lors de l'achat et de la vente. En intégrant tous les acteurs du système économique local, les MLC promeuvent l'interaction entre les agents, le dialogue et la cohésion.

Toutefois, il serait précipité de conclure cette analyse sans évoquer les limites des monnaies locales complémentaires. Il est nécessaire de se questionner sur la faible visibilité de ce type de monnaie actuellement. En effet, comme nous l'avons précédemment fait remarquer au cours de cette étude, les monnaies complémentaires locales en France pourraient être adoptées par un potentiel de 500.000 personnes, étant donné qu'elles touchent des bassins économiques vastes et diversifiés. Pourtant, le nombre d'utilisateur de ces monnaies reste très restreint : si l'on en croit les chiffres donnés par le réseau Monnaie locales complémentaires, seules 10.000 personnes environ sont utilisatrices régulières de monnaies complémentaires au sein de leur territoire d'échange. En dépit du fait que plus de 2000 entreprises acceptent d'être payées en monnaies locales complémentaires, le cercle d'échange reste relativement restreint. D'autre part, ces réseaux de MLC paraissent, pour les « profanes », trop spécialisés : les consommateurs qui ne seraient pas parfaitement au fait des objectifs portés par la MLC pourraient penser que le réseau est trop restreint, ne pouvant accéder à l'intégralité des ressources offertes en monnaies nationales.

Plusieurs pistes d'analyse peuvent expliquer pourquoi ce phénomène reste limité. Tout d'abord, si les réseaux semblent émerger localement, leur visibilité réelle à l'échelle nationale est des plus limitées. Les consommateurs, tout comme les producteurs, sont peu au fait de l'existence d'un tel outil. Localement, la faible portée des réseaux de MLC peut s'expliquer par le fait qu'avoir une réelle visibilité passe par une large campagne de médiatisation et de communication, qui peut parfois nécessiter des ressources trop importantes, en dehors des possibilités du champ d'action des associations. Par ailleurs, comme cela a été souligné au cours de cette étude, le fait que les monnaies locales complémentaires soient obligatoirement à parité avec l'euro peut générer des interrogations. Les agents peuvent supposer que l'utilisation d'une monnaie complémentaire n'engendrerait pas de gain à l'échange, ne différant dès lors pas d'un mode de transaction classique. Le système de fonte pourrait même désinciter les agents, du fait de la perte de pouvoir d'achat, de la même manière que les

professionnels pourraient être réticents à l'idée de « perdre » une partie de leurs bénéfices réalisés au moment de la reconversion des unités de MLC.

D'autant plus que l'utilisation de tels outils peut également faire l'objet de contraintes. Si les agents économiques peuvent avoir accès très facilement à une encaisse monétaire en euro (banques et distributeurs) sous réserve de possession de liquidités, l'utilisation de monnaie complémentaire nécessite une réelle implication de l'agent. En effet, les bureaux de « change » où les utilisateurs peuvent nantir leurs euros ne sont pas nombreux, peu visibles, entraînant en cela un coût de participation élevé. Le changement de monnaie peut également être source de contrainte pour les utilisateurs : ceux-ci doivent gérer deux types d'encaisses monétaires, entraînant un coût de gestion plus important. L'apparent désintéressement du secteur financier à ce type de réseau peut également influencer les agents économiques, tant les producteurs à la recherche de financement, que les consommateurs profitant de l'organisation du système bancaire.

Enfin, l'insertion dans un réseau de monnaie locale complémentaire suppose l'adhésion à un ensemble de valeurs qui peuvent sembler aller à l'encontre de l'économie actuelle. Ces mouvements citoyens peuvent sembler « contester » un système, dans le sens où les revendications portées par les MLC sont particulièrement engagées. Le refus d'un système d'échange classique peut être perçu par les agents économiques extérieurs au réseau comme éminemment contestataire (pourtant, les MLC s'inscrivent dans une réelle volonté de complémentarité avec l'économie classique). D'autant plus que l'organisation sous forme associative suppose une participation réelle des acteurs dans le système. Finalement, les contraintes juridiques et les freins aux financements de projets de monnaies complémentaires ne permettent pas un développement réellement efficient de ce type de réseau ; l'autorité monétaire gardant la mainmise sur sa prérogative d'émission de monnaie.

Si tous ces aspects peuvent sembler aller à l'encontre du phénomène de développement des monnaies complémentaires locales, il n'en reste pas moins que celles-ci sont en expansion en France, qui ne fait pas office d'exception, bien au contraire. En Europe, ce phénomène est en plein *boom* : l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni connaissent depuis les années 1980 une croissance importante du nombre de systèmes d'échanges locaux par le bien de l'outil monétaire. Le caractère innovant des monnaies complémentaires dans une économie locale permet de comprendre ce phénomène : les acteurs, impliqués localement, se réapproprient les outils de l'échange de la manière qui leur sied, participant au développement de nouvelles formes d'échanges, au-delà même du simple phénomène de monnaie complémentaire.

Bibliographie

Ouvrages & thèses

- ABRAHAM FROIS Gilbert, *Economie politique*, Economica, 7^e édition, 2001.
- AGLIETTA Michel, ORLÉAN André, *La monnaie, entre violence et confiance*, Odile Jacob, 2002.
- BLANC Jérôme, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, 2001.
- BLIC Damien, LAZARUS Jeanne, *Sociologie de l'argent*, collection Repères, La Découverte, 2007.
- BOST François, *La France : mutations des systèmes productifs*, collection Horizon, Armand Colin, 2014.
- BRANA Sophie, *La monnaie*, Dunod, 2014.
- BRUNEL Sylvie, *Le développement durable*, Presses universitaires de France, 2012.
- CORNU Jean-Michel, *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*, FYP éditions, La fabrique des possibles, 2014.
- DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014.
- DON PATINKIN, *La Monnaie, l'intérêt et les prix* (1955), Paris, Gallimard, 1973.
- DOSTALER Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, collection Repères, La Découverte, 2001.
- FISHER Irving, *The Purchasing Power of Money : Its Determination and Relation to Credit Interest and Crises*, collection Economics, Cosimo, 2006 (réédition de la première version, 1912).
- FISHER Irving, « 100% Money and the Public Debt », *Economic Forum Spring Number*, 1936, pp. 406-420.
- GENEREUX Jacques, *Macroéconomie*, Hachette supérieur, 4^e édition, 2004.
- GREENWALD Douglas, *Dictionnaire économique*, Economica, 1987.
- HANSEN Alvin H., *Monetary Theory and Fiscal Policy*, collection Mc Graw-Hill Book, 1949.
- HAYEK Friedrich, *Denationalization of Money*, Institute of Economic Affairs, 1976.
- HAZLITT Henry, *The Failure of the 'New Economics' : An Analysis of the Keynesian Fallacies*, mis en ligne par le Mises Institute, 1959.
- JACOUD Gilles, *La monnaie dans l'économie*, Nathan, 1998.
- LAMBERT Paul, *La Théorie quantitative de la monnaie*, Librairie du Recueil Sirey, 1938.
- LENDREVIE Jacques, LINDON Denis, *Mercator*, Théories et pratiques du marketing, Dalloz, 2000.
- LIETAER, Bernard, *The Future of Money: Creating New Wealth, Work and a Wiser World*, Random House, 2001, en ligne <https://www.scribd.com/doc/62394011/The-Future-of-Money-by-Bernard-Lietaer#fullscreen>
- LIETAER Bernard (dir.), *Money and Sustainability : the missing link ?* The Club of Rome : EU Chapter (CoR-EU). Triarchy Press, Finance Watch, 2007.
- LIETAER Bernard, KENNEDY Margrit, *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Charles Léopold Mayer, 2008.
- LIETAER Bernard, *Au cœur de la monnaie*, Yves Michel, 2012.
- MILL John Stuart, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, 1847, Longmans, Green and Co., mis en ligne par la Library of Economics and Liberty, 2000.

- PERRET Virgile, *Monnaie et citoyenneté : les citoyens à l'épreuve de la globalisation financière*, Peter Lang, 2015.
- RIVOIRE Jean, *Histoire de la Monnaie*, collection Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 1989.
- SAMUELSON Paul, *Les fondements de l'analyse économique*, Gauthier-Villars, 1971.
- SIMMEL Georges, *Philosophie de l'argent*, Presses universitaires de France, 1999.
- ULANOWICZ Robert, *A Third Window. Natural Life beyond Newton and Darwin*, Templeton Foundation Press, 2009.
- ZELIZER Viviana, *La signification sociale de l'argent*, collection Liber, Seuil, 2005.

Articles

- ADOUE Cyril, « Mettre en œuvre l'écologie industrielle », *Revue d'économie industrielle*, n°121, 2008.
- ARNSPERGER Christian, « Fonder l'économie écologique. Crise environnementale, crise économique et crise anthropologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 276, 2013, pp. 93-120.
- ARRIPE Marie-Laure, « Les « Abeilles », l' « Occitan » et la commune « Mesure », de nouvelles monnaies pour une autre économie ? », *Empan*, n°82, 2011, pp. 77-82.
- BENETTI Carlo, « Troc, bons d'achat et monnaie : la conception de Ferdinando Galiani », *Revue économique*, volume 45, n°5, 1994. pp. 1177-1188.
- BLANC Jérôme, « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales », *Annals of Public and Cooperative Economics*, n°80, 2009, pp. 547-577.
- BLANC Jérôme, CREUTZ Helmut Creutz, « Le syndrome de la monnaie. Vers une économie de marché sans crise », *International Journal of Community Currency Research*, n° 12, 2008, pp. 69-73.
- BOYER Jérôme, « Adam Smith et la théorie quantitative de la monnaie. » *Cahiers d'économie politique*, n° 13.1, 1987, pp. 47-71.
- CUILLERAI Marie, « Confiance dans la monnaie et sens commun », *Le Portique* (En ligne), 2009.
- DANIEL Jean-Marc, « Silvio Gesell, inventeur de la monnaie franche », *Le Monde.fr*, 27 septembre 2010, Le Monde, consulté le 26 janvier 2016.
- DIAMOND Douglas, DYBVIG Philip, « Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity », *Quarterly Review*, Winter 2000, pp. 14-24.
- FANTACCI Luca, « Complementary currencies: a prospect on money from a retrospect on premodern practices », *Financial History Review*, 2005, pp. 43-61. Cambridge Journals Online.
- FAVRE Coralie, « Le Stück, la monnaie locale de Strasbourg, lancée officiellement », *Rue89*, <http://www.rue89strasbourg.com>, 26 septembre 2015, consulté le 6 juin 2016.
- GROSSE François, « Is recycling "part of the solution"? The role of recycling in an expanding society and a world of finite resources », *S.A.P.I.E.N.S. Surveys and Perspectives Integrating Environment and Society*, n° 3.1, 2010.
- HICKS John, « Mr Keynes and the « Classics » : A Suggested Interpretation », *Econometrica*, Volume 5, Issue 2, 1937, pp. 147-159.
- HAYEK Friedrich, « La Falsification de la Science », conférence (1974), retranscription mise en ligne par le Mises Institute, 2008.

- LANOIE Paul, NORMANDIN Daniel, « L'économie circulaire », *Gestion*, Vol. 40.3, 2015, pp. 90-95.
- LEBARON Frédéric, « Les fondements sociaux de la neutralité économique: Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 116.1, 1997, pp. 69-90.
- LEGRAIN Yves. « Vers une économie circulaire : réduire la consommation en matières premières », *CFDT : Cadres*, n° 465-466, 2015, pp. 21-27.
- LEJEUNE Léa, « Payer en monnaie de sage », *Libération.fr*, Libération, 2 janvier 2014.
- LEPESANT Michel, dans DERUDDER Philippe, *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, Annexe 3, collection Economie alternative, 2^{ème} édition, Yves Michel, 2014, p. 281.
- LIETAER Bernard, « Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale », *Le journal de l'école de Paris du management*, n° 80, 2009, pp. 8-15.
- LIETAER Bernard, « Complementary Currencies in Japan Today : History, Originality and Relevance », *International Journal of Community Currency Research*, vol. 8, 2014, pp. 1-23.
- LIETAER Bernard, « Commercial Credit Circuit (C3). A Financial Innovation to Structurally Address Unemployment », http://www.lietaer.com/images/C3_BAL_diagram.pdf, consulté le 4 juin 2016.
- LUHMANN Niklas, « La confiance : Un mécanisme de réduction de la complexité sociale », *Economica*, 2006.
- LUX Thomas, « Herd Behaviour, Bubbles and Crashes », *The Economic Journal*, Vol. 105, No. 431, 1995, pp. 881-896.
- PECQUEUR Bernard, « Le développement local. Syros, Alternatives Economiques », *Économie rurale*. N°197, 1990. pp. 53-55.
- P.W., « Greek tragedy. The IMF's sad story », *The Economist*, London, 2015.
- RICHEY Sean, « Manufacturing Trust: Community Currencies and the Creation of Social Capital », *Political Behavior*, n° 29.1, 2007, pp. 69-88.
- ROUGET Antton, « Dix ans que le Chiemgauer favorise les échanges », *Le Journal du pays Basque*, 2012.
- ROUSSEL Érick, « Promouvoir l'économie solidaire et une autre approche de la richesse. Le bénévolat en pays Cœur de Flandre et pays de Rennes », *Marché et organisations*, N° 7, 2008, p. 61-77.
- SAIAG Hadrien, « Le trueque argentin ou la question du fédéralisme monétaire (1995-2002) », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 12.2, 2014, pp. 69 • 89.
- SEYFANG Gill, « The Euro, the Pound and the Shell in our Pockets: Rationales for Complementary Currencies in a Global Economy », *New Political Economy*, n° 5.2, 2000, pp. 227-246.
- SIMIAN François, « La monnaie, réalité sociale », *Annales sociologiques*, série D, fasc. 1, pp. 1-86.
- SITRUK Hervé, « Monnaie électronique, monnaie fiduciaire et monnaie scripturale. Quelles substitutions ? Quelles stratégies ? », *Revue d'économie financière*, n°91, 2008. La banque solidaire. Monnaie et moyens de paiement. Les systèmes bancaires européens. pp. 37-51.
- STODDER James, « Complementary Credit Networks and Macro-Economic Stability: Switzerland's Wirtschaftsring », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 72, 2009, pp. 79-95.
- ULANOWICZ Robert, « The dual nature of ecosystem dynamics », *Ecological Modeling*, 2009.
- VIVERET Patrick, dans MERLANT Philippe, PASSET René, ROBIN Jacques (dir.), *Sortir de l'économisme. Une alternative au capitalisme néolibéral*, Les Editions de l'Atelier, 2003.

Rapports

ADOUE Cyril et al., *Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ?*, Institut de l'Économie Circulaire, 2014.

AGLIETTA Michel, *La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne dans tous ses états*, Terra Nova, Université de Paris Ouest et Cepii, 2014.

Assises de l'économie circulaire, *1ères Assises de l'économie circulaire: recueil des interventions*, Institut de l'économie circulaire et Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Paris, 2014.

GOMEL Bernard, « L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins ? », Rapport de synthèse *Système d'emploi* réalisé pour le programme « Économie sociale et solidaire en région », Centre d'études de l'emploi, 2004.

JOACHAIN Hélène, KLOPFERT Frédéric, *Emerging trend of complementary currencies systems as policy instrument for environmental purposes: changes ahead?*, Université Libre de Bruxelles, 2011.

LEGRAIN Yves, *Avis et rapports du Conseil économique et social, Transitions vers une industrie économe en matières premières*, Conseil économique, social et environnemental, Journal officiel de la République française, 2014.

LEVY Jean-Claude, AUREZ Vincent, *Économie circulaire, écologie et reconstruction industrielle ?*, Commission nationale de la Coopération Décentralisée, 2013.

Ministère du logement, de la ruralité et de l'égalité des territoires & Secrétariat d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, *Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux : D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, avril 2015.

Ministère du redressement productif, *Guide des échanges interentreprises de biens et services*, 2013.

PRESTON Felix, *A global redesign: shaping the circular economy*, European Online Resource Efficiency Platform: Commission Européenne - Interactive Library, 2012.

Sites & vidéos

France Barter, Dossier de presse, consulté le 3 juin 2016 :

http://blog.francebarter.coop/wp-content/uploads/2015/12/Dossier_Presse_France_Barter.pdf

Larousse en ligne, consulter le 1 et le 5 juin 2016.

Liste des monnaies locales complémentaires en France, consulté le 5 juin 2016 :

<http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>

Manifeste les monnaies locales complémentaire, 2013, consulté le 2 juin 2016 :

<http://monnaie-locale-complementaire.net/manifeste-mlc/>

Site internet du réseau Le Stück :

<http://www.lestuck.eu/>

Wikipédia, consulté le 5 juin 2016 :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_monnaies_locales_compl%C3%A9mentaires_en_France

Youtube :

- *Dominique Doré, 20 ans d'expérience des SELs (Système d'échanges locaux), Monnaies en débat.*
- *Françoise Lenoble et l'Abeille, monnaie locale de Villeneuve-sur-Lot, Monnaies en débat.*
- *Conférence-Débat du Stück – Monnaie locale à Strasbourg, Etienne Hayem.*
- *Jean-Claude Lévy - Économie circulaire et développement durable, InstitutEDS.*

Droit national

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, votée par le Parlement français.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des monnaies locales complémentaires en circulation en France, dernière mise à jour (incomplète) le 5 juin 2016.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_monnaies_locales_complémentaires_en_France

Nom ↕	Lieu ↕	nombre de prestataires ↕	Monnaies en circulation ↕	Utilisateurs (hors prestataires) ↕	Date de lancement ↕
Eusko ³	Pays basque	550	(2015) ⁴ 370 000	2 700 ⁴	31 janvier 2013
Sol-Violette ⁵	Bassin toulousain	194	(2013) ⁶ 63 000	1 850	6 mai 2011
Héol ⁷	Pays de Brest	64	(2012) ⁸ 8 000	380	27 janvier 2012
Miel ⁹	Libourne	100	?	300	janvier 2013
Pêche ¹⁰	Montreuil	30	?	280	21 juin 2014
Touselle ¹¹	Saint-Gaudens	20	?	160	6 octobre 2013
Maillette ¹²	Pays de la Rance	55	(2015) 3 700	59	27 juin 2014
Bou'Sol ¹³	Boulogne-sur-Mer	40	?	132	mai 2013
Mesure ⁸	Romans-sur-Isère	70	(2012) ⁸ 10 000	250	28 mai 2011 ¹⁴
Épi Lorrain ¹⁵	Lorraine Belgique Luxembourg	111	40 000	240	2012
Pyrène ¹⁶	Ariège	70	9 000	230	12 juillet 2014
Roue ¹⁷	Vaucluse	100	8 000	?	janvier 2012
Abeille ⁸	Villeneuve-sur-Lot	100	(2012) ⁸ 14 000	100	?
Tinda ¹⁸	Béarn	200	(2015) 22 000	225	28 juin 2015
Doume ¹⁹	Clermont-Ferrand	30	?	?	17 janvier 2015
Grain	Région Havraise	40	(Nov 2015) 7 500	220	3 septembre 2015
Stück ²⁰	Strasbourg	50	?	?	03 octobre 2015
Agnel ²¹	Rouen	65	?	?	13 novembre 2015
Gonette ²²	Métropole de Lyon et environs	120 ²³	(mai 2016) 60 000 ²³	1800 ²³	7 novembre 2015
Bel monnaie	Agglo de Valence Romans	47	(mai 2016) 10 000	?	19 janvier 2016

Annexe 2

« Conférence sur le vif : revenu de base et monnaies locales : remettre l'économie au service de l'humain » 10 mars 2016, 18h30 – 20h.

Intervenants :

- Bruno Flochon : représentant de l'association colibris 67. Objectif : avancer vers une société plus écologique et humaine. Chacun doit faire sa part vers une évolution plus humaine et écologique. « Inspirer, relier et soutenir » : l'association veut inspirer à l'engagement, à relier des actions déjà entreprises, pas forcément connues/connectées.
- Cécile Favé : membre du cercle de pilotage de l'association du Stück.
- **Présentation du film « Demain » par Bruno Flochon.**

Cyril Dion : fondateur du mouvement colibri. Film articulé autour des thématiques traitées par les groupes locaux colibri. Education, économie, alimentation, énergie, démocratie, développement personnel.

- **Présentation du fonctionnement monnaie locale par Cécile Favé.**

Outil de transition sociétale et de développement de territoire : une monnaie « est-changeable », échangeable.

Echange €/mlc, circulant dans un réseau défini sur un territoire donné. Association encadrant la MLC pour un cadre légal. Stück placés auprès de partenaires bancaire (NEF + crédit municipal de Strasbourg : banque social pratiqué par la mairie, banque sociale et prêt sur gage).

On capture ces intérêts pour les déposer sur une banque inscrite sur le territoire et/ou la Nef (éthique satisfaisante, publiant chaque année l'ensemble des prêts accordés).

Question : masse monétaire ? 35.000 stücks.

Question : place des institutions et modèle économique ? Paiements publics en MLC ? Monnaie fondante ?

- Modèle économique : subvention de Strasbourg et soutien de la Fondation de France. Plus d'adhérent = plus grande cotisation = 4000 usagers et 1000 pros = 80% d'autofinancement.
- Embauche de permanents pour assurer le suivi de la monnaie.
- Place de l'Eurométropole : Strasbourg finance le Stück. Développement au sein de l'Eurométropole et au delà = nouveaux soutiens financiers

- Monnaie fondante : lancée en octobre 2015. 30 juin 2016 → chaque billet perdra 2% de sa valeur. Il faudra les payer pour le remettre en circulation.

Pour le professionnel : en terme de comptabilité, ce qui est reçu en stück est déclaré en euro (parité 1 pour 1), ce sont des titres de paiement. Le stück va devenir numérique pour les pros le plus rapidement possible. On ne peut pas les rééchanger contre les euros (usagers), mais les professionnels le peuvent (avec taxe), tout ce qui est touché en stück est déclaré en euros.

Question : risque de contrefaçon ? Billets les plus sécurisés de France, plusieurs ingrédients :

- Papier filigrané
- Encres fluorescentes
- Détails minimes et précis
- Codes à bulle (vignettes argentées avec code unique : QR code avec traçabilité)

Question : certaines MLC se passent de l'Euro... ? Dans d'autres contextes, oui, il existe des MLC pas basées sur l'euro. Aujourd'hui la complémentarité est contrainte. On peut se désolidariser de cette parité : SEL...

Question : émergence de l'idée ? Il existe beaucoup de monnaies dans le monde (entre 5000 et 13.000) = systèmes d'échanges locaux (gratuité, savoirs, temps). Les MLC sont nées souvent dans des contextes de crise où l'argent se faisait rare.

Question : quelles sont les raisons du lancement du mouvement ? Colibri67, lors d'un forum citoyen pour remettre l'humain et la nature au sein d'un projet et société, a engagé une discussion autour des SEL : de nombreux projets existent de par le monde → ce n'est pas une utopie que de se réapproprier cet objet du quotidien. Echanges sur les valeurs : la monnaie est un outil.

Décisions collégiales permettent de recréer du débat sur certains points qu'on ne pense pas aborder. Autres manières de « faire » ensemble.

Question : fin 2015, combien d'adhérents/commerçants ?

1000 adhérents, 100aine de professionnels. Comité d'adhérents professionnels qui évalue les candidatures (15aine par mois). Réseau se développe : Bischheim, Schiltigheim, Saverne, Sélestat... Nouveaux bureaux en dehors de stras pour changer le stück.

Question : quel profil des personnes qui adoptent le stück ?

Diversité de personnes, collège des usagers : **enquête** menée auprès d'eux.

Émergence qui se crée à certains endroits, planifications de la manière dont ils se développent (AG du 23/04).

Question : comment cela fonctionne pour les professionnels ?

Ancrage local, intérêt local : dossier pour rentrer dans le stück à présenter à un comité citoyen, constitué des partenaires, des pros, des usagers et des fondateurs. Pas d'audit (on

n'interroge pas les entreprises sur leur fonctionnement et sur leur notation), il faut créer de la confiance. On vérifie que les commerçants partagent les valeurs du Stück. Il faut vérifier qu'ils ne profitent pas du « buzz » et il faut éviter de n'avoir qu'une seule catégorie de professionnels « bobos ». Priorisation de l'action des bénévoles vers ce qui semble manquer au réseau. Il y avait beaucoup d'alimentation, le réseau évolue vers d'autres domaines (culture : librairie Kléber). Limite du réseau : prévision de baisser la taxe de reconversion à 2% pour les professionnels en bout de chaîne.

Question : possibilités de développement du crédit inter entreprise ? Chaque collègue va amener les sujets à débattre, donc cela n'est pas impossible (surtout s'il y a une numérisation).

Question aux professionnels : comment comptent-ils dépenser les Stücks ? Accompagnement avec le collègue des professionnels, convention signée qui permet de partager la responsabilité entre l'association et les professionnels pour que ceux-ci ne soient pas « surchargés ».

Question : quelle limite au circuits courts ?

Territoire définit couvrant 50 km autour de Strasbourg (quasiment le Bas Rhin). Inclusion de l'Allemagne envisagée (projet initial incluant l'Allemagne) : monnaie transfrontalière (2017).

Question : quel curseur éthique/valeurs ? Le groupe a décidé de ne pas être excessivement tranchant. On va vérifier que l'entreprise est en accord avec la charte des valeurs (la question était soulevée en prenant l'exemple du groupe Leclerc).

Annexe 3

Compte rendu de l'Assemblée générale du Stück du 23 avril 2016.



Association Le Stück
24 rue de Lunéville
67100 Strasbourg
Tél : 06 65 61 61 92

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2016

L'Assemblée Générale du Stück est déroulée le 23 avril 2016, de 9h30 à 17h, à la Maison des associations de Strasbourg. Elle a rassemblé 70 membres adhérents à jour de cotisation 2016 (voir feuille de présence).

L'assemblée Générale s'est déroulée de la manière suivante :

1. Mot d'accueil de Michel BOITARD, garant de la charte

2. Lecture de la charte des valeurs du Stück par les garants de la charte

3. Vidéo sur les garants de la charte

4. Rappel des principes de la gouvernance (Cécile FAVÉ)

- Les personnes présentes à l'assemblée ont une voix consultative et sont représentées par les représentants de leur collège, siégeant au Cercle d'orientation.
- Le Collège des garants de la charte désigne le 1^{er} lien de chaque collège. Les 1ers liens siègent au Cercle de pilotage (CP) et au Cercle d'orientation (CO). Ils redescendent les informations du CP et du CO vers leur collège. Ils remontent les informations de leur collège vers le CP. Ils animent leur collège sur les questions opérationnelles.
- Chaque collège élit ses 2^{nds} liens par une élection publique sans candidat, où chacun exprime oralement le souhait d'élire une personne, en présentant les qualités et compétences de cette personne. Les 2^{nds} liens siègent au CO. Ils remontent les informations du collège vers le CO. Ils soutiennent le 1^{er} lien et animent leur collège sur les questions stratégiques.
- Les termes de 1^{er} et 2nd liens sont issus de la sociocratie et remplacent les termes classiques de responsable, chef...

5. Présentation des membres du nouveau Cercle d'orientation et des 1^{ers} liens (Pauline SQUELBUT, Nicolas FALEMPIN, Maïté GAYET)

- Représentants du Collège des pros :

1^{ers} liens : Céline CAMPETTO et Emmanuel MOUILLON (Amphora)

2^{nds} liens : Raphaël MIQUEL (L'Essentiel chez Raphaël), Nicolas VACHEZ (Pur Etc), Hélène KOENIG (Le Divanoo), Eric KRIBS (librairie Kléber)

- Représentants du Collège des usagers :

1^{er} lien : Jean-Pierre BAHAXETEGUY

2^{nds} liens : Julien ESCHRICH, Alexia MARTIN, Anouck KINDELBERGER et Aurélie COULET

Le Collège des usagers regroupant beaucoup de personnes, l'élection sans candidat s'est faite avec 15 personnes tirées au sort.

- Représentants du Collège des partenaires :

1^{er} lien : Caroline ECKERT et Olivier GUILLEMBET (La Nef)

2^{nds} liens : Bernard SCHWALLER (Eco-quartier Strasbourg), Jean-Baptiste GERNET (Ville de Strasbourg), Léa RUDOLF (Colibris)

- Représentants du Collège des garants de la charte :
1^{er} lien : Michel BOITARD
2nds liens : Pauline SQUELBUT et Jérôme CROIZER

- Représentants du Collège de l'équipe opérationnelle :
1^{er} lien : Peggy NAULEAU, Coordinatrice
2nd lien : Antoine LEVY, Développeur Réseau

6. Bilan moral (Cécile FAVÉ et Peggy NAULEAU)

Plusieurs Assemblées Générales Extraordinaires ont eu lieu en 2015 :

- **Le 29 mars 2015** :
 - 1^{ère} réunion des collèges
 - Travail, discussion et validation des axes stratégiques prioritaires
- **Le 26 juin 2015** :
 - Élection du Cercle de pilotage
 - Décision de recruter 2 salariés
- **Le 18 septembre 2015** :
 - Adoption des Conditions Générales d'Utilisation
 - Adoption du Règlement Intérieur

Le processus de recrutement des salariés et services civiques s'est déroulé de la manière suivante :

- **En juin-juillet- août 2015** :
 - Lancement du processus de recrutement
 - Arrivée de Peggy NAULEAU et Antoine LEVY dans le Collège de l'équipe opérationnelle, le 21 juillet 2015
 - Intégration des salariés dans l'organisation en devenir
- **En octobre-novembre 2015** :
 - Accueil de Nicolas MARSEGUERRA et de Lanja RAHARINJANAHARY, services civiques, pour une durée de 6 mois. Nicolas et Lanja ont terminé leur mission en avril 2016
 - Ce recrutement s'est fait en lien avec le Mouvement Sol.
- **Depuis avril 2016** :
 - Accueil de 2 nouveaux services civiques : Vinciane PRAGNON et Youssef RAMLI

Depuis automne hiver 2015-2016, un important travail a été accompli :

- Intégration des nouveaux adhérents dans les différents collèges
- Émergence de la Cohue (représentants du Collège des usagers) et du Copro (représentants du Collège des professionnels)
- Montée en puissance des groupes de travail
- Participation accrue via la soumission de propositions au CP
- Clarification du fonctionnement interne : précision de rôles et des mandats
- Accueil de 39 bénévoles (en moyenne 5/mois)
- Formation de 13 bénévoles réseau, s'occupant de la prospection des professionnels

La vie du CP a été relativement intense :

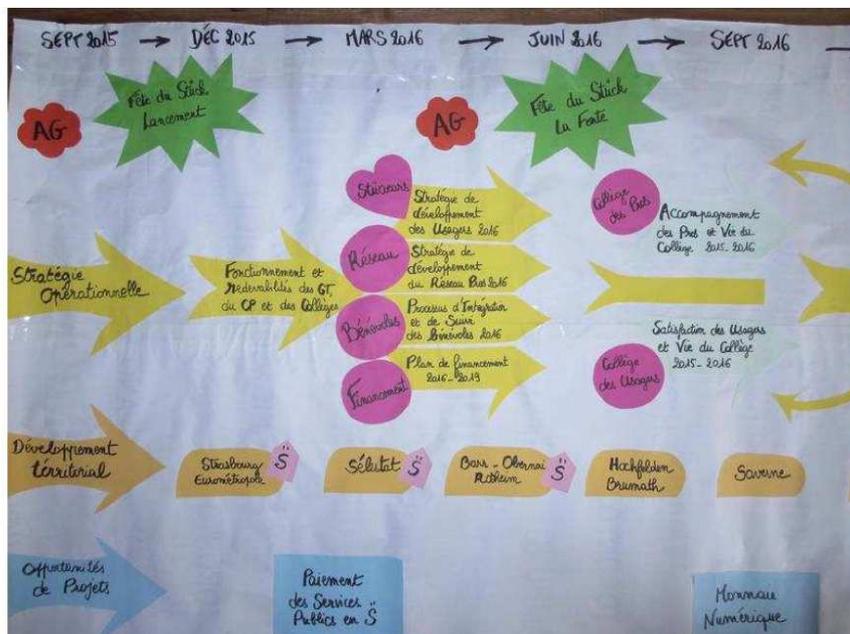
- Rythme des réunions : tous les 15 jours
- Une diversité des membres du CP
- Des échanges importants et constructifs
- Des émotions fortes
- Des décisions basées sur des propositions structurées
- Un effort de délégation envers les groupes de travail

Une stratégie opérationnelle a été élaborée lors d'un important de travail collectif :

- 3 week-end de sémi'Stück en 2015/2016 (worldcafé, brainstorming...)
- Ce travail a permis :
 - d'analyser des forces et faiblesses, ainsi que des opportunités et menaces de l'association
 - de définir et planifier les axes de travail prioritaires, avec notamment la clarification du fonctionnement et des redevabilités des groupes de travail et collèges, et la définition des projets prioritaires de l'association (monnaie numérique, outils d'éducation populaire...)
 - de définir un plan de développement territorial, selon le calendrier suivant :
 - Février / Mars 2016** : secteur de Sélestat
 - Avril / Mai 2016** : secteur d'Obemai / Barr / Rosheim
 - Mai / Juin 2016** : secteur de Hochfelden / Brumath
 - Sept / Oct 2016** : secteur de Saverne
 - Nov / Déc 2016** : secteur de Molsheim / Schirmeck
 - Janv / Fév 2017** : secteur de Haguenau / Wissembourg
 - Mars / Avril 2017** : secteur d'Erstein / Benfeld
 - Mai / Juin 2017** : secteur de Kehl / Offenbourg

Ce calendrier n'empêche pas le développement du réseau des professionnels sur ces territoires dès à présents.

Frise chronologique de la stratégie opérationnelle :



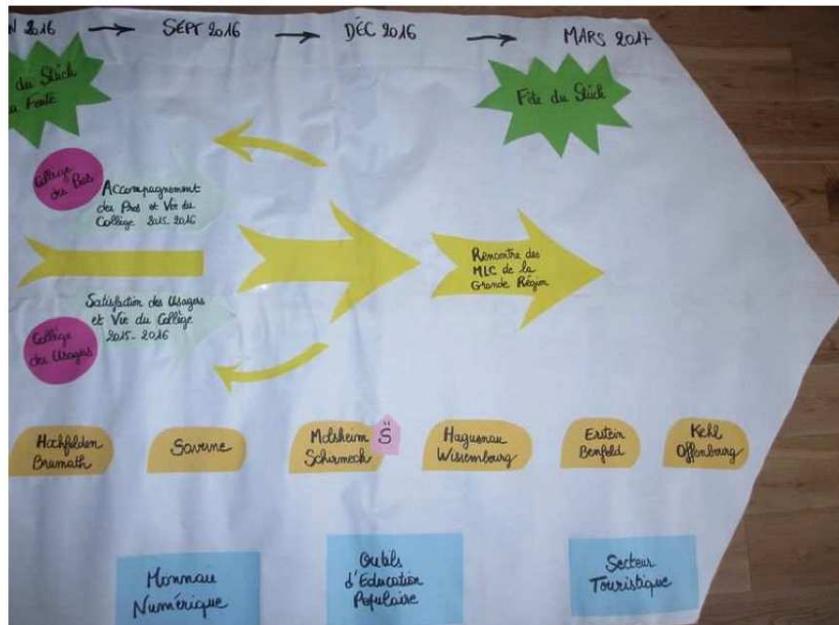
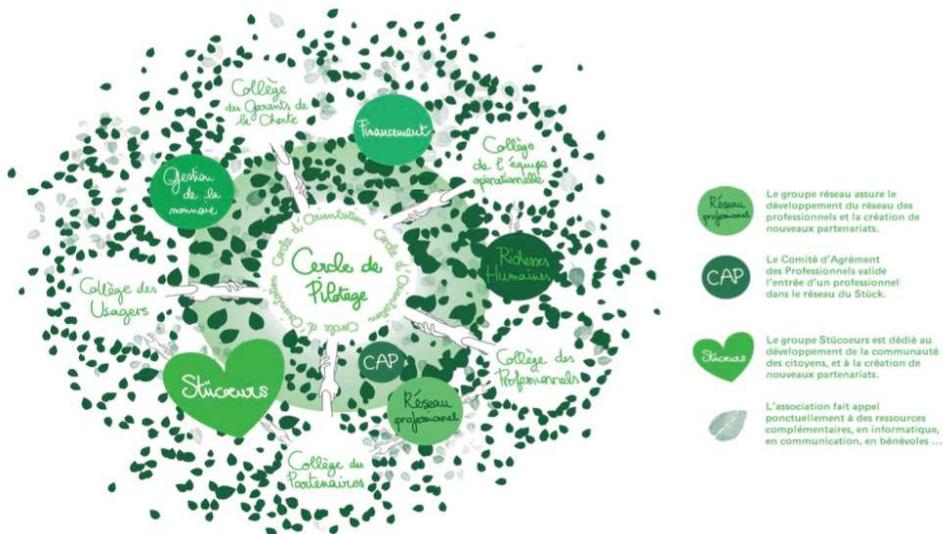


Schéma de la gouvernance et des groupes de travail :



Une montée en puissance des bénévoles s'est réalisée :

- Un processus d'intégration et de suivi des bénévoles a été formalisé (appel à contributions, accueil, découverte du Stück, intégration et formation, suivi des bénévoles).
- 39 nouveaux bénévoles ont été accueillis depuis octobre 2015.
- Entre 50 et 60 bénévoles sont actifs (3021h de bénévolat en 2015).

7. Bilan d'activité 2015

7.1. Evènement de lancement et chiffres clés (Peggy NAULEAU)

- La journée de lancement du 3 octobre 2015 a été un succès.



- Au 23 avril 2016, les chiffres clés de l'association sont les suivants :
 - **572 usagers adhérents à jour de cotisation 2016** sur 1009 usagers inscrits depuis 2015
 - **111 points de vente : 65 pros adhérents à jour de cotisation 2016** et 45 pros non à jour
 - **7 bureaux de change**
 - **74 660 stücks nantis** depuis octobre 2015
 - **31 671 stücks reconvertis** en euros depuis octobre 2015
 - **42 989 stücks en circulation** au 22 avril 2016

7.2. Groupe de travail Stücoeurs (Jean-Pierre BAHAXETEGUY)

- L'objectifs du groupe Stücoeurs est de développer le nombre et la diversité des usagers du Stück et de favoriser les échanges autour de la monnaie citoyenne.
- Un plan de développement et un calendrier des événements 2016 ont été établis.
- Depuis janvier 2016, l'association a réalisé les événements suivants :
 - 4 stands chez les pros (Biocoop, Backerstub, Kisch'n Bar, librairie Kleber)
 - 7 stands ponctuels et/ou interventions lors de projections-débats dans les cinémas
 - 2 conférences à l'Ecole de Management de Strasbourg et aux Jardins de Gaïa à Wittisheim
 - 3 interventions dans les lycées (Couffignal et Pasteur à Strasbourg, Koeberlé à Sélestat)
 - 3 événements partenaires (Atelier Culturel, Campus Vert, Nature et Vie)
 - La fête du Stück les 17, 18 et 19/06

7.3. Groupe de travail Réseau (Alexia MARTIN)

- L'objectif du groupe Réseau est de développer le réseau des professionnels du Stück.
- Le groupe possède 32 bénévoles (10 bénévoles confirmés, 13 nouveaux bénévoles formés et 9 en attente de formation).
- Une moyenne de 35 heures de bénévolat au total par semestre est réalisé par le groupe.
- Le groupe a établi une stratégie du développement du réseau des professionnels en 2016, qui est en cours d'application.

7.4. Groupe de travail Gestion de la monnaie (Antoine LEVY)

- L'objectif de ce groupe est de suivre et piloter la circulation de la monnaie et d'avoir un travail de réflexion, prospective et veille pour alimenter l'association.
- Le groupe possède 5 bénévoles et 2 salariés.
- Il a mis en place et suit 7 bureaux de change, et étudie de prochaines implantations.
- Il réalise un travail juridique, logistique et technique sur différents sujets : fonte, mise à jour des CGU
- Il suit la circulation de la monnaie.
- Il est en veille sur le projet de monnaie numérique avec consultation des membres prévue en sept/oct 2016

7.5 L'équipe Richesses Humaines (Bernard SCHWALLER)

- L'objectif de ce groupe est principalement de recruter et d'accompagner l'équipe opérationnelle (veille juridique, processus de recrutement, espace d'échange personnalisé, vigilance relations salariés/bénévoles, anticipation charge de travail).
- Il est composé de 3 bénévoles.
- Les principales missions réalisées sont les suivantes : accompagnement des salariés et des services civiques, réalisation du règlement intérieur, estimation des besoins en richesses humaines.

7.6. Groupe de travail Financement (Peggy NAULEAU)

- Les objectifs du groupe Financement sont les suivants :
 - Réaliser les documents comptables
 - Réaliser le plan de financement
 - Suivre les dossiers de financement
 - Réaliser et suivre le plan de trésorerie
- Le groupe possède 2 salariés et 5 bénévoles
- Le groupe a réalisé les travaux suivants :
 - Bilan financier et compte de résultats 2015
 - Plan de financement à horizon 2019
 - Plan de trésorerie mensuel

7.7. Visibilité du Stück (Peggy NAULEAU)

- De nombreux articles sont parus dans les médias.
- La visibilité sur les réseaux sociaux est relativement bonne :
 - 2065 abonnés à notre newsletter
 - 2289 personnes nous suivent sur facebook
 - 384 abonnés sur twitter

- Sur notre site internet, depuis sept 2015, les indicateurs sont les suivants :
 - Plus de 50000 pages vues...
 - ...en 16000 sessions

8. Discours de Paul MEYER, Adjoint au maire de Strasbourg et élu référent pour le projet Stück

9. Adoption du bilan financier et du compte de résultats 2015 (Sébastien VANTARD)

- Il existe plusieurs comptes en euros et en stücks.
- Une évaluation du stock de billets non activés a été réalisée.
- En 2014, il y a eu très peu de mouvements. En 2015, des subventions ont été versées mais peu de mouvements ont été observés.
- Les heures de bénévolat ne sont pas comptabilisées sur une année complète, mais uniquement d'avril à décembre 2015. On ne peut donc pas les intégrer au bilan.
- A partir de 2016, la moitié du fonds de garantie sera déposée sur la NEF.

Bonifications :

- La mise à disposition des locaux et du personnel du Crédit Municipal de Strasbourg (CMS) n'est pas valorisé. Il faudra mettre à jour le document (environ 15h en 2015).
- Il faudra rajouter le fonds de garantie et le compte de fonctionnement.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le bilan et le compte de résultat 2015 sont validés par le CO, selon le processus de décision par consentement :

- Tour de clarification
- Tour de ressentis
- Tour d'objection : pas d'objection

Bilan et comptes de résultat 2015 ADOPTES

Les bonifications seront intégrées au bilan et compte de résultats 2016

10. Relecture de la vision stratégique 2015 (Alexia MARTIN)

Voir ANNEXE 1

11. Adoption du budget 2016 et présentation du plan de financement à horizon 2019 (Michel BOITARD et Cécile FAVE)

- La subvention de l'Eurométropole passera en commission début juin 2016.
- Pour le FSE, il faudra prévoir une trésorerie solide ou trouver un partenaire qui accepte de se porter garant pour l'avancement des fonds.
- Il est possible de demander une cotisation aux collectivités si elles ne peuvent pas aller vers une subvention.
- Le partenariat avec la Ville de Strasbourg pourra évoluer sous la forme du paiement des services publics en stücks et à travers le projet de monnaie numérique.

Bonifications :

- En 2018 : 2 fontes, il faut donc multiplier par 2 les recettes dans le budget prévisionnel.
- Attention à la confusion entre compte d'investissement et le compte de fonctionnement

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le budget 2016 est validé par le CO, selon le processus de décision

par consentement :

- Tour de clarification
- Tour de ressentis : point de vigilance sur le nombre de pros prévisionnel ; budget ambitieux ; la priorité doit être donnée au développement du réseau pros ; augmenter le nombre de bénévoles au sein du groupe réseau
- Tour d'objection : pas d'objection

Budget prévisionnel 2016 ADOPTE

Les bonifications seront intégrées au budget prévisionnel 2016

12. Validation du montant des cotisations 2017 (Peggy NAULEAU)

La présentation des différentes propositions de cotisations 2017 suscitent de nombreux échanges et interrogations au sein de l'assemblée : la proposition du calcul des cotisations pros peut être pénalisante pour les grosses entreprises ; faut-il maintenir un plancher ? faut-il fixer un plafond ? Quelle cotisation appliquée aux associations à but marchand ?

Après avoir entendu les interrogations de l'assemblée, le processus de décision par consentement est appliqué au sein du CO :

- Tour de clarification
- Tour de ressentis : pour la cotisations des usagers, les représentants du Collège des usagers proposent un prix libre sans minimum et propose de mieux expliquer au grand public que le prix suggéré nécessaire au modèle économique de l'association est de 10 euros. Sur la cotisation des pros et des partenaires, les ressentis sont très différents.
- Tour d'objection : des objections sont émises sur le montant des cotisations 2017 des pros et des associations

Nouvelle proposition de Peggy :

Pour la cotisation 2017 des usagers :

Retenir la proposition du Collège des usagers : prix libre sans minimum , en expliquant mieux au grand public que le prix suggéré nécessaire au modèle économique de l'association est de 10 euros.

Proposition ADOPTEE

Pour les cotisations 2017 des pros et des associations :

Ajurer la décision à une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire pour que les Collèges des partenaires et des professionnels puissent se réunir et convenir d'une proposition au CO.

Proposition ADOPTEE

13. Conclusion

Les membres de l'assemblée et du CO sont remerciés.

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée pour étudier les points, qui n'ont pas pu être adoptés ou abordés :

- Le montant des cotisations 2017 des associations et des professionnels
- Les Conditions générales d'utilisation de la monnaie
- L'élection du nouveau CP
- Les contributions des différents collèges

ANNEXE 1

Vision stratégique 2015

21 Mars 2015

AXES PRIORITAIRES

Communication

- **FINANCER L'ÉCONOMIE RÉELLE** : l'affaire de tous !
- **ASSEOIR ET DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ DU STÜCK** : Faire connaître la monnaie locale complémentaire et éveiller tous les publics à l'existence de cette alternative. Promouvoir le Stück comme levier de valorisation et de protection du bien commun.
- **ACCOMPAGNER LE PREMIER PAS** : Permettre à nos concitoyens de faire le premier pas vers plus de sens dans leurs actes d'achat. Initier une programmation d'éducation populaire sur les thèmes de l'économie, de la finance et de la consommation.

Gestion de la monnaie

- **PROMOUVOIR LA CONSOMMATION LOCALE** : Flécher la consommation vers les circuits courts, des productions locales et des commerces de proximité. Faire circuler l'énergie Stück au sein de la société.
- **FAIRE CIRCULER LA MONNAIE** : Assurer un suivi de la monnaie pour irriguer l'ensemble du territoire et accompagner les professionnels pour écouler leurs stücks. Débloquer les premiers paiements de services publics en monnaie locale.
- **IMPULSER LA DYNAMIQUE DU RESEAU** : Animer le Comité d'Agrément des Professionnels – CAP et asseoir son rôle stratégique et opérationnel dans le développement du réseau. Éprouver le processus des défis auprès des professionnels. Remonter les filières jusqu'à la création de boucles de circulation de la monnaie

Gouvernance

- **AVANCER ENSEMBLE** : Donner à chacun sa place dans la gouvernance partagée. Expérimenter, initier et transmettre les outils de la coopération. Encourager la mise en place de groupes de travail participatifs. Diversifier les ressources humaines, organisationnelles et financières qui permettront l'ancrage de la monnaie dans le paysage.

> Ces propositions constituent la stratégie de l'association pour le démarrage de son activité.